

23. 270

MONTRÉAL
LE 18 NOVEMBRE 1929

Montréal, 18 novembre 1929.

M. Pierre Lebon,
à Paris

Cher ami,

Il s'est passé bien des choses en Amérique du Nord depuis votre départ. J'ajournais de jour en jour ma réponse à votre aimable billet du 30 septembre dans l'espérance de pouvoir m'entretenir plus longuement de ces événements avec vous, mais, précisément à cause des soucis que la crise boursière est venue ajouter aux occupations ordinaires de chacun de nous, je devrai, à mon habitude, me limiter à quelques ^{lignes} ~~mots~~.

Je suppose bien qu'après l'inflation qui durait depuis plusieurs années l'affondrement des valeurs américaines et canadiennes ne vous a pas surpris. Dans l'étude si lucide et si intéressante que vous avez eu l'amabilité de m'envoyer, vous attribuez surtout à l'augmentation constante des impôts la cherté de la vie en France. Votre thèse me paraît assez juste. Je voudrais, de mon côté, avoir le temps de démontrer à l'intention des grands enfants, à la manière un peu enfantine d'un Bastiat, que, ce qui se produit aujourd'hui en Amérique, c'est la liquidation, pour autant qu'elle nous incombe, des dettes de guerre. Quand un

quart ou un tiers de la richesse du monde s'est envolé en éclats d'obus, les peuples qui croient qu'ils peuvent vivre plus largement qu'auparavant tout en travaillant moins se fourrent le doigt dans l'oeil — si tant est que les peuples aient des yeux, ce qui est douteux. Les Etats-Unis ont mis une trop grande confiance dans leurs moyens de production ou de transformation mécanique, et, tout paysan du Danube que je suis en matière de finance, il me semble que ce qui ressort le plus clairement de leurs embarras actuels c'est la vanité de leur prétendue supériorité économique. Cette supériorité, qui a tant impressionné certains de vos économistes d'occasion, je suis très fier de dire que, quant à moi, je n'y ai jamais cru. Bien au contraire, le régime financier des Etats-Unis, et même, dans une certaine mesure, leur régime industriel, m'apparaît depuis assez longtemps déjà, malgré leurs succès de taylorisation et leur abondant usage des fiches, comme le triomphe du travail à vide et du gaspillage. Pensez seulement à toutes les émissions inutiles qui se sont faites ^{par} ~~pour~~ l'industrie et le commerce américains depuis cinq ans. Est-ce bien la peine de gagner de l'argent, pour le jeter aussitôt à droite et à gauche, sans compter, dans des vases sans fond? La folie de cette politique apparaîtra encore plus clairement dans deux ou trois ans, quand, comme conséquence de la ^{contraction} ~~contraction~~ du pouvoir d'achat, la plupart des entreprises fondées ou développées à la faveur de la fièvre boursière se seront révélées impuissantes à payer les dividendes escomptés. Que dis-je, ^{le mal engendré par} la crise boursière aura gagné bien avant cela la plupart des autres cellules de l'organisme économique.

Au Canada, plusieurs circonstances particulières contribueront à aggraver la ~~situation~~ situation créée par l'inflation générale des

valeurs. J'en signale quelques-unes au hasard, qui n'auront pas manqué de vous frapper:

1. Notre indépendance économique vis-à-vis des Etats-Unis. A chaque secousse de la Bourse de New-York, nos capitaux ont dû, par dizaines de millions de dollars, passer la frontière. Il en est résulté pour notre devise, sur la place de New-York, un affaiblissement qui a à certains moments atteint 3 $\frac{1}{2}$ %.

2. La politique du syndicat des producteurs de blé. Ceux-ci, dans leur ambition de se compenser du déficit de la récolte, ont cru pouvoir faire "marcher" à leur guise les acheteurs européens, et nos banques d'escompte (moins la Nationale et deux ou trois autres) les ont soutenus en leur faisant des avances de l'ordre global de deux cent millions. Or, le blé est encore dans les greniers et rien ne fait encore prévoir qu'il en sortira avant l'année prochaine, du moins aux prix exigés. La direction des banques comme celle du Wheat Pool ont attribué à la consommation du blé en Europe une constance qu'elle n'a pas, ou qui exige en tout cas deux conditions: pouvoir d'achat normal et cours normaux. Un peu de réflexion leur aurait fait comprendre que dans sa situation économique actuelle l'Europe (je parle des pays en déficit, ce qui met la France hors de cause) épuiserait les ressources des marchés américain et argentin, modifierait son régime alimentaire, au besoin se serrerait le ventre, avant de payer le blé \$1.60 les 29 kilos. Le consommateur finira peut-être ^{par} s'amener chapeau bas, mais, en attendant, deux cent millions de dollars de l'argent des banques sont engagés dans une affaire de spéculation qui pourrait mal tourner. Si la

récolte de cette année ne se vend pas, celle de l'an prochain se vendra peut-être au rabais, et pour moitié seulement.

3. Des facteurs favorables comme la réorganisation de la B. E. Steel ne sont plus à escompter, du moins pour quelque temps. De même, il est possible que de vastes entreprises comme celle de Beauharnois soient ajournées.

Ajoutez à cela le désastreux effet moral qu'a toujours dans un pays comme le nôtre un hiver de chômage.

Les trois vedettes de la Bourse montréalaise depuis plusieurs années sont Brazilian Traction, International Nickel et Montreal Power. La situation économique du Brésil, en atteignant le milreïs, mettrait ^à mal ~~au point~~ Brazilian Traction, surtout si les Américains, qui ont l'oeil sur l'entreprise, trouvent moyen de créer concurremment d'autres embêtements aux actionnaires canadiens, anglais et belges, ~~de ce côté~~. Le dernier rapport du Nickel accuse une légère diminution de la recette nette par rapport à 1928, ce qui n'est pas pour conserver sa vogue à un titre d'entreprise minière qui même au cours actuel (32 à 33) rapporte encore 3% seulement. Montreal Power ne rend encore que 2 à 2½% — revenu suffisant en temps de surabondance monétaire, mais que beaucoup d'actionnaires et de spéculateurs inclineront maintenant à trouver plutôt maigre. Pour ma part, je verrais Brazilian à 25, Nickel à 20 et M.P. à 80 après l'épidémie de faillites industrielles, commerciales, peut-être financières, qui suivront la saison des fêtes, que je n'en serais pas surpris. Les banques multiplient les déclarations

rassurantes. Il y a trois jours, pour prévenir une catastrophe qui semblait imminente, elles annonçaient collectivement qu'elles avanceraient sur les valeurs jusqu'à 85% du cours. Je crois cependant que leur optimisme, même très relatif, est tout de surface. Les comptes de clients se sont, tant bien que mal, réglés ou liquidés, mais il y a les positions prises par les courtiers, banquiers d'affaires et agents de change à titre personnel, et il semble que dans bien des cas elles ne soient pas roses. De ce côté il reste encore, semble-t-il, bien des abcès à crever, et les banques d'escompte (qui ont, soit dit en passant, favorisé ces opérations souvent risquées, presque toujours immorales) hésitent cette fois devant l'opération, qui révélerait peut-être un état de chose beaucoup plus grave que tout ce qu'on avait soupçonné. C'est évidemment dans l'espérance d'éviter le cataclysme qu'elles ont invité le public à jeter sur le tapis vert de la Bourse des réserves réduites au minimum et dont l'industrie et le commerce auront bientôt un pressant besoin. Expédient dangereux. Un apport abondant de capitaux étrangers pourrait nous sauver, mais, dans les circonstances, d'où nous viendrait-il? Le capital anglais y gagnerait-il présentement à s'expatrier, même pour échapper aux effets de la politique socialisante du cabinet Macdonald. Quant aux Américains, ils en ont assez de leurs propres misères.

Bref, je suis convaincu: 1. que nous touchons à une crise de fond déterminée par les excès de spéculation de ces dernières

années; 2. qu'il n'y aura pas de reprise sérieuse à la Bourse de Montréal avant deux ou trois ans, peut-être plus longtemps, et qu'en attendant la cote baissera encore bien davantage; 3. que les capitalistes qui ont des fonds disponibles devraient, en attendant la fin de cette longue et pénible liquidation, les placer intégralement en fonds publics à court terme (six mois, un an, même deux ans), qu'ils peuvent présentement obtenir au taux de 6 et 6½% et qu'ils achèteront peut-être avant longtemps au taux de 7 et de 8%.

Tout cela, à distance, vous fera peut-être l'effet d'une vaticination en l'air, mais croyez, cher ami, que, si peu que je m'y complaise d'ordinaire, je n'ai jamais joué le rôle de prophète d'une âme plus intrépide.

S'il n'y avait au monde que la Bourse, la vie ne vaudrait guère la peine d'être vécue. Je me console en songeant qu'il restera toujours les bons amis, parmi lesquels je me réjouis de vous compter maintenant. En attendant le plaisir de vous lire ou, ce qui vaudra mieux encore, de m'entretenir avec vous à Montréal, je recommande à votre bienveillante indulgence

Votre cousin normand (mais pas plus qu'il ne faut).

(Olivar Asselin)

OA/CR

Perman

Montréal, 19 novembre 1929.

M. Victor Gaudet,
Directeur de la Poste à Montréal

Mon cher Gaudet,

Le porteur, M. Achille David, fondateur du Refuge
Notre-Dame de la Merci, cousin de l'honorable M. David
et électricien de son métier, désirerait avoir un emploi
à la poste durant les fêtes. Je suis sûr qu'il remplirait
ses fonctions consciencieusement, à votre entière satisfaction.

Cordialement à vous,

Le Directeur-Gérant:

(Olivar Asselin)

OA/CR

Prud'homme

Montréal, 19 novembre 1929.

M. Pierre Lebon,
à Paris

Cher ami,

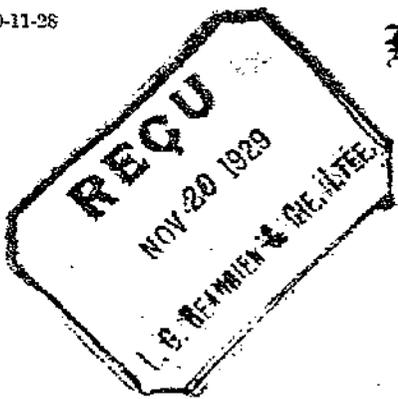
Dans ma lettre d'hier j'ai oublié de vous
demander s'il vous serait possible de me renvoyer la
thèse de chimie que je vous ai prêtée ~~à~~ la veille de
votre départ. L'auteur tiendrait beaucoup à la
ravoir.

Cordialement à vous,



OA/CR

116-243



Bureau de Poste,
Post Office,

DANS TOUTE CORRESPONDANCE SUBSÉQUENTE
SUR CE SUJET VEUILLEZ MENTIONNER LE
IN ANY FURTHER CORRESPONDENCE ON THIS
SUBJECT PLEASE QUOTE

NO.....

MONTREAL,

le 19 novembre, 1929

M. Olivar Asselin,
Directeur-gérant,
L. G. BRAUBIEN & CIE.,
50 ouest, rue Notre Dame,
MONTREAL

Mon cher ami,

M. Achille David s'est présenté à mon bureau avec votre lettre le recommandant pour quelques jours d'emploi durant la saison des fêtes.

Vous pouvez être assuré que je me ferai un plaisir d'obliger votre protégé.

Sincèrement à vous

DIRECTEUR DE LA POSTE

16-244

Samedi, 23 novembre 1929.

A M. Marcel Dugas,
à Paris

Cher ami,

Barbeau me disait ces jours derniers que vous m'en voulez un peu de ne pas vous avoir encore envoyé ce que vous me demandiez par votre lettre du 4 octobre. Vous seriez plus indulgent à mon égard si vous saviez à quel travail de mercenaire je suis assésé et quelles recherches je me suis d'ailleurs imposées pour vous rendre l'équivalent d'une partie des services que vous m'avez rendus vous-même. Personne n'ayant pu me dire exactement à quelle date Papineau avait été représenté, j'ai dû, pour retrouver ~~une~~ critique, feuilletter la collection du Nationaliste de 1904 à 1909. Sous l'impression que la représentation avait eu lieu plutôt vers 1909, j'ai commencé par la fin, ce qui m'a obligé à parcourir quatre années entières. Je vous enverrai lundi sous pli séparé une copie de l'article; ~~et~~ aussi de la notice qui avait précédé la représentation, et par laquelle vous verrez que Pascal Poitier avait, trente ans auparavant, servi un "abattage" à Fréchette au sujet de la même pièce.

J'avais espéré mettre la main, au cours des mêmes recherches, sur ~~une~~ critique de Véronica, mais je ne l'ai pas trouvée. Elle a paru en 1900 dans les Débats. J'ai bien une collection de ce journal, mais reliée, ce qui m'empêche de vous envoyer le numéro, et quant à faire copier, la chose ne sera pas facile, car l'étude remplit toute une page. L'existence d'un exemplaire détaché m'aurait tiré d'embarras. A mon très vif regret, je devrai vous faire attendre encore quelques jours après ce document. Le texte de Véronica fait partie des Poésies complètes de Fréchette, que Barbeau doit vous envoyer ces jours-ci.

Je verrai à la Bibliothèque S.-Sulpice si Fauteux ne pourrait vous envoyer, à charge de les lui rendre le plus tôt possible: la Noël au Canada et l'Histoire des Rois de France. Je demande à Henri d'Arles une conférence qu'il faisait sur Fréchette en 1909. Il sera impossible, je crois, de vous procurer les Lettres du Père Lacasse, à Routhier (que Fréchette appelait Bazile) et à Baillargé. Publiées dans la Patrie de Beaugrand, elles n'ont jamais été rééditées en volume. Je ne suis pas sûr que la Voix d'un exilé figure parmi les Poésies complètes, car Fréchette, sur la fin de sa vie, s'était efforcé de faire oublier cette oeuvre ridicule, et son éditeur a peut-être tenu compte de ce désir. Mais j'en trouverai certainement un exemplaire quelque part.

Vous ne connaissiez apparemment pas l'étincelante série d'articles de Gaston de Montigny: A travers Fréchette, par le Dictionnaire et la Grammaire, parue dans les Débats. Je vous l'envoie.

Archives de la Ville de Montréal

Je vous envoie également deux articles publiés par "Olivar Asselin, bûcheron", dans le Journal, en juillet 1902, sur les leçons de lexicologie données par Fréchette à cette époque dans le Canada, sur le modèle de celles qu'il avait données dans la Presse en 1899 et en 1900 et qui avaient fait le sujet des études de Demontigny. Ces deux articles — ou plutôt ces deux Lettres, car c'est la forme que je leur donnai — me valurent une citation devant les tribunaux criminels, à laquelle il ne fut pas donné suite. Fréchette ayant, dans sa réplique, appuyé sur ma qualité de secrétaire particulier de Lomer Gouin dans l'intention évidente de forcer celui-ci à me congédier, je l'assignai en dommages-intérêts et il fut condamné.

Vous pourrez conserver les articles de Montigny, mais je vous saurais gré de me rendre mes lettres et de me dire si, à votre avis, je serais justifiable à les rééditer "pour servir à l'histoire des lettres au Canada".

.....

Avant de clore ma lettre, j'ai par acquit de conscience donné un coup de téléphone à Fauteux. Contrairement à ce que je croyais, les Lettres à Rothier et les Lettres à Baillargé (pas celles au P. Lacasse) ont été rééditées en brochures et on les a à S.-Sulpice ~~dans~~ cette forme. Si Fauteux ne peut vous les prêter (je lui ai dit qu'au forçail il pourrait les envoyer à la Bibliothèque Nationale, avec prière de vous en donner connaissance), je les demanderai au bibliophile Ducharme, qui, un de mes amis.

Dans l'espérance que cette réponse vous prouvera au moins que je ne reste pas indifférent à vos nobles travaux, je demeure

Votre tout dévoué ami,

Olivar Asselin

P.S. — Je ne me rappelle même plus l'affaire du buste. J'ai fait tant de malices dans ma vie!

O.A.

Du Nationaliste du 1er octobre 1905:

"Nous ne savons trop quelles retouches M. Fréchette a faites à Papineau depuis l'éreintement que M. Pascal Poirier servit à ce drame dans la Revue Canadienne il y a une trentaine d'années. On dit qu'il en a fait plusieurs, et même que le directeur artistique du Théâtre Français lui aurait fait d'excellentes suggestions. En tout cas, la représentation d'un drame canadien en vers dû à la plume d'un auteur aussi connu que M. Fréchette n'est pas un événement banal, et il n'y a pas de doute que le Français, de l'orchestre au paradis, regorgera de monde...

"M. Laurier a promis d'assister à une représentation. Allons tous voir M. Laurier."

Du même journal (20 octobre), sous le titre: "Deux Papineaux. — Celui de l'histoire et celui de M. Fréchette:

"En lisant l'Histoire de l'Insurrection du Canada par Louis-Joseph Papineau, publiée en 1839 dans la Revue du Progrès, à Paris, et reproduit par M. Decelles à la fin de son ouvrage, il est une chose qui frappera ceux qui ont entendu au Théâtre-Français la parfaite ineptie qui s'intitule Papineau. C'est le contraste que le grand patriote portait sur la bureaucratie et le gouvernement anglais, à tête reposée, deux années après Saint-Charles, et le discours final que M. Fréchette ~~lui~~ prête dans la deuxième édition de son drame.

"Le dramaturge comme le romancier peut compléter l'histoire ou en omettre certains détails non essentiels, si les règles de la mise en scène ou l'intérêt du récit l'exigent. Mais il n'a pas le droit de la fausser, encore moins de s'en moquer. La licence se double d'une lâcheté quand, sous prétexte de travailler à l'union des races, mais en réalité pour flagorner bassement un homme politique dans la conscience duquel la voix de Papineau retentirait trop douloureusement, on substitue à la dénonciation de ~~la~~ l'oligarchie, sur les lèvres du patriote, un speech glycéринé qui vous fait l'effet d'un elyptère.

"N'était-ce pas assez à M. Fréchette de nous avoir donné tout au long de sa pièce un Papineau ridicule, la bouche pleine de mauvais discours de Saint-Jean-Baptiste? Pourquoi avoir fait à sa mémoire l'insulte de le représenter, à la chute du rideau, acceptant un sauf-conduit anglais avec des transports d'éloquence loyaliste, devant ses partisans voués à la déportation ou à l'échafaud?"

16-245

Paris Saint-Cécile

Monsieur Olinas Asselin
Montreal.



Monsieur,

Permettez-moi un certain
nombre de vous présenter son
travaux de littérature, humble
petit volume en j'ai recueilli
les "galettes d'eau" d'une jeune
ce adolescents et même en attendant.
L'avis de et sans être exempt de
nombreuses imperfections, et l'avis
présence de Sa Noblesse éditoriale.
Je vous prie.

ce 23 novembre 1929

12-3-2
Montréal (Canada), 28 nov. 1929.

M. Charles Forot,
éditeur,
S.-Félicien-en-Vivaraïs

Cher Monsieur,

Comme il ne s'est jamais fait de publicité autour de mon étude sur l'Œuvre de l'abbé Groulx, il reste en librairie quelques centaines d'exemplaires de la première édition. C'est ce qui explique que les libraires canadiens ne se soient pas encore adressé à vous (comme ils avaient pourtant convenu de le faire) ou ne vous aient passé que des commandes insignifiantes. Le chèque de 628 fr. ci-joint vous aidera peut-être à défrayer vos dépenses. Vous seriez bien aimable de m'envoyer au plus tôt le nombre d'exemplaires auquel vous jugerez qu'il me donne droit. N'ayant ni le loisir ni le goût de les vendre, je profiterai du Jour de l'An pour les distribuer à mes amis.

En vous priant d'agréer mes remerciements anticipés, je me souscris, cher Monsieur,

Votre tout dévoué serviteur,

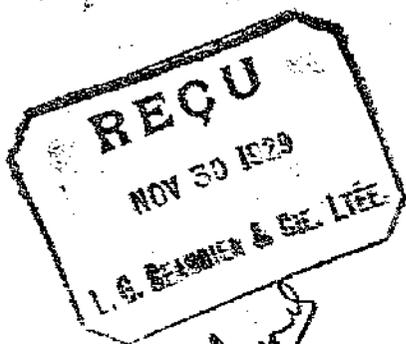
Chèque

84 ouest.rue Notre-Dame
Montréal (Canada)

(Olivar Asselin)

OA/CR

Archives de la Ville de Montréal



"LE GOGLU"

JOURNAL HUMORISTIQUE

987, BOULEVARD ST-LAURENT

Montréal, 29 nov. 1929

Cher M. Asselin,

Votre communiqué concernant le legs Valois-Fussier au Refuge vient de m'être remis et je vais me faire un plaisir de le faire paraître dans "Le Miroir". Si je le fais pour "Le Goglu", ce sera une porte ouverte à mille autres du genre, et le fort d'île (?) du journal s'en ressentira nécessairement beaucoup. Les libéralités de M. De Boucherville me sont connues et je me garderais d'en faire sujet à ridicule dans le "Goglu".

Cordialement Vôtres
 Arrien [Signature]

CHARLES BLAKE

Barrister - Solicitor
Notary Public
24 WYANDOTTE STREET EAST
WINDSOR, ONT.

PHONE SEN. 450-451

December 4, 1929.

No - 248
Asst. Secy -
in Genl -
Parent: Dep. Secy -
Ss. Genl -
to Capt -

Major Olivar Asselin,
c/o Beaubien & Co., Brokers,
Notre Dame Street, W.,
Montreal, Que.

Dear Mr. Asselin:

I received your very kind letter some time ago, and regret that I was not able to make any particular use of it. I have now located an office here, which I opened December 2nd. Of course, I am not very well acquainted here, and if you have any friends living in this neighbourhood, I am quite sure you will help me all you can in that regard.

[Can you name to me a legal firm in Montreal, which you can recommend as reliable and not too slow in attending to business, and which at the same time would reciprocate in the matter of handling agency work?] After Mr. Vallee's off hand methods and in view of the enormous amount of business he handles, I believe that he is about the last person to contemplate for such an association. Some day you may hear of some business firms in Montreal who wish legal representation in Western Ontario, and you could, doubtless, tip me off when occasion offers.

Mrs. Blake is in pretty good health and so am I, but my mother had a severe accident, falling down a flight of stairs causing broken bones and a bad shaking up, resulting in two months in the Toronto General Hospital.

Please accept our mutual good wishes on behalf of Madame as well as yourself, I am

Yours truly,

CB Blake

CB/EM.



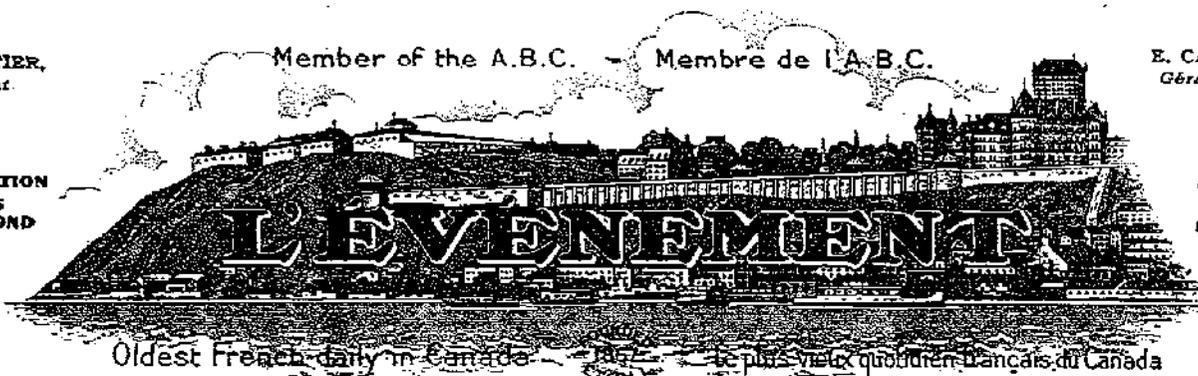
J.-H. FORTIER,
Président.

Member of the A.B.C. - Membre de l'A.B.C.

E. CASTONGUAY,
Gérant-Manager.

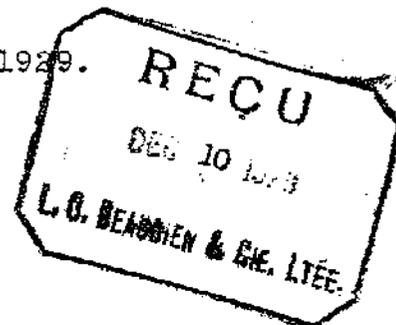
OLD AS
CONFEDERATION
SOLID AS
CAPE DIAMOND

NÉ AVEC LA
CONFÉDÉRATION
SOLIDE COMME
LE CAP DIAMANT



QUEBEC, CANADA

4 décembre 1929.



M. Olivar Asselin, Gérant,
L.G. Beaubien & Cie, Ltée,
84 ouest rue Notre-Dame,
Montréal.

Mon cher M. Asselin,

Notre journal publiera sa dixième revue financière annuelle en janvier prochain; cette revue est, à Québec, la réplique française de celle qui est publiée à Montréal chaque année par la Gazette.

Nous sommes le seul journal français publiant un semblable numéro financier, lequel fournit aux nôtres des renseignements précieux sur la finance, l'industrie, le commerce et les questions économiques.

Je viens vous demander un article, sur un sujet approprié à votre choix, pour ce numéro financier, avec l'espoir que vous acquiescerez à ma demande et que nous recevrons votre copie avant la fin de décembre.

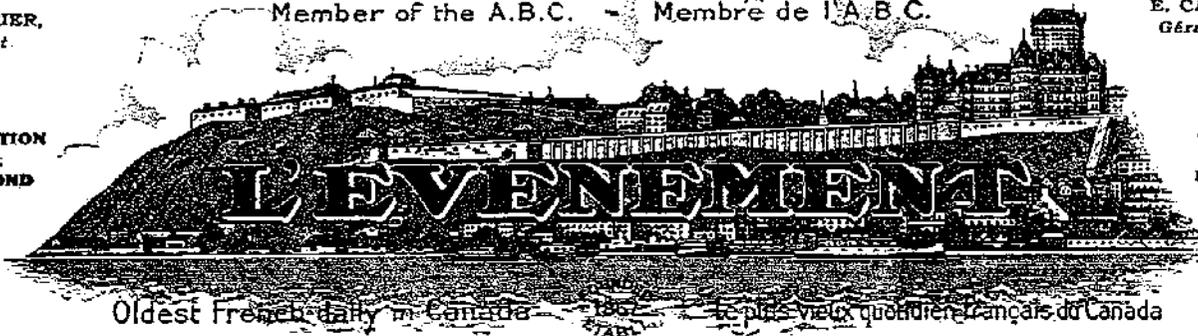
Dans ce numéro spécial, notre journal veut analyser d'une façon objective les principaux événements de finance, d'industrie et de commerce qui se sont déroulés en 1929, les autres champs d'action qui se rattachent aux questions économiques du jour ainsi que les perspectives qui s'offrent

J.-H. FORTIER,
Président.

Member of the A.B.C. - Membre de l'A.B.C.

E. CASTONGUAY,
Gérant-Manager.

OLD AS
CONFEDERATION
SOLID AS
CAPE DIAMOND



NÉ AVEC LA
CONFÉDÉRATION
SOLIDE COMME
LE CAP DIAMANT

QUEBEC, CANADA

- 2 -

M. Olivar Asselin (suite)

à nos hommes d'affaires et à nos dirigeants pour
l'année 1930.

Comptant sur une réponse favorable,
je vous prie de croire à l'assurance de ma considé-
ration.

JHF/LC


Président.



PROVINCE DE QUÉBEC
MINISTÈRE DE LA COLONISATION, DES MINES
ET DES PÊCHERIES
SERVICE DES TRAVAUX DE COLONISATION

13-250
Laforce

Québec, 4 décembre 1929.

Monsieur Olivar Asselin,
Gérant,
L.G. Beaubien & Cie,
50 Ouest, Notre-Dame,
Montréal, P.Q.

Cher Monsieur,

J'ai appris tout récemment, par M. J.E. Laforce, publiciste au bureaux du chemin de fer Canadien National à Montréal, qu'une partie de la correspondance d'Edmond de Nevers avait été prêtée ou donnée à M. L.J.K. Laflamme, ancien journaliste, qui réside actuellement à Montréal. Ce dernier l'avait demandée pour publication dans sa revue. Vous pourriez peut-être le voir et lui demander cette correspondance.

Sincèrement à vous,

Hippolyte Magnan

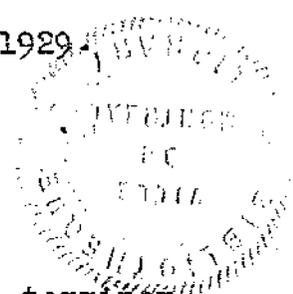


M. Marcel Gugas
Grand Hotel de France
CERTIFICAT DE RECOMMANDATION POSTALE
10 rue Vaugouard,
Vaugouard, Paris,



12610
DROIT SI PLUS DE 10g. C.

257
cembre 1929



A

Mon cher ami,

Je
(à 9h.30) une
quelque chose

On doit conserver ce certificat et le produire s'il devient nécessaire de faire faire des recherches au sujet de l'objet recommandé.

Le bureau de poste garde un mémoire complet de l'objet recommandé, mais l'expéditeur peut, s'il le désire, écrire au dos de ce certificat le nom de la personne à qui l'objet recommandé est adressé afin d'identifier plus facilement ses propres certificats.

501B.-150,000-27-11-26.

Je tiens de terminer
ce que je vous envoie

1. Les "Lettres à M. l'abbé Baillargé", que Fauteux a consenti à me prêter parce qu'il en avait deux exemplaires, mais que vous devrez lui rendre à peine de vous faire occire par votre humble serviteur comme si le règne de la paix n'était pas encore inauguré; (universelle)
2. La série Gaston de Montigny, que vous lirez avec intérêt, en manière de préface aux Lettres du "bûcheron" Asselin;
3. Un résumé de mon article sur Véronica, dont je vous prie de vous contenter, vu l'impossibilité où je serais de vous envoyer l'article ~~lui-même~~ — qui d'ailleurs présente vraiment peu d'intérêt et qui au surplus est d'une lourdeur digne de Fréchette lui-même;
4. Les Lettres du "bûcheron" et la réponse de Fréchette (ou plutôt une de ses réponses, car le dossier judiciaire où me viennent ces documents n'avait retenu que l'article incriminé par moi et qui me valut, quatre ou cinq ans plus tard, cent dollars de dommages-intérêts).
5. Deux notes sur Papineau, parues au Nationaliste en octobre 1905.

ne pas oublier = que me coûte.

Les Lettres au Père Lacasse, portant, si j'ai bonne mémoire, sur la question de l'instruction publique, formeraient, comme celles à Baillargé, un petit volume, mais il serait trop long de les extraire de la Patrie (1890 environ).

Les Lettres à Basile (A.-B. Routhier), d'un caractère politique, je crois, se trouveraient dans la Patrie de 1878 ou 1880. Je ne me rappelle pas les avoir lues, mais je crois qu'elles furent provoquées (je veux dire occasionnées) par une critique de la Voix d'un exilé.

Je verrai demain si Ducharme ne peut me procurer ce dernier poème.

Sur quoi je vous embrasse et vous réitère l'assurance de mon profond dévouement.

Votre ami,
OLIVAR ASSELIN

P.S.- Il faudra, n'est-ce pas, me rendre ce qui m'appartient en propre. J'y compte.

C.A.

16-251
Montréal, 5 décembre 1929.

A M. Marcel Dugas,
à Paris

Mon cher ami,

Je vous écris de mon bureau, où je viens de terminer (à 9h.30) une journée accablante. Enfin, je puis vous envoyer quelque chose. C'est:

1. Les "Lettres à M. l'abbé Baillargé", que Fanteux a consenti à me prêter parce qu'il en avait deux exemplaires, mais que vous devrez lui rendre à peine de vous faire occire par votre humble serviteur comme si le règne de la paix n'était pas encore inauguré; (universelle)
2. La série Gaston de Montigny, que vous lirez avec intérêt, en manière de préface aux Lettres du "bûcheron" Asselin;
3. Un résumé de mon article sur Véronica, dont je vous prie de vous contenter, vu l'impossibilité où je serais de vous envoyer l'article ~~lui-même~~ — qui d'ailleurs présente vraiment peu d'intérêt et qui au surplus est d'une lourdeur digne de Fréchette lui-même;
4. Les Lettres du "bûcheron" et la réponse de Fréchette (ou plutôt une de ses réponses, car le dossier judiciaire où me viennent ces documents n'avait retenu que l'article incriminé par moi et qui me valut, quatre ou cinq ans plus tard, cent dollars de dommages-intérêts).
5. Deux notes sur Papineau, parues au Nationaliste en octobre 1905.

Les Lettres au Père Lacasse, portant, si j'ai bonne mémoire, sur la question de l'instruction publique, formeraient, comme celles à Baillargé, un petit volume, mais il serait trop long de les extraire de la Patrie (1890 environ).

Les Lettres à Basile (A.-B. Routhier), d'un caractère politique, je crois, se trouveraient dans la Patrie de 1878 ou 1880. Je ne me rappelle pas les avoir lues, mais je crois qu'elles furent provoquées (je veux dire occasionnées) par une critique de la Voix d'un exilé.

Je verrai demain si Ducharme ne peut me procurer ce dernier poème.

Sur quoi je vous embrasse et vous réitère l'assurance de mon profond dévouement.

Votre ami,

OLIVAR ASSELIN

P.S.- Il faudra, n'est-ce pas, me rendre ce qui m'appartient en propre. J'y compte.

O.A.

Montréal, 5 décembre 1929.

M. Hermisdas Magnan,
Québec (6, rue Fraser)

Cher Monsieur Magnan,

Je vous remercie beaucoup pour votre lettre du 4. J'ai trouvé le manuscrit du roman chez Laflamme et la correspondance, partie chez Antonio Perrault et partie chez le Dr Brisebois, ci-devant de Nicolet, aujourd'hui de Longueuil.

Si vous aviez d'autres renseignements, je vous serais reconnaissant de me les communiquer.

Cordialement à vous,

OA/CR



Edition

Importation

Reliure



Librairie d'Action canadienne-française *Ltee*



1735, RUE S. DENIS

MONTRÉAL

TÉL: HARBOUR 5969

Montréal, le 6 décembre 1929.



Cher monsieur,

Sous pli séparé, nous prenons la liberté de vous adresser un exemplaire de l'Almanach de la Langue Française. - Aux pages 77, 206, 229, 113, vous trouverez quelques notes qui vous concernent personnellement.

Nous aimons à croire que cette attention vous sera agréable. Ce fut là au moins notre dessein.

Si vous jugez notre Almanach digne de diffusion chez vos amis, nous serions honorés de vous fournir la quantité désirée.

Agreez, cher monsieur, l'expression de nos sentiments reconnaissants.

LA LIBRAIRIE D'ACTION CANADIENNE-FRANÇAISE *Ltee*

Albert Larocque

Président-gérant

AL/PL

N.B. - Notre Almanach se vend \$ 0.25 l'unité, \$ 1.50 la demi douzaine, \$ 2.00 la douzaine, franco.

Archives de la Ville de Montréal

13.254
Paris, le 7 dec 1929

(Paris)

mon cher ami,
Je reçois votre lettre qui me donne une presse rassurée de votre part. Mais je suis désolé de vous soumettre à une pareille besogne et de voir les instants précieux que vous consacrez aux affaires. Ma reconnaissance s'en trouve doublée.

J'ai les lettres à Bazile et les causeries du dimanche. Je pourrai consulter à la Bibliothèque Nationale les lettres à Baillarge, ce que j'en ai cherchées dans le catalogue.

Je reproduirai en entier dans l'ouvrage que je prépare votre article sur Veronica que je veux d'analyser moi-même.

Votre article sur Papineau
sera également cité car dans
un livre comme celui-ci il
convient de donner les appréciations
des contemporains de Fré-
chette.

Je ne connaissais pas le livre
de Mackay dont je ferai aussi
de larges citations.

Ma thèse est très avancée. Les
chapitres consacrés à l'œil de
Fréchette, aux Fleurs Boréales
aux Oiseaux de neige, à la Légende
d'un Peuple, aux Coutés, sans
la Noël au Canada, ~~sans~~
la polémique Roulier - Fréchet
sont à peu près terminés. La
préface est faite. Je travaille
à l'infamie de Fréchette.

J'ai lu la biographie d'un Haldé autre.
Pas, car j'ai retrouvé dans
mes papiers des notes prises
sur ce livre.

Je vous avouerai que je ne suis
pas très emballé sur ce travail.
J'ai l'impression de m'être
imposé un véritable pensum.
Et souvent, je me demande si
je ne vais pas trop loin dans
certaines critiques. Je vais
revoir tout cela d'un seul coup
et je retrancherai ce qui me
paraîtra de nature à froister
certaines susceptibilités. Et
puis, comme je n'aime
pas le sujet que j'ai choisi,
j'ai parfois peur de m'exprimer
en petit nègre.
Mais là où j'ai mis pas loin
d'admirer Fréchette, c'est dans
les lettres à Basile et les propos
faits tout sur l'enseignement
collégial.

Veronica est d'une délicieuse
sans nom. Je l'écoute dans
ma chambre les soirs

d'amour de Stella et du duc,
et se tombe sur mon sofa
en riant aux larmes.

L'autre jour, devant des amis,
j'ai lu cette scène et j'ai
obtenu un succès de fou
rire. Veronica me donne des
pièces de bon sang: c'est irré-
sistible. On dirait une parodie
de Ruyss et de Sardou. Ah! que
j'obtiens.

Je dis du bien de la Légende, quel-
qu'un me trouve cette oeuvre bien
déclamatoire.

Je tâche tout simplement de ses sonnets.
Ce qui y a de mieux, ce sont
ces Paysages. Mais dans l'ensem-
ble, cette oeuvre ne m'est pas
sympathique. Je la crois im-
portante à un point de vue
historique, à un point de vue
historique littéraire. Mais j'ai
hâte d'en avoir fini avec cette
corvée.

Ne vous attendez pas à un
travail parfait. Je tâcherai
qu'il soit convenable; rien de
plus. Parfois, en me relisant
je me sens dégoûté. J'ai peine
à m'intéresser vraiment
à ce sujet, et je me fais des
reproches, cependant, en
m'efforçant de croire qu'il
est plein d'intérêt. Histoire
de me donner du coeur au
ventre.

Barbeau doit avoir recueilli
maintenant les lettres de d'Aurville
à Trébutien. Elles sont très in-
téressantes. J'ai écrit à Victor
pour lui dire que je pourrais
vous les procurer, pour
cent francs. C'est une
belle occasion. Les dépay-
sés?
Encore une fois, dans mes
remerciements, j'ajoute

le service que vous me rendez.
Ma parole de foi sera de vous
citer, aboutissant dans
un travail sur la littérature
canadienne.

Vous appartenez à l'histoire litté-
raire de votre pays; vous y avez
joué un rôle important. Dans
les années encore lointaines
à l'époque, vous certainement
fûtes les lettres à l'échelle de votre
lettre publiées ainsi que bien d'autres
choses qui dorment dans vos
cartons. Vous décidez-vous
un jour? Je l'espère.

Salut de ma part madame
Asselin, et croyez à ma recon-
naissance et à mon amitié
toujours constante.

Dufa.



Montreal, December 9th, 1929.

Mr. Charles Blake, Barrister,
24 Wyandotte Street East,
Windsor, Ont.

My dear Blake,

I herewith enclose copy of a letter which Mr. Paul Lacoste, of the legal firm Lacoste & Lacoste, 221 St. James St. West, has asked me to write him about you, following a talk over the phone. The reason why I thought of that firm is that they represent the Provincial Bank of Canada, which has several branches at Windsor and other points of the Essex peninsula. Mr. Paul Lacoste has told me that he would be extremely pleased to take advantage of your services. Kindly advise me of any communications he may have with you, as I would not like to look elsewhere before we are sure there is nothing to expect from that quarter.

Yours cordially,

(Olivar Asselin)

OA/CR

Encl.

Montreal, December 9th, 1929.

Mr. Sise, President,
Bell Telephone Company,
Montreal

Dear Mr. Sise:-

About 2.30 p.m. last Saturday, I called Falkirk 1294 from Westmount 2250. Being given Marquette twice, and this in spite of my cautioning the operator each time against this, an usual mistake, I then asked for the Complaint office, and I was twice given the information. It required as many as five calls and a full ten minutes of my time to get the desired connection.

Regarding the serviceableness of this Falkirk Exchange, I might add that, since it was substituted for Belair — this in a wholly French district — a chore woman who used to do housework for my wife has ceased to call her over the phone because she could never get the connection, and the same state of affairs exists at the house of my sister-in-law, Mrs. J.O. Marchand (West. 2250). In fact, friends and acquaintances of both the Marchand and ourselves have repeatedly complained of being unable to communicate with us.

Surely, this is not the kind of service which you pride yourselves in giving, nor the kind you are expected to give your subscribers.

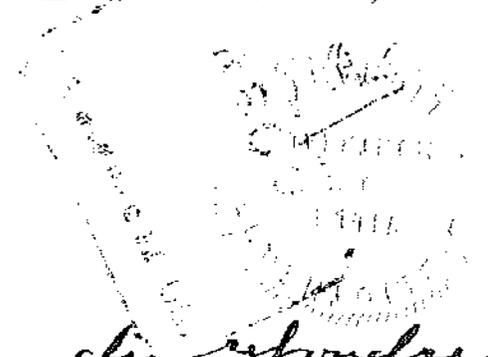
Trusting that you may not be surprised at this protest against a state of affairs which, though solely of your own creation, nevertheless deprives us of a great part of the benefit of our subscription, I remain, dear Mr. Sise,

Yours respectfully,

4283, St. Hubert St.

Oliver Aselin

Paris 9 Dec 1879



Cher M. Osselin

J'aurais dû répondre
 à votre aimable lettre il y a
 déjà quelque temps, et vous donner
 une nouvelle adresse, tel que
 couramment vous m'en défiez de
 Montréal, mais c'est une négligence
 que je vous prie d'excuser, je
 le faut que j'ai été malade presque
 depuis mon arrivée ici; et
 depuis que je me suis mis sous
 les soins de bons médicins je vois
 leur efficacité même une semaine
 et si d'ici là il me vient
 fait queques je envoie à
 me signer moi-même; je crois
 que je suis encore un très
médicin. J'ai rencontré par
 hasard Henri Beau

qui me dit bien vous enverrez
et que d'ailleurs je m'occupais assez
bien moi-même, nous avons causé
de vous alors ce vous a fait
plaisir à tout le monde.

Je suis très sensible au fait
que vous m'avez pour ainsi
dixé votre lettre officielle je ne puis
trop vous en remercier

amicalement à vous

E. de Mores

46 bis Ave de la Motte Piquet,

16-273
Montréal, 10 décembre 1929.

M. Ernest Cormier, architecte,
secrétaire du Comité du Monument de Lesseps

Mon cher Cormier,

Voici en quelques mots ce que je voulais vous dire
samedi:

Ses ressources forcément restreintes ne lui permettant pas de faire très grand, le Comité devrait, il me semble, viser à faire très simple; d'autant plus que la simplicité pourrait, comme dans la personne même de notre cher ami, s'allier à la grandeur. Une plaque de bronze encastrée dans une dalle de marbre ou de granit, et ces seuls mots:

A la mémoire de

JACQUES DE LESSEPS
aviateur,

né le .

mort en mer le ,

ses amis

Mais en même temps le Comité devrait demander au ministre du domaine public, à la Commission géographique de la province de Québec, et, s'il y a lieu, à la Commission fédérale, de changer en celui de Jacques de Lesseps le nom du Mont Albert, qui est, vous le savez, le point culminant du Québec et de la Gaspésie. Ce changement ne présenterait aucun inconvénient sérieux: personne, que l'on sache, ne tient outre mesure à la dénomination actuelle, qui ne glorifie, j'en suis sûr, ni Albert le Grand, ni Albert Ier

de Belgique, ni même le Grand ou le Petit Albert, mais tout simplement quelque bûcheron ou trappeur de la Gaspésie appelé Albert Levesque, Albert Simoneau ou Albert Pomerleau, si ce n'est Paphnuce, Ildéphonse ou Hysopompe Albert. L'idée m'en est venue en voyant sur la carte du Brésil le nom de Ferdinand de Lesseps appliqué à la plus haute montagne du pays. L'honorable M. Mercier, à qui je l'ai suggéré, a répondu qu'on avait déjà baptisé Lesseps, sur la carte du Nouveau-Québec, un de ces carrés uniformes qui ne correspondent à aucune réalité géographique, mais où surgiront un jour ou l'autre, à l'huy la fin des temps, des paroisses Saint-Jean-de-la-Décollation de Lesseps, Saint-André-de-l'Epouvante de Lesseps, etc., comme on a déjà Sainte-Cécile de Masham et Sainte-Valérie de Bulstrode. La réponse est trop enfantine pour que le ministre ne consente pas à la retirer et à revêtir d'un nom aussi glorieux un lieu plus digne.

Croyez, mon cher Cormier, à la sincère considération de
Votre tout dévoué serviteur,

(Olivar Asselin)

P.S. — Ci-joint un chèque de \$25, dont j'ai retardé l'envoi jusqu'ici dans le vain espoir de pouvoir le faire plus considérable.

Chèque

OA/CR

14-357
Montréal, 10 décembre 1929.

M. J.-H. Fortier,
à l'Événement,
Québec

Mon cher Fortier,

Je ne crois pas avoir le loisir d'écrire l'article que vous me demandez par votre lettre du 4, mais accepteriez-vous le texte d'une causerie d'une demi-heure que je faisais en septembre dernier devant le personnel de la Banque Canadienne Nationale, sur la spéculation boursière? Excepté pour mes 150 à 200 auditeurs, ce serait de l'inédit. L'honorable M. Béique, ayant lu ce petit travail, m'a invité à le publier dans la Revue trimestrielle, mais je n'ai pas cru devoir me rendre à l'invitation. Il y a dix pages de dactylo, qui devraient remplir à peu près trois colonnes de journal.

Cordialement à vous,

le Directeur-Gérant:

OA/CR

Pais

THE BELL TELEPHONE COMPANY OF CANADA

BEAVER HALL BUILDING

C.F. SISE
PRESIDENT

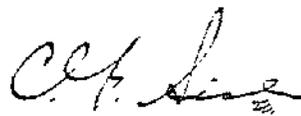
MONTREAL, December 10, 1929.

Mr. Ovilar Asselin,
4283 St. Hubert Street,
Montreal, Que.

Dear Sir:

I have your letter of December 9th,
regarding telephone service from the Falkirk Exchange,
and will have the matter carefully investigated.

Yours truly,



President.

18-201
Proulx

CHARLES BLAKE

Barrister - Solicitor
Notary Public
24 WYANDOTTE STREET EAST
WINDSOR, ONT.

PHONE SEN. 450-451

December 11, 1929.

Major Oliver Asselin,
c/o L. G. Beaubien & Co., Ltd.,
50 Notre Dame Street, W.,
Montreal, Quebec.

My dear Major:

I thank you for your letter of the 9th inst., enclosing copy of your letter to Mr. Paul Lacoste. I must say that I feel hardly deserving of the flattering terms in which you speak of me to Mr. Lacoste, but I appreciate the friendly spirit which is not very often seen in these days, and I trust that the letter will lead to a mutual agreeable business relation with Mr. Lacoste's firm.

With kind regards, I am

Yours sincerely,

Chas Blake

CB/LW.

L.-H. FORTIER,
Président.

Member of the A.B.C. - Membre de l'A.B.C.

E. CASTONGUAY,
Gérant-Manager.

OLD AS
CONFEDERATION
SOLID AS
CAPE DIAMOND

NÉ AVEC LA
CONFÉDÉRATION
SOLIDE COMME
LE CAP DIAMANT



Oldest French daily in Canada - Le plus vieux quotidien français du Canada

QUEBEC, CANADA

13 Décembre, 1929.

M. Olivar Asselin,
s/s. L. G. Beaubien & Cie Limitée,
50 rue Notre-Dame Ouest,
Montréal. P.Q.

Cher monsieur,

Votre lettre du 10 courant
adressée à M. Fortier m'est transmise pour réponse.
C'est avec plaisir que nous accepterons le texte de
la causerie faite par vous il y a quelques mois
sur la spéculation boursière.

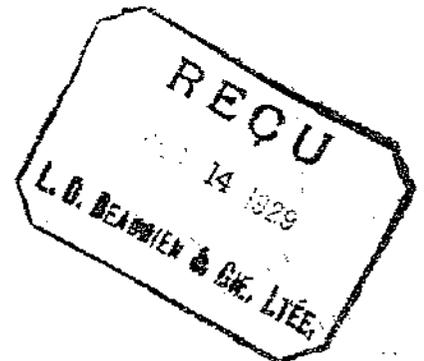
Dans l'espoir que vous voudrez
bien nous adresser ce texte le plus tôt possible,
veuillez me croire, cher monsieur,

Votre dévoué,

LA CIE DE L'ÉVÉNEMENT,

E. Castonguay
E. CASTONGUAY
GERANT GENERAL.

EC/LY.



Ms. 263



CHAMBRE DES COMMUNES
CANADA

LE GREFFIER

ARTHUR BEAUCHEMINE, C.R., M.S.R.C.

OTTAWA

le 18 décembre, 1929.

Mon cher Asselin:

Il y a une vacance à la Première Section de la Société Royale et nous croyons, mes amis et moi, que tu devrais la remplir. Si tu n'y vois pas d'inconvénient, aie donc l'obligeance de remplir le blanc ci-inclus, y apposer ta signature, le faire signer par Antonio Perreault et me le remettre. J'obtiendrais la signature de L. P. Geoffrion et j'y ajouterais la mienne. Puis, je crois, que tu seras élu. Nous avons tout à gagner en prenant les devants.

Amitiés,

Arthur Beauchemin

M. Oliver Asselin,
4283 St. Hubert,
MONTREAL, P. Q.



CHAMBRE DES COMMUNES
CANADA

LE GREFFIER

ARTHUR BEAUCHESNE, C.R., M.S.R.C.

OTTAWA

le 18 décembre, 1929.

Mon cher Asselin:

Il y a une vacance à la Première Section de la Société Royale et nous croyons, mes amis et moi, que tu devrais la remplir. Si tu n'y vois pas d'inconvénient, aie donc l'obligeance de remplir le blanc ci-inclus, y apposer ta signature, le faire signer par Antonio Perrault et me le remettre. J'obtiendrai la signature de L. P. Geoffrion et j'y ajouterai la mienne. Puis, je crois, que tu seras élu. Nous avons tout à gagner en prenant les devants.

Amitiés,

M. Olivar Asselin,
4283 St. Hubert,
MONTREAL, P. Q.

~~Ville de~~ 16-264

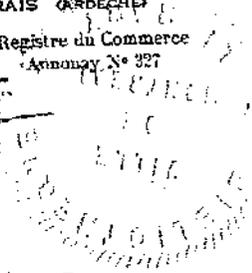
ÉDITIONS DU PIGEONNIER



DIRECTION :
ST-FÉLICIEN-EN-VIVARAIS (ARDECHES)

Chèques postaux : Paris N° 231-38 Registre du Commerce Annanay N° 327

FOROT.



Cher Monsieur

Croyez nous très sensibles
à votre envoi de chèque
(628 \$). La vente est en
ce moment des plus dif-
ficiles et c'est pourquoi
nous aurions été heureux
d'avoir un dépôt au

Canada.

J'ai vous ai fait envoyer
et autre - fait des exemplaires
de votre volume. Vous
pourriez en faire le détail
de l'envoi.

Vous avez annoncé le
volume à la Biblio
graphie de la France
et fait un service
de presse.

Très cordialement,
Gaston-Jourdain

à l'expression de
mes sentiments
dévoués



Le 19 dec. 1929



R. G. Annonay 327

CHÈQUES POSTAUX PARIS 239.38

LES ÉDITIONS DU PIGEONNIER

SAINT-FÉLICIEN-EN-VIVARAIS (ARDÈCHE)

Monsieur Vivar Asselin
Montréal

Doit

SAINT-FÉLICIEN, LE 18 décembre 1929

25	œuvre de l'Abbe Grosjean	100	20	500		
2	—	—	—	150		
2	—	—	—	200		
				955		
	remise 37%			351 50		
				598 50		
				19 50		
				628 00		

Asselin

100

Monsieur Olivar ASSELIN
50, Ouest, rue Notre-Dame
MONTREAL (Canada)

Mon cher ami,

Je ne veux pas attendre indéfiniment pour vous remercier de votre longue et si intéressante lettre.

J'aurais voulu avoir un sujet et le temps pour tenter - sans grande chance de succès d'ailleurs - de vous adresser quelques pages d'un intérêt aussi vif. Mais, malheureusement, avec cette diablesse d'échéance de fin Décembre, je ne sais pas quand je pourrai trouver l'un et l'autre.

Ne m'en veuillez donc pas et croyez surtout à la sincérité très cordiale des vœux que je vous adresse à travers l'océan.

(Pierre Blin)

13-366

BANQUE MUTUELLE D'ÉTUDES
ET DE CRÉDIT
ADMINISTRATION

108, BOULEVARD HAUSSMANN (VIII^e)
PARIS, LE 23.12.29

REÇU
JAN 10 1930
L. G. BERNIER & Co. L^{rs}

Mon cher ami,

Je vous retourne en joint la thèse
que vous avez bien voulu me prêter et qui a
été lue avec un vif intérêt par ceux à qui
je l'ai communiquée et qui viennent de me
la retourner.

Veuillez croire, mon cher ami, à
mes sentiments les meilleurs.

RECEIVED
JAN 11 1930
L. G. BERNIER & Co. L^{rs}

Paul Hébert

Monsieur Olivar Asselin
50, Ouest Notre-Dame, 50
Montreal



16-367

Montréal, 26 décembre 1929.

A M. l'abbé Brosseau,
au Collège Canadien, à Rome
117, rue des Quatre-Fontaines

Cher ami,

C'est la semaine dernière seulement que j'ai appris (par l'ami Cypriot) où vous étiez rendu. Je me réjouis pour vous que vous ayez trouvé une retraite aussi conforme à vos goûts comme aux exigences de votre santé. Je vous avais écrit à Chicago une longue lettre qu'on vous a sans doute transmise et où je vous donnais toutes les nouvelles de l'époque susceptibles de vous intéresser. Depuis, notre fils Jean (reçu ingénieur civil en mai dernier) s'est marié, Wilson est devenu neurasthénique au dernier degré et l'on a offert la direction de la Patrie à votre humble serviteur, qui l'a refusée.

Jean a épousé une nièce du curé Bélanger — petite perfection au moral, très intelligente, mais d'une santé très, très délicate. Il représente à Valleyfield, comme ingénieur en hydraulique, l'ingénieur-conseil de la nouvelle Compagnie de Beauharnois. Situation satisfaisante au point de vue pécuniaire, mais comportant une très grave responsabilité et, à cette saison de l'année, certains dangers. Plusieurs chutes de neige consécutives ayant rendu les routes de campagne impraticables, il lui faut faire tous les jours 28 milles à la raquette, chargé de lourds fardeaux. Il doit aussi circuler en chaloupe à travers les rapides, qui à cet endroit ont un cours de quinze milles à l'heure. Il prend son travail sérieusement, comme d'ailleurs toute son existence. Ses patrons semblent avoir de lui la plus haute opinion; ils lui ont

donné carte blanche en des matières où bien des ingénieurs d'expérience s'y perdraient.

Wilson n'a pu digérer les basses insultes dont il a été l'objet au cours de la dernière campagne électorale de Vaudreuil-Soulanges; ne parle que de l'ingratitude humaine; ne songe qu'à la mort. On sait moins que jamais par quel côté le prendre. Il habite maintenant Montréal et ne remet presque plus les pieds dans son comté. Nous songeons à lui offrir un banquet en témoignage de l'estime que ses concitoyens lui portent.

Il ne m'aurait pas déplu de rentrer dans le journalisme et la chose se produira un jour ou l'autre si Dieu me garde la santé; mais dans l'état actuel de la politique il n'y a que profit à attendre.

Je vous envoie une coupure du Petit Journal qui vous prouvera que je sais encore m'amuser aux dépens d'autrui. L'allusion aux articles de Bourassa ne déplaira pas au vieux Romain que vous êtes.

Le Refuge se porte bien, mais la crise boursière (qui n'est pas finie) nous forcera peut-être à ajourner notre construction.

Recevez, avec mes amitiés, mes meilleurs souhaits pour l'année qui vient, et ceux de ma femme.

Je vous embrasse.

Olivar Asselin



14-588
Montréal, 26 décembre 1929.

A M. Marcel Dugas,
à Paris

Cher ami,

Je suis heureux que votre travail soit si avancé et je souhaite que le peu de documentation que je vous ai fourni vous soit utile, mais, si vous voulez m'en croire, ne surchargez pas, même d'appendices: de simples notes de référence vaudraient mieux. J'ai, à dire le vrai, une raison personnelle et toute particulière de vous donner ce conseil, qui est que la reproduction, même partielle, de mon étude du 3e acte de Véronica me mortifierait profondément. Laissons ces pauvretés tomber en poussière, car elles ne méritent pas un autre sort.

Autre chose. Je causais de vous il y a quelques mois avec Séraphin Marier, qui vous a connu à Paris, je crois, et qui est, en tout cas, employé à la direction des Archives fédérales. Il m'assura que votre situation pécuniaire s'était considérablement améliorée et que vous n'aviez ~~pas~~ plus maintenant aucun grief. Cette version me fut confirmée quelques jours plus tard par une dame de mes amis, que j'avais chargée de voir à votre sujet Gustave Lanctot. Or, notre ami commun Barbeau me dit que, tout cela, c'est de la fantaisie, et que vous continuez de vivre dans la plus grande gêne. Voulez-vous, en ami, me faire par le détail le tableau de la situation que vous a faite notre gouvernement depuis votre nomination? Je ne suis pas encore manchot, que diable! et plutôt que de vous bourrer de bons souhaits pour l'année qui vient je ~~serais mieux~~ ^{préférerai} de voir une

fois pour toutes s'il n'y a pas moyen de vous être utile. Ce qui, bien entendu, ne m'empêche pas de faire pour votre bonheur, des vœux qu'une providence intelligente ou un hasard ^{Céleste} bien ~~reçu~~ aimera peut-être à accomplir. *Relia.*

Je vous embrasse bien affectueusement.

Olivar Asselin

P.S. — L'aîné de nos fils, Jean, ingénieur civil, est marié depuis ~~le 5~~ le 5 octobre. Le deuxième Paul (23 ans), est reporter... à la Presse(!!!). Le plus jeune, Pierre, grand garçon de près de six pieds, est en "philosophie" au Collège de Montréal. Ma femme vous salue.

O.A.



16.259
Montréal, 27 décembre 1929.

M. Joseph Barnard,
Rédacteur en chef de l'Evénement

Cher Monsieur Barnard,

Vous trouverez ci-joints le texte que l'on m'a demandé pour l'édition financière de l'Evénement. Avant de le passer au typographe, vous voudrez bien réunir l'Académie de l'Evénement pour décider:

1. Si, page 1, à la quatrième ligne de la fin, il ne faudrait pas écrire: "par des incapables ou des malhonnêtes gens";

2. Si, à la première ligne de la page 11, il ne faudrait pas écrire: "qu'ils ne l'auraient dû".

L'Académie est autorisée à faire sur ces deux points les corrections qu'elle jugera nécessaires.

Vous seriez bien aimable de me faire envoyer une douzaine d'exemplaires du numéro de l'Evénement où aura paru ce travail.

Cordialement à vous,

OA/CR

(Olivar Asselin)

Pièce jointe

FACULTÉ
DES SCIENCES
MATHÉMATIQUES

UNIVERSITÉ DE NANCY

8 rue Montségur

Nancy, le 30 Juin 1939

16.270

Monsieur le père,

Je souhaite que votre fils se livre consciencieusement
à son plein emploi du travail lorsqu'il se présentera
il a accepté de se charger. Plus possible et la bourse
de votre ancien fils, l'ancien qui a éprouvé plusieurs fois
les années les finances antiques et se perfectionne dans
l'art de tenir les contributions. Plus en sera que, par conséquent
à un grade élevé de la carrière, nous aurons voulu de lui faire connaître
l'importance des faits d'école et, après avoir mis son nom
au service de l'Etat, le mettront sous un régime spécial de protection
par analogie à la disposition des impôts pour se défendre
le plus possible contre les effets de la guerre. Nous ne pourrions
pas l'avoir sans les services ; il se trouvera par conséquent
dans l'un des plus hauts. Nous avons une immense joie
de l'avoir près de nous ; il a bonne mine. Le service de l'école
ne lui a pas été facile.

Des occupations pressantes, on n'aurait pu venir de lire
le travail de votre parent M. Poirion que tout récemment.
Il vous ramène de votre sein fait aujour, etc. etc. etc.,
en fait, l'application de l'histoire successivement
aux éléments de la vie et de l'ordre. En ce qui concerne
le 17^e siècle de ce que j'ai dit d'effrayant que fut la forme
de la culture de Roberval. Mais si l'histoire est si
utilitaire, que ce soit dans le 17^e siècle, etc. etc. etc.,
à une connaissance, d'une manière systématique, tout ce
à une œuvre, la méthode et l'originalité de l'œuvre
de M. Poirion. A noter un ouvrage aussi simple
qu'explicite relatif au sujet de commerce. Bref, le travail
d'aujourd'hui s'adresse à la jeunesse par dans l'école.

Je serais content de voir votre ouvrage
notre jeune de journaliste. Il est comme le langage
d'Europe et qu'il y a de mieux et de plus de bien.
Et il est difficile de constater que ce soit, que ce soit
une œuvre excellente, se commencent donc que l'œuvre
de l'écrivain - bien que notre époque changeant soit
une jeunesse redoublée.

Commissaire pour la loi, l'œuvre de l'empire, l'œuvre
de Robert Bourque? Le Bourque, professeur St. François,
est incontournable. On peut dire que l'histoire de l'école
fait l'école; pourquoi? cela est-il? Je ne sais.

Un de mes amis qui avait pu s'exprimer sur l'œuvre
une de grâces; c'est de l'œuvre. C'est, une grande
d'œuvre et est par une œuvre excellente. Mais l'œuvre
concernant si les faits sont exacts... l'œuvre et l'œuvre
concernant un fait, par exemple, l'œuvre.

Un autre livre qui s'est écrit sur l'œuvre
est la « ce que j'ai dit à Roberval » l'œuvre de l'œuvre.
C'est de l'œuvre; l'œuvre est la même, l'œuvre
fait par l'œuvre et qui ne s'exprime pas de grâces
son œuvre par lui. Un de mes amis, l'œuvre
en politique, qui s'exprime dans l'œuvre et il en
soudant, l'œuvre dit qu'il s'exprime de l'œuvre des deux œuvres.

Une! l'œuvre que le temps qui s'exprime, surtout
l'œuvre, comme on, en s'exprime d'œuvre qui s'exprime
à sa œuvre par lui. Or, comme l'œuvre de l'œuvre
« l'œuvre, l'œuvre l'œuvre! »

Une œuvre, l'œuvre à la culture de l'œuvre
de l'œuvre et la l'œuvre de l'œuvre de l'œuvre;
ce, deux œuvres ne sont pas l'œuvre de l'œuvre.

En seconde nous d'occu par St. m. l'Université
d'Henry Borker, qui posait dans tout le France
sa bonne idée de sportif et les dimanches
une grande conférence sur la géographie montreal.
Je fais cette lettre.

J'ai appris que l'Université d'Orléans a changé
de robes. Le Roy se consacra à la lecture de l'Écrite
l'Université supérieure. J'ai écrit de même St. un message
de ne pas le voir aller à la tête de l'Université!

Non cher ami, je n'acquiesce à la tradition
et s'expliquent par les coutumes qui sont de
nous nous et que je forme pour votre bonheur et
celui de toute votre famille. Veuillez y joindre
vos hommages respectueux à Madame Anselme
et les meilleurs vœux, et compléments de mes
pour vous et les vôtres,

C'est indubitablement à vous,

L. Luy

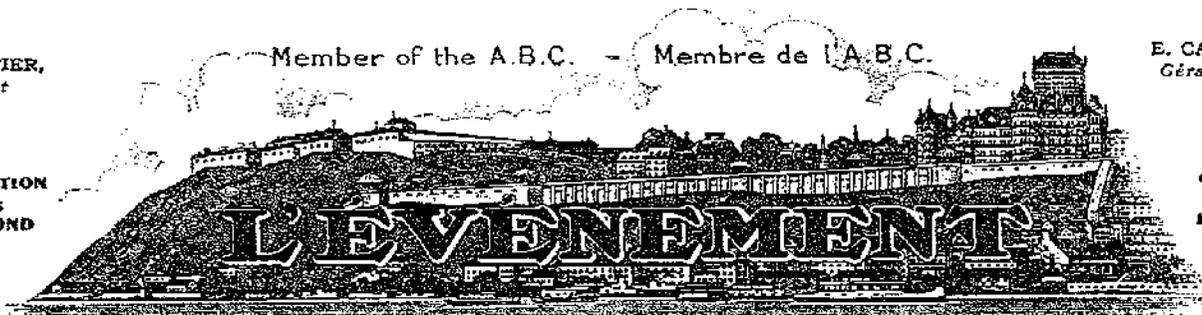
J.-H. FORTIER,
Président

Member of the A.B.C. - Membre de l'A.B.C.

E. CASTONGUAY,
Gérant-Manager.

OLD AS
CONFEDERATION
SOLID AS
CAPE DIAMOND

NÉ AVEC LA
CONFÉDÉRATION
SOLIDE COMME
LE CAP DIAMANT



Oldest French daily in Canada - Le plus vieux quotidien français du Canada

QUEBEC, CANADA

31 décembre, 1929.

M. Oliver Asselin, (Gérant)
a/s. L. G. Beaubien & Cie Ltée,
50 Ouest rue Notre-Dame,
Montréal. P.Q.

Cher M. Asselin,

J'accuse réception du texte
que vous avez envoyé pour l'édition financière
de L'Événement.

L'Académie de L'Événement n'a
pas jugé à propos de rien changer à la deuxième
correction que vous suggérez. Quant à la première,
il est peut-être préférable d'écrire "des incapables"
au lieu de "malhonnêtes gens".

Tel que demandé, je vous ferai
adresser une douzaine d'exemplaires du numéro de
L'Événement dans lequel paraîtra votre article.

Vous remerciant sincèrement pour
cette contribution et vous souhaitant une bonne et
heureuse année, veuillez me croire, monsieur,

Votre bien dévoué,

LA CIE DE L'ÉVÉNEMENT,

Maurice Turgeon

M. TURGEON
REDACTEUR FINANCIER.

MT/LV.

Avec mes vœux pour 1950 et mes félicitations pour la carrière devant le Club de Réforme, entendue au radio

WILFRID GASCON

115 rue Creighton, Ottawa - 81

NOS MEILLEURS AUX CITC

TRIBUNE LIBRE

Sous cette rubrique, nous ne publions que les lettres qui nous parviennent portées d'une véritable signature et de l'adresse du correspondant. Nous laissons à nos correspondants la responsabilité de leurs écrits.

LA MISSION DE M. MARION DANS L'OUEST

M. Séraphin Marion se dit enchanté de l'accueil que les auditeurs anglais lui ont fait dans l'Ouest. Tant mieux. Je me souviens de celui — car j'étais là — que sa conférence a obtenu de notre Dr Bousfield à la bibliothèque Carnegie en 1928. Ce révérend monsieur n'était pas précisément de l'avis du conférencier sur quelques points.

Mais si les Anglais ont été charmants pour M. Marion, tout là-bas dans l'Ouest, il paraît — c'est lui qui l'a raconté à Sydney — que "certains éléments de discord, très actifs dans une ville qu'il ne nomme pas, veulent soulever les Canadiens français contre les Anglais et les catholiques contre les protestants, et notre ami aurait même essayé de leur part de violentes attaques".

Encore la fable du loup et de l'agneau! Qui croira que les Canadiens de l'Ouest veulent faire du tort aux Anglais et aux protestants! Nos compatriotes, où qu'ils soient, n'ont jamais eu cette pensée ni cette attitude au cours de toute notre histoire. Celle-ci est ouverte, chacun peut y trouver les preuves de notre constante libéralité.

M. Marion réédite, à la suite de tant d'autres, deux ou trois assertions qui ne supportent pas l'examen critique. Il dira, par exemple, que "sans la coopération canadienne-française et de notre grand représentant sir G.-E. Cartier la confédération n'aurait pu se faire".

C'est comme pour la Grande Guerre; sans les Anglais elle n'aurait pas pu être gagnée; les Américains non plus et sans la France encore moins. Quant à la confédération, comme la conscription, elle n'aurait pas pu aboutir sans la coalition des partis dans le Haut-Canada. C'est sur la proposition de George Brown qu'un ministère d'union s'est constitué pour obtenir de Londres la fédération des provinces de l'Amérique britannique.

Lorsque M. Marion affirme que

au contraire, de leur union mal assortie que souffraient les deux provinces, et que si le nouveau régime avaient de si chauds partisans dans le Haut-Canada, c'est parce qu'il allait desserrer ses liens politiques avec le Bas.

"Il fallait cependant, ajoute M. Marion, protéger les minorités anglaise et protestante de Québec, française et catholique de l'Ontario. On y a pourvu."

Voilà la plus grave erreur historique qu'un homme puisse commettre dans ce pays-ci. De la part d'un Canadien français qui a vécu à Ottawa, cela est inconcevable. Non, ni notre grand représentant Cartier ni d'autres n'ont pourvu à la protection des minorités françaises ni dans l'Ontario ni ailleurs; on n'a même pas pourvu à la protection légale de la minorité anglaise de Québec dans l'organisation de l'enseignement. La Constitution énonce bien certaines réserves en ce qui regarde les écoles confessionnelles déjà existantes, mais nullement au sujet de l'enseignement des langues. Les législatures provinciales sont souveraines en matière d'instruction publique, sauf l'exception que l'indique au sujet de la religion des enfants. C'est une affaire qui a été définitivement jugée en 1916 par le Conseil privé d'Angleterre qui a dit:

"Nous ne voyons rien dans l'Acte de l'Amérique britannique du Nord qui enlève aux autorités dont c'est l'attribution d'établir des règlements de pouvoir de décider en quelle langue se donnera l'enseignement, pourvu qu'en ce faisant on n'offense aucun droit ou privilège conféré par l'Acte de 1867, c'est-à-dire un droit ou un privilège concernant l'enseignement confessionnel."

"La catégorie de citoyens à qui appartient ce droit ou ce privilège est celle constituée par la croyance religieuse et non par la nationalité ou la langue parlée."

En sorte que le pouvoir constitutionnel du parlement de Québec de décréter que le français sera la langue principale dans toutes les écoles de la province est égale au droit des autres législatures d'exiger que l'anglais soit la langue de l'enseignement dans les écoles publiques et séparées relevant de leur autorité.

Or, c'est par l'école qu'une langue se conserve dans un pays. La faculté de parler en français au Parlement fédéral est un avantage nul, si

C.
ni
C.
IR
4.
g.
J.
T.
d.
M.
p.
R.
R.
co.
te.
n.
m.
s.
d.
e.
d.
n.
M.
gr.
de.
te.
co.
ne.
wic.
d'a.
g.
gra.

Archives de la Ville de Montréal

éléments de désordre, très actifs dans une ville qu'il ne nomme pas, veulent soulever les Canadiens français contre les Anglais et les catholiques contre les protestants, et notre ami aurait même essayé de leur part de violentes attaques".

Encore la fable du loup et de l'agneau! Qui croira que les Canadiens de l'Ouest veulent faire du tort aux Anglais et aux protestants? Nos compatriotes, où qu'ils soient, n'ont jamais eu cette pensée ni cette attitude au cours de toute notre histoire. Celle-ci est ouverte, chacun peut y trouver les preuves de notre constante libéralité.

M. Marion réédite, à la suite de tant d'autres, deux ou trois assertions qui ne supportent pas l'examen critique. Il dira, par exemple, que "sans la coopération canadienne-française et de notre grand représentant sir G.-E. Cartier la confédération n'aurait pu se faire".

C'est comme pour la Grande Guerre; sans les Anglais elle n'aurait pas pu être gagnée; les Américains non plus et sans la France encore moins. Quant à la confédération, comme la conscription, elle n'aurait pas pu aboutir sans la coalition des partis dans le Haut-Canada. C'est sur la proposition de George Brown qu'un ministère d'union s'est constitué pour obtenir de Londres la fédération des provinces de l'Amérique britannique.

Lorsque M. Marion affirme que c'est le besoin d'union entre le haut et le bas Canada qui a amené la Confédération", il oublie que c'est,

nullement au sujet de l'enseignement des langues. Les législatures provinciales sont souveraines en matière d'instruction publique, sauf l'exception que j'indique au sujet de la religion des enfants. C'est une affaire qui a été définitivement jugée en 1916 par le Conseil privé d'Angleterre qui a dit:

"Nous ne voyons rien dans l'Acte de l'Amérique britannique du Nord qui enlève aux autorités dont c'est l'attribution d'établir des règlements le pouvoir de décider en quelle langue se donnera l'enseignement, pourvu qu'en ce faisant on n'offense aucun droit ou privilège conféré par l'Acte de 1867, c'est-à-dire un droit ou un privilège concernant l'enseignement confessionnel.

"La catégorie de citoyens à qui appartient ce droit ou ce privilège est celle constituée par la croyance religieuse et non par la nationalité ou la langue parlée."

En sorte que le pouvoir constitutionnel du parlement de Québec de décréter que le français sera la langue principale dans toutes les écoles de la province est égale au droit des autres législatures d'exiger que l'anglais soit la langue de l'enseignement dans les écoles publiques et séparées relevant de leur autorité.

Or, c'est par l'école qu'une langue se conserve dans un pays. La faculté de parler en français au Parlement fédéral est un avantage nul, si la langue se perd faute d'être enseignée et cultivée. Dans cent ans, si la province de Québec, comme le Manitoba et la Louisiane, contient une majorité anglaise suffisante, quelque nouveau Greenway y abolira l'usage du français dans les écoles, à l'Assemblée législative et devant les tribunaux provinciaux.

Des discours comme ceux de M. Marion ne servent qu'à nous endormir dans une fausse sécurité, et à cause de cela ils sont essentiellement antipatriotiques. Au lieu de chanter des louanges au Très Grand Cartier pour une protection qui n'existe même pas sur le papier, au jugement du plus haut tribunal de l'Empire, on ferait mieux de se mettre à la recherche d'un texte explicite comme celui que nos représentants ont accordé aux minorités de l'ancien empire du Grand Turc, et conçu à peu près dans ces termes:

Les minorités canadiennes, françaises et anglaises, ont le droit de conserver leur civilisation propre et de posséder des écoles et autres institutions publiques où leur langue sera librement employée et enseignée.

Avec un texte comme celui-là on n'aura plus besoin de tant parler de l'esprit des lois, quand il n'est pas d'accord avec la lettre. Ayons la lettre d'abord, l'esprit viendra après. Mais tant que vous ne posséderez pas un texte, vous aurez beau invoquer l'esprit, on sera fondé à vous dire que les deux vous manquent et à vous traiter en conséquence.

W.-G. FRANCOEUR.

Quoique l'mour-propre sache merveilleusement sa leçon, il est toujours plein de reconnaissance pour qui le souffie.—Cte de Belvèze



Santé, Bonheur,
et
Prosperité
en la
Nouvelle Année

Tels sont les souhaits que j'adresse à ma bonne et fidèle clientèle, ainsi qu'à mes amis.

Je les remercie en même temps de l'encouragement qu'ils m'ont donné durant l'année 1929.

M. L. CASAULT

MODISTE

187, rue Principale • Hull

TRIBUNE LIBRE

Sous cette rubrique, nous ne publions que les lettres qui nous parviennent porteuses d'une véritable signature et de l'adresse du correspondant. Nous laissons à nos correspondants la responsabilité de leurs écrits.

UNE CONFERENCE POUR LES MINORITES

Monsieur le rédacteur,

La situation dont s'inquiète Mgr Prud'homme dans une lettre qu'il vient d'adresser à son clergé appelle les réflexions les plus graves. Comment ne pas se sentir ému devant les épreuves qui fondent sur nos compatriotes tantôt sur un point, tantôt sur un autre, du territoire fédéral. C'est le devoir de tous les Canadiens de leur porter secours, un secours effectif, chacun avec les moyens qu'il a à sa disposition.

Il faut agir par la plume et la parole sur l'esprit de ceux de nos concitoyens anglais qui seraient disposés à se montrer libéraux. Demandons à converser. Il faut aller à eux franchement et leur soumettre un plan d'application générale, un plan ne comportant ni solutions partielles, ni arrangements d'un caractère provisoire. Il faut se poser en adversaire résolu de l'orangisme et du K. K. K. C'est notre droit.

Ce qu'il nous faudrait obtenir, c'est une déclaration et un engagement pris en conférence interprovinciale et dûment ratifié par les législatures. Imitons la ténacité des gens de l'Ouest qui ont fini par faire consentir le gouvernement central et les divers gouvernements provinciaux à leur céder le domaine acquis de la Compagnie de la baie d'Hudson en 1869, et dont toutes les provinces étaient les propriétaires indivis. Avec une persévérance, une unanimité et une volonté inébranlables, ils ont durant vingt ans tenu la campagne et réussi à convaincre tout le monde de leur bon droit. Pourtant, ce droit n'était qu'un droit moral, puisque le texte des statuts était contre eux. Malgré ce formidable handicap les gouvernements de l'Ouest ont gagné la partie. Ce sera notre précédent. Les précédents sont la jurisprudence des Anglais.

Une telle conduite ne doit pas seulement être admirée; elle devrait nous servir d'exemple et d'encouragement. Quand même il faudrait lutter et disputer durant plusieurs années, que cette perspective ne nous paralyse point, si l'on est convaincu que le succès est certain ou seulement possible. Et je suis intimement convaincu que la victoire nous restera.

S'il est vrai, et je le crois moi-même, que nombreux sont les Anglais dans toute la Puissance, qui sont prêts à nous rendre justice, même en l'absence d'un texte positif, qui n'existait pas davantage pour les ressources naturelles, on doit réclamer l'adoption d'une formule autour de laquelle pourra se faire l'accord parmi les bons éléments du pays.

J'en suggérerais une, l'autre jour, empruntée à la constitution polonaise et que la Grande-Bretagne a introduite dans le traité irlandais et dans celui qui a donné l'indépendance à l'Égypte. Je la répète:

"Les minorités canadiennes, française et anglaise ont le droit de con-

le
sc
ta
di
lit
de
er
cu
th
pe
le
la
he
aj
pe
de
l'i
lot
th
se
mu
en
sa
tic
se
de
ou
bie
tai
dir
col
get
Fo
dir
de
à
et
qu
qu
ger
for
sic
I
ne
pré
har
sor
mi
=

der le domaine acquis au
gnie de la baie d'Hudson en 1869, et
dont toutes les provinces étaient les
propriétaires indivis. Avec une per-
sévérançe, une unanimité et une vo-
lonté inébranlables, ils ont durant
vingt ans tenu la campagne et réus-
si à convaincre tout le monde de leur
bon droit. Pourtant, ce droit n'était
qu'un droit moral, puisque le texte
des statuts était contre eux. Malgré
ce formidable handicap les gouverne-
ments de l'Ouest ont gagné la partie.
Ce sera notre précédent. Les précé-
dents sont la jurisprudence des An-
glais.

Une telle conduite ne doit pas seu-
lement être admirée; elle devrait nous
servir d'exemple et d'encouragement.
Quand même il faudrait lutter et dis-
cuter durant plusieurs années, que
cette perspective ne nous paralyse
point, si l'on est convaincu que le
succès est certain ou seulement possi-
ble. Et je suis intimement convain-
cu que la victoire nous restera.

S'il est vrai, et je le crois moi-mê-
me, que nombreux sont les Anglais
dans toute la Prusse, qui sont
prêts à nous rendre justice, même en
l'absence d'un texte positif, qui n'exis-
tait pas davantage pour les ressour-
ces naturelles, on doit réclamer l'ad-
option d'une formule autour de la-
quelle pourra se faire l'accord parmi
les bons éléments du pays.

Je suggérerais une, l'autre jour, em-
pruntée à la constitution polonaise et
que la Grande-Bretagne a introduite
dans le traité irlandais et dans celui
qui a donné l'indépendance à l'E-
gypte. Je la répète:

"Les minorités canadiennes fran-
çaise et anglaise, ont le droit de con-
server leur civilisation particulière et
de créer, posséder et diriger des éco-
les et autres institutions publiques,
sous le contrôle et avec l'encourage-
ment de l'Etat, dans lesquelles leur
langue sera librement employée et
enseignée".

L'adhésion à ce texte ou à un autre
semblable ne nécessite aucun chan-
gement à la Constitution de 1867, et
par conséquent il n'y a pas lieu de
soliciter le parlement anglais, ni ce-
lui du Dominion. Les questions d'é-
ducation relèvent exclusivement des
pouvoirs provinciaux. Rien donc n'em-
pêche les provinces de se réunir un
jour en conférence et d'adopter de
concert, un "gentleman's agreement",
le principe d'une organisation qui
rendrait d'un seul coup la tranquillité
et le bonheur à toutes les minorités
canadiennes.

L'excès du mal déterminera une
réaction. Mettons-nous en mesure
d'en profiter au moment favorable.

W. G. FRANCOEUR.

P.S.—Je me défends d'avoir quali-
fié la "mission" de M. Marion d'anti-
patriotique. J'ai écrit ici (28 déc.)
que "des discours comme celui de M.
Marion à Sudbury", qui tendraient à
faire croire aux gens que l'Acte de
1867 contient des protections pour
l'enseignement du français, sont an-
tipatriotique. Chacun peut voir la
différence. Si les paroles incriminées
n'ont pas été prononcées, alors il y
a malbonne, et mon observation ne
touche pas M. Marion, ni personne
autre.

18 Janvier 1930 W. G. F.



La Légation du Canada
1 rue François 1^{er}

Cher Olivier Asselin,

Merci d'avoir fait les démarches & de savoir m'apporter un nouvel avis manuscrit ce sont les plus difficiles à dire et qui ajoutent au mérite des démarches puisqu'elles me retiennent à la fois, je le pense.

J'ai demandé à Mgr Camille Roy qui me va au travail et au Père Lacombe de me recommander auprès de Fr. Tasson. Il prétextera sans doute, feignant d'ignorer les bourses secrètes, que le délai est passé.

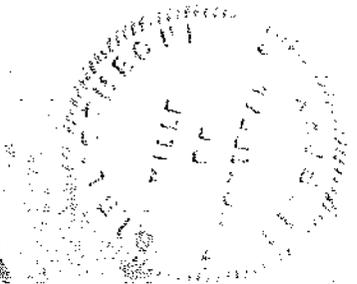
L'expose "pas de bourses aux jeunes filles" est sans valeur également puisque le nom de Mathieu Pelland - tournaire de trois années à Paris est publié. Et la manœuvre volonte est évidente.

Mais enfin!

Il y a un petit espoir du côté archevêque. 60.00 Ce serait juste de s'en rester honnête & un peu s'écarter mais puisque ~~ce serait~~ ce serait Paris & non le retour - tout serait bien & j'espère de ce côté. Vous envoie mes vives. Merci

très cordialement

Guillaume T... ..



1^{er} jet

Bonjour

Non Dieu, je t'offre ce jour.
 Au balcon de ma chambrette
 Le soleil a fait son tour,
 Me voici debout et prête
 Veux-tu me dire bonjour?

Tout Paris déjà chante
 Le marchand d'habits, chiffons ~~et~~ ~~et~~ ~~et~~
 Jette son œil moqueur
 J'ajoute à son tour le griffon.
 Ô bruits que j'apprécie!

Non Dieu, je t'offre ce jour.
 Les fleuristes sont passés.
 Il est temps que j'aille au cours.
 Non Dieu, voici mes pensées
 Veux-tu me dire bonjour?

T.S.

1930

Genevieve Thoutier

Non Dieu, je t'offre tous les jours
 Je ne ferai jamais les fleurs
 J'aimerais le soleil et le bonheur
 Que j'ai en moi-même
 Paris grâce à la distraction de
 l'heure.



UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL



FACULTÉ DE DROIT

Per 17-1
Merci, cher Monsieur,
Arselin, de l'envoi
d'un exemplaire de "Mon oncle".
Fournier mérité de ne pas être
oublié. Vous passerez tous les
deux à la poste pour les
belles lettres que nous avons

soutenues. Revisons Famine.
Ces pages nous sortiront pour un
temps de l'assoupissement ou
paraissent replongés les Canadiens
Français.

Ma femme et moi nous vous
unissons particulièrement pour
saluer en ce premier de l'an
le mariage de...
A. J. J. J.

1^{er} Janv. 1930

Antoine Terrault

17-2

Comité de Souscription pour le Monument de Lesseps-Chichenko

266, RUE ST-JACQUES

MONTRÉAL

Per.

PRÉSIDENT D'HONNEUR:

Honorable Honoré Mercier
MINISTRE DES TERRES ET FORÊTS

SECRÉTAIRE:

M. Ernest Cormier
ARCHITECTE - INGÉNIEUR

Montréal, le 2 janvier 1930

Monsieur Oliver Asselin,
4283 rue St Hubert,
Montréal.

Cher Monsieur,

J'accuse réception, au nom du
Comité pour le monument de Lesseps-Chichanko,
de la souscription que vous avez bien voulu
nous adresser et je vous en remercie très
sincèrement.

Veillez agréer, Cher Monsieur,
l'expression de mes sentiments très dévoués.

Ernest Cormier

Secrétaire

(Cormier)

EC/BF.

Montréal (Canada), 3 janvier 1930.

A Madame Johnny Saindon,
218, South 9th St.,
Salina, Kansas.

Ma chère Amanda;

L'année 1929 se sera donc écoulée sans nous procurer ce rapprochement que pour ma part j'ai tant souhaité. Se peut-il que nous restions ainsi séparés toute la vie? Ton mari, si bon, nous ne l'avons pas revu depuis votre mariage il y aura bientôt trente-huit ans. Toi-même et Wilfrid, vous n'êtes revenus au Canada qu'une fois depuis; ou plutôt, lui aux Etats-Unis et toi au Canada, vous n'êtes revenus au foyer qu'une fois. Pendant ce temps-là, ^{de part et d'autre} nous nous dispersons et nous disparaissions, ~~de part et d'autre~~, et bientôt les familles que nous aurons fondées non seulement ne se ~~rencontreront~~ connaîtront ~~pas~~ même pas, mais n'auront plus rien de commun. N'est-ce pas vraiment triste? Du côté canadien, Oscar vieillit très vite, Raoul a dû renoncer au ministère actif pour cause de santé, Auguste n'en peut plus. C'est encore Malvina, Tancrède, Marguerite et moi qui sommes les mieux portants, mais Tancrède, comme on dit, n'en a pas à revendre; il souffre du rein, des oreilles, de la gorge. Cette pauvre Sophie, exilée à Rimouski, se fait mourir à soigner un mari et une belle-fille tuberculeux. Au point de vue matériel, Oscar, Malvina, Tancrède et Marguerite n'ont pas à se plaindre et moi-même j'achève de me remettre de pertes considérables que j'avais faites avant la guerre, mais Raoul et Sophie sont loin d'être riches.

Ma femme est toujours vaillante, au moral comme au physique. Notre fils aîné, Jean, reçu ingénieur civil au printemps, a une belle

situation et son avenir sera encore plus beau s'il conserve la santé, mais ~~au~~ travail qu'il fait en plein air dans des conditions très pénibles lui ~~est~~ donné du rhumatisme au genou droit et il n'est pas sans en éprouver de l'inquiétude. Il s'est marié le 5 octobre dernier à une jeune fille intelligente, jolie, vertueuse, aimable, mais, elle aussi, d'une santé très délicate. Le deuxième, Paul, âgé de 23 ans, est entré il y a deux mois au journal la Presse comme reporter, ayant dû abandonner par besoin de grand air ^{et de mouvement} l'apprentissage qu'il faisait de l'industrie des lainages depuis cinq années. Il avait passé deux années à Woonsocket, chez des industriels de mes amis. ~~Notre~~ ^{le} plus jeune, Pierre, âgé de vingt ans le 14 janvier prochain, fait sa classe de philosophie au collège de Montréal. C'est le plus grand des trois, et à certains égards celui qui nous donne le plus de satisfaction. Il a l'esprit de notre grand'mère Cobbeil; avec cela, raisonnable comme un homme de quarante ans qui serait la sagesse même. Quant à moi, je travaille toujours beaucoup. J'ai refusé dernièrement la direction du journal la Patrie parce qu'elle m'était offerte dans des conditions qui ne m'eussent pas laissé assez d'indépendance; mais il n'est pas impossible que je rentre dans le journalisme un jour ou l'autre.

Ecris-moi longuement et donne-moi des nouvelles de ton mari, de toi-même et de tous les vôtres, et reçois, en attendant, en mon nom et en celui de nous tous, les souhaits de bonheur de

Ton frère affectionné,

Olivar

Adresse: 4283, rue S.-Hubert,
à Montréal.

Montréal, 3 janvier 1980.

M. Maurice Furgon,
Rédacteur financier à l'Événement
Québec

Cher Monsieur,

La question que j'ai posée touchant certains mots de la quatrième ligne de la fin, à la première page de mon texte, n'est pas de savoir si nous devrions écrire "par des incapables" ou "par des malhonnêtes gens", mais si la deuxième préposition devrait être de ou des. C'est sur ce point que l'Académie de l'Événement est invitée à se prononcer. Si donc il y a lieu de corriger, on écrira tout au long: "par des incapables ou des malhonnêtes gens".

Cordialement à vous,

(Olivar Asselin)

OA/CR

La Société des Conférences de l'Université d'Ottawa

"Lex Nostra Veritas"

Président: SÉRAPHIN MARION, docteur-ès-lettres
33, rue Bellwoods.
Trésorier: A.-T. CHARRON, docteur-ès-sciences,
157, rue Wilbrod.
Secrétaire: M. ROONEY PELLETIER,
92, avenue Irving.

Peru
Ottawa, ce 4 janvier 1930

M. Olivar Asselin,
50 Ouest, rue Notre-Dame,
Montréal.

Cher M. Asselin,

Enfin rentré à Ottawa - et éreinté - après une tournée de 6 semaines de conférences dans l'Ouest canadien et la région de la Rivière-à-la-Paix. Je dois mettre les bouchées doubles pour reprendre le temps perdu et expédier une correspondance en souffrance. Je suis donc obligé de vous répondre en style télégraphique.

Si vous le voulez bien, votre conférence aura lieu le dimanche 2 mars prochain. Sujet? La déformation de notre nomenclature géographique. Programme d'action? 1° On vous reçoit à la gare le samedi soir (ou le vendredi soir ou même le jeudi soir, selon votre bon plaisir) à 7.15 h. 2° Vous soupez à l'Université avec votre serviteur, puis nous causons dans votre chambre, à l'Université où vous pouvez inviter vos amis. 3° Le dimanche, à 3 h. dans le salon de l'Université, réunion de l'Exécutif de la Société et des hôtes d'honneur et du Recteur de l'Université: on cause avec le conférencier. A 3 1/2 séance dans la salle académique. Cette séance ne comporte que trois numéros au programme: discours de bienvenue du président, allocution de M. X. qui présentera le conférencier et conférence. Il n'y a pas de remerciements. Si vous y tenez absolument, vous pouvez être à Montréal dans la soirée. Toutefois votre chambre à l'Université est toujours à votre disposition. En outre, nos modestes ressources nous permettent de remettre au conférencier un cachet pour défrayer ses dépenses de voyage.

Et il vous faudra vivre un nouveau quart d'heure de Rabelais? Je me console à la pensée que vous en avez déjà vu d'autres!

La Société des Conférences de l'Université d'Ottawa

"Lex Nostra Veritas"

Président: SÉRAPHIN MARION, docteur-ès-lettres,
33, rue Bellwoods.

Trésorier: A.-T. CHARRON, docteur-ès-sciences,
157, rue Wilbred.

Secrétaire: M. ROONEY PELLETIER,
92, avenue Irving.

-2-

Ottawa, 192

Auriez-vous l'obligeance de me faire savoir si ces conditions vous agréent et, dans l'affirmative, vous voudrez bien me communiquer sous peu votre "curriculum vitae" que je remettrai à celui qui doit vous présenter.

Bien cordialement vôtre,

Séraphin Marion

7-10
MONTRÉAL
1930
JAN 10 1930
MONTRÉAL

Montréal, 7 janvier 1930.

L'hon. juge Prud'homme,
S.-Boniface
(Man.)

Cher Monsieur,

Sachant quelle autorité vous possédez en tout ce qui a trait à l'histoire du Manitoba, je prends la liberté de recourir à vos lumières sur les deux points suivants:

1. Origine du nom de la ville du Pas;
2. Louis Riel a-t-il laissé de la postérité?

A ce dernier sujet, les faits suivants seront peut-être de nature à vous intéresser.

Aux environs de 1902, j'étais très lié avec un nommé Alfred La Rocque, ingénieur civil, fils de l'ancien zouave pontifical, Henri Mercier, aujourd'hui ministre des Terres de la Couronne, à Québec (sous le nom d'Honoré), et un nommé Alfred Pelland, aujourd'hui décédé. Ces trois hommes, alors encore jeunes, étaient partisans de l'indépendance du Canada, et à ce titre avaient pour la mémoire de Louis Riel un véritable culte. Ils me confièrent, sous le sceau du secret, qu'ils se cotisaient entre eux pour subvenir aux menues dépenses d'un jeune Métis qui faisait ses études à l'École normale de Montréal, où ils lui avaient obtenu une bourse,

et qui était, disaient-ils, le fils de Riel. J'allai deux ou trois fois avec l'un d'eux (Pelland, si j'ai bonne mémoire) voir le jeune homme en question. Il avait bien le type métis, mais ne portait pas le nom de son père présumé; en fait, personne à l'école ne semblait connaître son identité. Des recherches que j'ai faites depuis (sans toutefois les pousser très loin) m'ont permis de découvrir qu'il alla aux environs de 1904 se fixer à Québec, où il se maria, qu'il a eu une fille qui a épousé un nommé Casault, aujourd'hui huissier à la Cour supérieure. Si vous me dites que Riel a en effet laissé un fils, la question de l'existence de ce dernier ne m'intéresse plus. Dans le cas contraire, je ne manquerais pas de pousser mes recherches en faisant appel au concours de MM. Mercier et La Rocque, encore bien vivants. En 1927, de passage à Winnipeg avec un groupe de Liaison française, je pris part à un dîner qui nous était offert par des citoyens de Winnipeg et de S.-Boniface, et auquel assistaient un certain nombre des vétérans de l'insurrection rielliste. Un ancien compagnon de Riel, à qui je parlai du "fils de Riel", me répondit: "Mon cher ami, Riel était célibataire et n'a pas laissé d'enfants que je sache."

Dans l'espérance, Monsieur le juge, que vos nombreuses occupations vous permettront de m'honorer d'une réponse, je vous prie d'agréer mes meilleurs vœux de santé et de bonheur, et me souscris

Votre bien dévoué serviteur,

OA/CR

(Olivar Asselin)

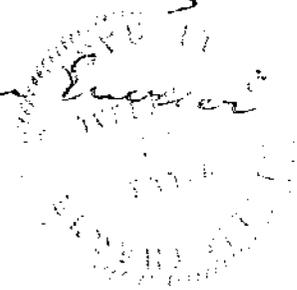
Perj

17-3

Québec, 7-1-30

Cher Monsieur Asselin,

Je pars à l'instant pour
ville d'Orléans, mais je ne
peux pas remettre à mon
retour le soin de vous
remercier de votre gracieux
envoi que je reçois à
l'instant. Votre délicate
pensée me fait d'autant
plus plaisir que je me
désolais, depuis quelque
temps, d'avoir prêté les
2 volumes de "Mon Époque"



et de les avoir ainsi
perdus! Je considère qu'ils
font partie de tes rares
publications vraiment
dignes d'intérêt et chez-moi
ce n'eût été pour moi
une perte irréparable que
de ne les avoir pas dans
ma bibliothèque, d'autant
plus que j'ai raison de
croire que l'édition
en est épuisée. Votre
envoi si amenable
a donc pour moi une
double valeur: une,
bibliographique, venant de

de ma
la qualité même de l'au-
teur; l'autre, historique,
à cause des circonstances
où je me trouve à en
bénéficier. Merci donc
de tout coeur pour votre
"beau cadeau!"

Je projette d'aller à
Montréal le plus tôt qu'il
me sera possible. Ma
santé s'améliore graduel-
lement, mais pas au
gré de mon impatience.
Les nerfs sont encore
bien fragiles -- et la
perte, ~~très~~ douloureuse.

que je viens d'éprouver
en la personne vénérée de
l'abbé Croissant (un
vrai Français, celui-là)
n'a pas embrouillé à ^{hâter} ~~accuser~~
leur définitif équitable.
Je considère que la disparition
de ce savant modeste et
le ce vrai pédagogue est une
perte irréparable pour le
Canada français.

Croyez bien, cher M. Austin,
à nos sentiments les plus
distingués & obligés.

Cardé à 27

Paul Lavoie



~~Conseil~~ ~~ambassadeur~~

~~34, rue d. - Hautes~~

34, rue d. - Hautes
Québec

Paul Lavoie

prie

Monsieur + Madame Asselin

d'agréer les respectueuses
assurances de ses senti-
ments de profond respect
et l'hommage empreint
de ses meilleurs vœux de
bonne amitié. Après une
longue réclusion, il espère
avoir bientôt le délicat
plaisir de les revoir et de
causer, en leur compagnie
si particulièrement sym-
patique, de... bien les choses!

Québec, 2 janvier 1930

Montréal, 9 janvier 1930.

M. Joseph Asselin,
Malbaie

Mon cher Jos.,

Depuis ta lettre du 6 novembre, où tu m'indiquais le prix d'achat de tes terrains, j'ai eu l'occasion de me renseigner sur les plans de Versailles, ou, si tu le préfères, de la Compagnie de Montréal-Est. Cette compagnie, étant elle-même chargée de terrains sur lesquels il lui faut maintenant payer en moyenne 3% de taxes municipales par année, cherche tous les moyens possibles de se délester. Vu l'industrialisation rapide de la ville, le terrain originellement destiné à l'habitation n'a plus de valeur que pour les usines. En fait, il s'installe assez souvent de nouvelles industries dans la localité; malheureusement la constitution d'emplacements industriels assez vastes et assez commodes n'est pas chose facile, car, lorsqu'un certain nombre de propriétaires sont décidés à vendre, les autres refusent. Il en résulte que des occasions de vente assez favorables disparaissent et que les propriétaires qui auraient consenti à vendre sont condamnés à garder leurs terrains pendant bien longtemps, en payant des taxes de plus en plus lourdes. L'agent de Montréal-Est, Courtemanche, m'avait d'abord proposé, ou bien de prendre tes lots à \$125 chacun



ou bien de te donner en échange deux autres terrains situés dans la partie habitée, non loin de l'église. Ni l'une ni l'autre de ces propositions ne me paraissaient le moins acceptable. Après maintes recherches et manoeuvres, j'ai réussi à m'assurer que, pour compléter des "carrés" qu'on aurait chance de vendre ensuite pour des fins industrielles, tu pourrais peut-être obtenir jusqu'à \$350 du lot. C'est encore pour toi une perte considérable, mais je me demande si dans les circonstances cela ne vaudrait pas mieux que d'attendre encore plusieurs années en payant des taxes. Du reste, tu dois t'apercevoir aujourd'hui que tu as payé à l'époque quatre fois la valeur. Je possède moi-même à la Longue-Pointe douze lots que mon beau-frère Jean LeBoutillier, mort en 1910, avait achetés aux environs de 1908, c'est-à-dire il y a vingt-deux ans, au prix de \$250 chacun. Je les ai offerts à plusieurs reprises à \$100 sans trouver acheteur; et, dans l'intervalle, ils me mangent régulièrement chacun \$25 à \$30 par année pour des taxes d'égout et de trottoirs, comme tu en auras toi-même à payer un jour ou l'autre.

Il n'y aurait évidemment pas de mal à demander \$350 par lot, mais je doute que tu l'obtiennes.

Après tout, il se peut bien que Versailles, qui est un malin, fasse sur tes terrains une spéculation payante. Rappelle-toi cependant qu'il y a encore énormément de terre vacante à Montréal-Est, et que Versailles n'est pas en peine d'en trouver qui convienne aux industriels avec lesquels il traite.

J'étais sous l'impression que tes lots étaient situés entre les usines de la Frontenac Oil et celles de l'Imperial Oil et que

ces deux établissements en avaient besoin pour se rapprocher. Renseignements pris, il y en a un (celui de la terre 76) qui est situé entre Frontenac et les usines de ciments, ce qui n'est pas la même chose. Quant à l'autre (celui de la terre 85) il ne pourrait avoir de valeur que si une nouvelle usine, de très vastes dimensions, s'établissait de ce côté-là et avait absolument besoin de la terre où il est situé. Si tu te décides à vendre, fixe-moi toi-même le prix le plus bas que tu sois disposé à accepter; mais comme nos pourparlers durent depuis quelques mois déjà, je te prierais de me faire connaître ta décision au plus tôt.

J'espère que ta petite famille va bien. Je lui fais comme à toi à l'occasion de la nouvelle année les meilleurs voeux de

Ton oncle affectionné,

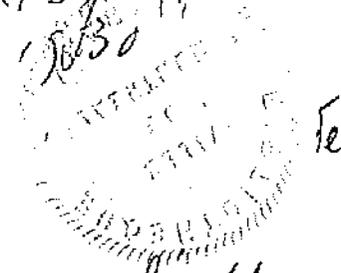
OA/GR



Pes.

Paris, le 13 Jan.

18-10



mon cher ami,

Je ne connais pas Seraphin
Marion. Je reçois maintenant comme
salaire, par mois, Frs 2,500, deux
mille cinq cents francs, ce que je re-
çois il y a dix ans, à Montréal, à
la Bibliothèque. Si je ne me trompe
pas, 2,500 équivaut, en dollars, à 100
dollars par mois. Voilà.

Mais j'en ai jamais été encore
fonctionnaire permanent, et j'en suis
payé en francs par le bureau
de Londres. Ce que je voudrais, c'est
d'être nommé assistant-archiviste
~~à Paris~~ pour les archives de Paris.

Chaque fois que Lavetôt vient à

Paris, il promet cette nomination.

Mais j'attends toujours. Le serai-je
un jour? Je ne sais.

M. Biggar en a déjà fait la demande
et cela sans résultat. Je doute fort
que vous réussiriez. Cela dépend
du vouloir de Laudoth, je crois, qui
se retranche derrière Douglas.

Je ne crois pas que Laudoth désire
fort que je sois nommé républicain
car cela lui eût été facile ou possi-
ble. Il a d'autres chats à fouetter.

Je ne vous en aurais pas parlé
si vous n'avez pas touché à cette
question-là. Je suis convaincu que Pampret
si il le voulait, ni aurait déjà fait
nommer. Il préfère que cela soit
difficile et peut-être est-il des gens
très influents qui s'opposent à

à cette nomination. Le mieux serait
peut-être de laisser faire jusqu'au
futur temps.

Vous serez, vraisemblablement, bientôt papa
papa. Je vous salue, à distance, très bien.
Vous connaissez la douceur d'une petite fille
ou d'un petit-fils possédant les clés ou
la nouveauté. Bonheur enviable.

Si vous rencontrez Goy dans les autobus, rappelez-
lui qu'il a promis de me venir chercher les
pres dont je lui faisais demande récemment.
Un coup de téléphone suffira.

Merci encore, une fois, et soyez heureux de
passer cette année 1930 qui, pour moi, a mal com-
mencé, car mon cher ami Rothman s'est éteint
le dernier jour de l'année 1929 ~~à son~~

Je salue aussi une Astelin et je souhaite à vos deux
qui vous ont eus longue vie et bonheurs
de toute sorte.

À vous cordialement

Dugas.

17-17
Montréal (Canada), 15 janvier 1930.

M. Léopold Lean,
Professeur de mathématiques
à l'Université de Nancy

Cher ami,

En attendant de pouvoir vous écrire plus longuement
(loisir qui se fera peut-être attendre), je m'empresse de vous
demander si vous ne pourriez pas me procurer un exemplaire
du livre de Boucard. J'écris en même temps à Lausanne, mais
si le livre a été retiré de la circulation, c'est peut-être
les auteurs qui seront le moins en état de me le procurer.
Je serai heureux de payer le prix nécessaire.

Cordialement à vous,

OA/CR

17-12

Pm -

Lettre de M. du Désert envoyée à M. K... du Jolich,
de Québec, le 16 janvier 1930

Montréal (Canada), 16 janvier 1930.

M. G. Desdevises du Désert,
homme de lettres,
Chamalières (Puy-de-Dôme) 5 Avenue de Royat,
France

Monsieur,

Que vous soyez Normand ou Auvergnat, vous êtes certainement l'obligeance même, et je n'en veux d'autre preuve que votre bonne lettre du 27 décembre, reçue le 11 du courant.

Directeur d'une banque dont le conseil d'administration comprend M. le sénateur Charles-Philippe Beaubien, il est assez plaisant qu'à propos de "chouaine" ou de "chouennes" je tombe dès ma première recherche sur un galant homme et un lettré qui connaît ce monsieur, un de mes patrons. Quant au vocable qui m'intéresse, j'incline à croire qu'en effet, à l'origine, il signifiait "gâteau". "Faire des chouaines", c'est blaguer les autres, mais les blaguer agréablement; et n'est-ce pas une manière de leur donner du gâteau, comme les Anglais prodiguent le taffy (sucre brûlé) à ceux qu'ils flattent sans conviction? Si en tout cas vous trouviez quelque autre explication, vous seriez bien aimable de m'en faire part.

Vos deux exemplaires de Jeanne d'Arc me sont parvenus

deux jours après votre lettre. Je remettrai à M. le curé de Notre-Dame l'exemplaire qui lui est destiné. Un coup d'oeil sur celui que vous m'avez si gracieusement dédié me porte à croire que l'oeuvre est peut-être d'un caractère trop littéraire pour pouvoir intéresser à la scène un auditoire canadien (autant dire américain), malgré le culte qu'on a pour sainte Jeanne en notre pays. La lecture dissipera peut-être cette première impression, et en ce cas je verrai avec plaisir s'il n'y a pas moyen de vous faire jouer.

Les reproductions photographiques de verrières de M. Chigot m'ont vivement intéressé. La coupure ci-jointe de la Presse du 11 janvier vous dira cependant qu'elles arrivent trop tard, du moins pour influencer M. le curé de Notre-Dame. Avec votre permission, je les remettrai plutôt à quelque architecte de mes connaissances, au cas où il aurait un jour ou l'autre des verrières à commander. Incidemment, je serais heureux de savoir si M. Chigot n'est pas originaire de Belgique ou du Nord de la France. En 1917, à Paris, où j'étais en mission, j'ai rencontré par hasard une dame de ce nom dont le mari, artiste-peintre disait-elle, était resté prisonnier en Belgique lors de l'invasion allemande. En octobre 1918, à Aubry, près Valenciennes, je logeai, comme officier d'infanterie, dans un château décoré de peintures murales signées Chigot.

Les raisons qui me feraient craindre pour le succès de votre drame au Canada font que je ne saurais fonder de grandes espérances sur des démarches que je ferai incessamment auprès de certains journaux touchant votre offre de collaboration. Je dis: "certains journaux"; je devrais plutôt m'exprimer au singulier, car en l'espèce il ne s'agit guère que du Soleil, de Québec.

- 3 -

dont le rédacteur en chef, Jean-Charles Harvey, est un esprit cultivé et très ouvert. Veuillez croire en tout cas que de ce côté également je serais heureux de vous témoigner, avec ma gratitude, la sincérité avec laquelle j'ai bien l'honneur d'être

Votre tout dévoué serviteur,

(Olivar Asselin)

JA/CR

Pièce jointe

Montréal, 16 janvier 1930.

A M. Jean-Charles Harvey,
directeur du Soleil
Québec

Mon cher Harvey,

J'avais écrit à la direction du Bulletin des Normands de Paris pour m'enquérir du sens du mot "chouaine", relevé dans une fantaisie en patois normand parue sous le pseudonyme de Jean Lalouette. Auriez-vous l'obligeance de lire, ~~pour~~ les passages marqués au crayon, la réponse reçue de l'auteur de cette fantaisie, M. Desdevises du Désert, et de me dire si la collaboration de celui-ci vous intéresserait.

Vous avez sans doute lu l'article que Louis Arnould a consacré à l'Homme qui va dans un récent numéro de France-Canada, mais je doute que cette lecture vous ait donné plus de plaisir qu'à moi.

Mon meilleur souvenir à la toute gracieuse Madame Harvey et pour vous deux les vœux de bonheur de

Votre ami,

OA/CR

Lettre ci-jointe et découpage de journal



NAP. COURTEMANCHE

60. RUE ST. JACQUES OUEST
IMMEUBLE VERSAILLES

17-14
TEL. HARBOUR 1165
APRES 3 HEURES
TEL. HARBOUR 1169

Montréal, le 16 janvier 19 30

MONSIEUR JOSEPH ASSELIN,
SUD-EST PETITE RIVIERE,
LA MALBAIE, QUE.

CHER MONSIEUR : -

Si vous vous rappelez bien je vous ai écrit il y a quelque temps relativement à vos lots situés à MONTREAL-EST dans la Paroisse de POINTE AUX TREMBLES et portant les numéros suivants, savoir:

NO. 42 SUBDIVISION et NO. 242 SUBDIVISION 85 -

J'aimerais bien maintenant savoir quelle décision vous avez prise car actuellement je pourrais probablement les passer dans une certaine transaction si le prix demandé était raisonnable.

Votre réponse par le prochain courrier, obligera,

Votre bien dévoué,

Nap. Courtemanche
NAP. COURTEMANCHE,
60 OUEST rue ST-JACQUES,
MONTREAL.

Paul

Clément Amable Dubois
17-15

Salina January 17-1930

Monsieur Olivier Asselin Montréal

Mon très cher frère Olivier

C'est avec grand plaisir que j'ai
reçu ta lettre et tous les deux nous
avons été très content d'avoir des nou-
velle de vous tous, Qui c'est comme
tu dis des lieu de la famille mais
comme tu sais par toi-même ce n'est
pas seulement l'argent que ça
prend pour transportation mais
il y a toujours mille et une raison
qui empêche de laisser visiter en hi-
ver c'est beaucoup trop rigoureux
et saison pour quelqu'un qui
n'y est plus habitué et t'ôte l'air

l'ont la maison a prendre attention
La place est bonne un me. dir. a.
c'est vraie mais raison de plus
il faut ouvrir l'oeil comme tu
vois ca n'est pas chose facile de
laisser tot ici en ville. les enfants
sont placés et de plus il ne faut
rien faire de ces rentiers car
tout le monde regarde pour le mai-
tre Anna la plus vieille est mariée
a un cultivateur elle reste a 100 mille
d'ici Il s'arrange assez bien c'est
un catholique bien fervent graduer du
College Il m'ont eu'une petite fille
de 12 ans Elle est en ce moment
a l'hospital ayant été operée le 29
de novembre pour appendice et elle

étais bustin avant l'opération tournée en
personne et le poisson etais si mechant
elle est encore a l'hospital elle ne s'est pas
encore assis on est un peu inquiete
ne sachant comment ça retournera
encore l'a été une grande chance
qu'elle était fortement comatueuse
Anna elle-même ayant subi une
serieuse operation le 17 mars passer
elle est assez bien mais ceci l'a peu
coup fatiguer son mari est malade
depuis un an il souffre de faiblesse
de sang et ulcere de l'estomac. Il est
sous les soins d'un specialiste depuis
un an. Mary reste a Los Angeles. Calif
depuis quatre ans elle a un garçon
de 9 ans le mois d'oct. passer et une
petite fille de six ans dans june pro-
chain de very charmants enfants
Mary est assez bien mariée

son mari est typographe operateur et ma-
chiniste. Il a été élevé par son père qui
~~était~~ ^{ayant été} journaliste toute sa vie. Il est
à étudier la loi pour les dernier trois
ans par les soir et la moitié du temps
le jour. Il avais une bonne education
pour commencer. Il fais tout a fait
bien et sera bientôt admis a la barre
au de California. Il est aussi K. of C.
étant tout de même un converti. Il lui
est très dévoué. Olivier est marié avec
a une irlandaise et allemande charman-
te jeune fille catholique il y aura 2 ans
dans août prochain. Il connaît
très bien l'électricité et plommier.
Il fais d'assez bonnes affaires
sa santé n'est pas très bonne
et sa femme est assez délicate. Toute
petite elle même elle est très ambitieuse.

-2-

Eugène est au Colorado. Il a retour-
ner a la même place qu'il était
lors de la mort d'Orphie. Il a travaillé
lors après cela ici a Salina pour
près d'un an mais il le voulais
tant qu'il y est retourner. Il tra-
vaille pour l'huile il y fais un
bon salaire. Il est marié depuis
2 1/2 ans a la cousine de la femme
d'Olivier. Elle a une bonne santé.
Il ont une charmante petite de
20 mois elle est le portrait de la
santé même jolie petite en sorte
il font tous assez bien mais com-
me tu vois il sont tous miséricordieux
et la c'est comme ça que sont

tout la famille comme tu vois
John ayant été forcé de laisser la
ferme comme cause de santé.

Il n'y avait aucun choix à fai-
re ayant subi deux fois de sur-
stroke la dernière fois Il avait été
trainer par ses six chevaux atté-
lés à une drill et a eu le crâne
fracturer à ce temps et a eu une
abscess sur la cervelle et aucune
connaissance pour 48 heures et
quand on a laissé la ferme.

Il a été cinq ans sans travailler
Il ne pouvait être exposé au
soleil ni même au temps humide

ni le froid mais aujourd'hui il n'est
pas fort mais se tient assez bien pour
toujours avoir travaillé si fort car il
faisais grand de culture et tenant
beaucoup d'animaux c'était l'livre
comme l'été toujours occupé pour le temps
depuis que nous sommes en ville il a
fait différents ouvrages mais n'a pas
travaillé depuis près 3 ans nous avons
fait de lourde perte par placement
d'argent; ce qui n'aurait pas paru
si ce n'ent été des fruits de récolte pour
près de cinq ans mais faut espérer
que ces conditions vont changer bien
tôt et nous ne souffriront pas trop
Les terres ont beaucoup perdu de valeur
Wilfrid a beaucoup souffert de ce
contre temps lui aussi a souffert

long perdu et il ont eu beaucoup de malade
les enfants la femme a failli se faire
tuer par accident avec leur automobile
et lui a été malade longtemps sa santé
n'est pas très bonne mais il ne se
plaint jamais Il sont venus passer une
semaine ici en novembre lui et sa
femme et sa fille natalie et son ma-
ri et deux bébé Comme tu vois qu'on
reste on tu voudra La nature fait son
oeuvre j'aimerais bien tous vous voir
mais j'ai peur que ce soit l'impossible
encore pour cette année Pourquoi ne
faites vous la résolution de venir quel-
ques un de vous le chemin est libre pour
vous tous et vous serez les bien venus
Tu ne me dis pas Ou est Raoul ou il s'est
retiré je ne sais quel trouble de famille Il y a
eu l'abus il y a quelques années passé ton
écrivait un jour voulant demander quel
âge avait le bébé de Marie Asselin la fem-
me de Joseph je pensais à Delima parlant
d'eux et au lieu de dire Marie j'ai dit
Delima alors il m'a envoyé une lettre
qui me paralyse n'ayant eu aucun-
ne nouvelle jamais de personne

- 3 -
m'ayant donné sujet de parler en au-
cune façon ni de cette manière
j'aimais Marie comme une soeur
l'ayant connue que très peu je
voulais envoyer quelque chose
à son plus jeune ne sachant
son âge c'est la raison que
je lui demandais et je ne sais
comment je suis venu à con-
fondre les deux noms Cette lettre
a beaucoup peiné mon mari
De sorte que je n'ai pas essayé
à m'excuser en aucune ma-
nière Ça ne servait à rien
j'ai pensé qu'il y avait eu du

trouble quelques part De sorte que
j'ai discontinuer toute correspon-
dance avec tous ayant eu tous
lemp aimer mes frere et soeur
je n'ai jamais meriter cela je ne
lui garde aucune rancune
mais j'ai garder peine et affe-
tion tout à moi même; Delina
m'a envoyes une carte a son
nom une foi mais je n'ai
pas repond je ne puis obier une
injure si peu meriter Car je
ne sais ce qu'il voulais dire
je lui desire tout de même la sau-
ter soit a toi et au tien tout le bon
heur possible C'est le souhait de
nous tous Ta soeur affectionner
Amanda

Montréal, 20 janvier 1930.

M. G. Desdevises du Dezert,
homme de lettres,
5, Avenue de Royat,
Chamalières (Puy-de-Dôme)

Monsieur,

Je m'empresse de vous communiquer copie d'une
lettre que je reçois à l'instant de M. le curé de Notre-
Dame, ainsi qu'une carte du même à votre adresse.

Bien respectueusement à vous,

(Olivar Asselin)

CA/CR

Pièces jointes



St Boniface 20 janvier 1930

Hand
9

Cher Monsieur Asselin,

C'est avec plaisir que je vais tâcher de répondre à vos deux questions -

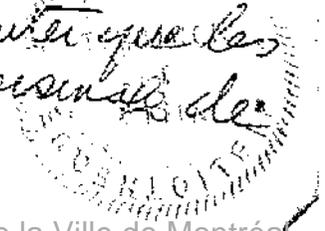
1- Origine du nom de la ville du Pas -

Pierre Gauthier de Tarennes, Sieur de La Verendrye le découvreur du nord-ouest, épousa le 29 octobre 1712 Marie Anne Dandouneau du Sablé, fille de Louis Dandouneau du Sablé Sieur de l'île du Pas et de Jeanne Lenoir

En 1748, le Chevalier Pierre Gauthier Sieur de La Verendrye fils du découvreur, accompagné de son frère François, construisirent un fort à l'entrée de la rivière Pasquia à l'endroit où elle se jette dans la rivière Saskatchewan et lui donnèrent d'après la tradition, ils lui donnèrent le nom de "Le Pas" en l'honneur de leur mère (fille du seigneur de l'île du Pas)

La Rivière Pasquia n'est qu'à une couple de ^{parcours} milles plus bas à l'ouest de la ville du Pas - On ne saurait trop admirer la pitié filiale des Laberendrye, qui ont voulu ainsi perpétuer le nom de leur ancêtre Maternel - Je n'ai pas besoin d'ajouter que les îles du Pas, ~~se trouvent~~ sont situées dans le voisinage de Sorel

Le Pas est la rivière Pasquia se trouve à l'extrémité ouest de la ville de Le Pas.



Louis Riel et sa postérité

Louis Riel se maria au Montana, au printemps de 1881 avec Marguerite Monel, dite Belhumeur de ce mariage naquirent trois enfants:

- (a) Jean né le 4 mai 1882, décédé le 30 juillet 1908.
- (b) Angélique née le 27 septembre 1883, décédée à l'âge de 11 ans.
- (c) Un garçon né en janvier 1886 ne vécut que quelques jours.

Jean (Louis) Riel fut élevé par son oncle Joseph Riel à St. Vital Manitoba. Celui-ci avec l'aide de quelques amis de la province de Québec, l'envoya au Collège de Montréal. Jean Riel était connu là sous le nom de sa mère Monel. En 1904 il se rendit à Québec et au mois d'avril 1908, il se maria à Québec avec Laura Cazeau. Aussitôt après son mariage, il revint au Manitoba avec sa femme. Il était employé comme ingénieur civil sur la construction du Grand Tronc où il contracta une maladie qui l'emporta en peu de jours. Il mourut à l'hôpital de Saint-Basile le 30 juillet 1908. Jean Riel et Laura Cazeau n'eurent point d'enfants.

Après la mort de son mari, Madame Jean Riel retourna dans la province de Québec où elle se maria à un Monsieur Hadeau.

Ces renseignements m'ont été donnés par Camille Talbot cousin de Jean Riel, par son mariage avec la fille de Joseph Riel.

Votre tout dévoué

L. A. Prud'homme



Malbaie 21 Janvier 1930

Monsieur Richard Hesselin

Chère oncle

Je répond à votre lettre
vous m'avez demandé
le prix le plus bas que je pourrais
les laisser le prix est que je pourrais
les vendre pour ce que vous pourriez
avoir celui de \$3.50 me coûte que \$1.60
après le contrat mais \$3.50 paraisse sur
le contrat se fait que si deux
contrats \$7.72 après de la taxes
que je donner au plesson de \$1.00
si je pourrais avoir ^{l'argent que je donne} je serais bien
content vous le laisserai pour ce
que vous pourriez avoir
Je reçu une lettre de courtoisie
que je vous renvoie
votre neveu Joseph Hesselin

7-19
Montréal, 21 janvier 1930.

M. Joseph Asselin,
Malbaie

Mon cher Jos.,

Au cours d'une conversation que nous avons ensemble hier soir, un des plus grands propriétaires de Montréal, M. Charles-Édouard Gravel, me dit qu'il avait des terrains à Montréal-Est et qu'à la suite de l'invasion de cette banlieue par les raffineries d'huile, il avait dû les laisser vendre pour les taxes parce qu'ils n'avaient plus de valeur.

Ce M. Gravel est un de mes collègues à l'administration du Refuge de la Merci. Il m'a fait la déclaration en question à propos d'une offre qu'on nous faisait de 25 arpents de terre situés au nord de la rue Sherbrooke, passé Saint Jean de Dieu, pour la construction d'un nouvel hospice. Cette terre nous est offerte gratis et cependant M. Gravel est d'avis qu'on la refuse, parce que les raffineries d'huile ont tellement empesté l'air que personne ne veut plus s'établir de ce côté.

Je t'écris cela pour te faire comprendre encore mieux le conseil que je te donnais dans ma dernière lettre. Je serais bien heureux d'avoir de tes nouvelles à ce sujet par le retour du courrier.

Dans l'espérance que toute ta famille va bien, je demeure
Ton oncle affectionné,

OA/CR

17-30

New Port 21 janvier 1980

Mon cher oncle

Mon oncle Raoul est à Mont-
Gélie depuis une semaine il m'écrit un mot tous
me demandant de vous écrire et de vous remer-
cier de l'affaire que vous nous faite d'aller vous
voir et surtout de l'argent que vous deviez envoyer.
Il me dit qu'il ne sais pas si il va se rendre vous
voir quand il est partie il ma laisser entendre
qu'il allait jusque à Montréal mais il m'était
pas certain, pour moi je ne suis pas capable
de laisser puisque j'ai prie la maison a avoir
sin travail jusque à l'automne.

L'oncle était loing d'être bien quand il est
partie, depuis vers le onclien de décembre il est
partir a se décourager et tout lui fait de la
peine, je suis monter avec lui jusque à chez
le docteur Richard a Restigouche et nous
avons passer dix jours là il paraissait mieux
mais une couple de jours avant de partier pour
Mont-Gélie je l'ai surpris encore plusieurs fois
a pleurer, j'ai presque peur qu'il vienne com-
me en 1974 vous ne savez pas comment ça me
fait de la peine de le voir comme cela. Si il se

à Montréal ne lui dite pas que je vous ai écrit
cela, parcequ'il m'aurait bien défendu de le
dire, j'espère que le voyage lui aura fait du
bien. S'il m'aurait témoigné le desir que
je fasse le voyage avec lui avant de partir,
d'ici j'aurais pu j'aurais m'arranger avec
le curé pour lester un mois ou deux pen-
sant, mais ce m'est qu'à Restigouche qui m'a
parlé de cela et je lui ai dit que c'était pas fa-
cile de lester le curé sans lui en parler et je
m'aurais pas de linge pour faire un long
voyage. C'est à mon retour que j'ai trouvé
votre lettre et je lui ai envoyé immédiatement
peu être vous favez lui écrit un mot chez
l'oncle Oscar si vous aimez.

Merci encore une fois de votre bonté
et des gros amitiés à tante Alice et au Cou-
sins.

Votre nièce.

Rose-de-Lima Melin

Excuser le tout.

Revised

Montreal, January 22nd, 1930.

Editor, Montreal "Gazette"

Dear Sir:-

When I said that 'Montreal must be rebuilt', I did not express a desire, I stated a fact. I had in mind not so much the area of reconstruction as the cost of the work. The prospective cost of the new C.N.R. Terminal would seem to bear me out ^{my statement} ~~in this connection~~. I added that every large city whose lines of development were laid down before the invention of the present modes of transport was more or less in the same predicament, and my conclusion was that since the work had to be done we would save millions by having it planned carefully and carried out methodically.

This be said in order to emphasize the real purpose of the City Improvement League, which is not to drive the City into unnecessary expenditure, but to have necessary improvements carried out at a minimum expense.

Yours truly,

(Olivar Asselin)
Vice-President, City I. L.

OA/CR

Archives de la Ville de Montreal

HENRI GAGNON
DIRECTEUR-GÉRANT
MANAGING DIRECTOR



Rem

Québec, le 22 janvier 1930

RÉDACTION

Mon cher Asselin,

J'ai lu avec intérêt votre lettre du 16 janvier dernier, ainsi que les curieuses observations de Mr. De Zurek sur le mot étonaine, de votre pays de Charlevoix. Il y aurait là un chapitre intéressant à ajouter aux innombrables zig-zags de notre ami Geoffroy.

La collaboration de Mr. De Zurek me plairait beaucoup. Je soumettrai son nom à Mr. Lirol et me prévaudrai de votre recommandation. Mon "boss", comme vous savez, vous a en grande estime.

Oui, j'ai lu le bon article de Louis Leroux sur vos contes. Je l'ai même reproduit dans le Soleil. Merci de me l'avoir signalé.

Si vous venez à Québec, n'oubliez pas de venir nous voir. Les amis Harvey sont toujours là.

Sincèrement
Jean Charles Harvey



Montréal, 24 janvier 1930.
84 ouest, rue Notre-Dame

M. Joseph Asselin,
Malbaie

Mon cher Jos.,

J'ai conclu avec M. Courtemanche pour le prix de \$350 par terrain, les taxes à répartir à la date de la vente. Tu trouveras sous pli une procuration qui m'autorise à signer en ton nom. Veilles donc m'envoyer tes titres par le retour du courrier. Tu auras la précaution de faire recommander l'envoi. Dès l'acte de vente passé, je t'enverrai un chèque accepté à ton ordre.

Mes amitiés à ta famille.

Cordialement à toi.

P.S. — Comme je songe à m'absenter mercredi prochain pour une période assez longue, je te prierais de vouloir bien signer ta procuration dès dimanche ou lundi au plus tard, de manière à ce que je la reçoive au plus tard mercredi matin, si la chose est possible dès lundi ou mardi.
^ Je t'envoie une enveloppe adressée pour l'envoi de ta procuration et titres.

CA/CR

Env. et procuration à signer

17-24
Bonnie M. Asselin

Montréal, 24 janvier 1930.

M. N. Courtemanche, courtier,
Montréal

Cher Monsieur Courtemanche,

Pour faire suite aux pourparlers que nous avons eus ensemble touchant les lots de subdivisions 242 du lot officiel 85 et 42 du lot officiel 76 du cadastre de la paroisse de la Pointe-aux-Trembles, dans la ville de Montréal-Est, j'ai l'honneur de vous informer que je suis autorisé par mon neveu Joseph Asselin, de la Malbaie, dans le comté de Charlevoix, à vous vendre ces terrains au prix de trois cent cinquante dollars (\$350) chacun, les taxes à répartir à la date de la vente. Par une lettre de ce jour, je demande à mon neveu de m'envoyer ses titres.

Je prends pour acquis que de son côté M. Versailles achète au prix de deux mille cinq cents dollars (\$2,500), les taxes à répartir à la date de la vente, les lots de subdivisions 29 et 30 du lot officiel 439 du cadastre de la paroisse de S.-Léonard, à l'angle nord-est du Boulevard Pie IX et du boulevard projeté sous le nom de Boulevard Métropolitain, dans la terre dite Hillcrest Park, en la ville de S.-Michel.

Dans les deux cas, les terrains sont libres de toutes dettes et hypothèques.

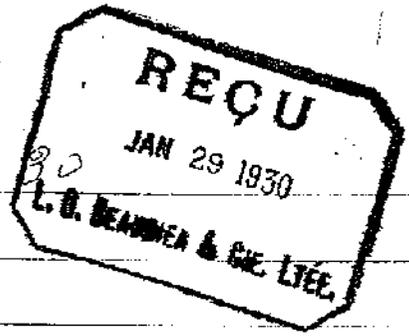
Bien à vous,

OA/CR

17-25

Joseph Gauthier

Montréal 27 Janvier 1930



Monsieur Edward Gauthier

Chère mère

Je vous le renvoi immédiatement
 et vous remercie de tout coeur pour ce que
 vous m'avez fait et je vous
 donne le droit de récompenser votre
 trouble que je vous ai donné car
 je suis que vous avez beaucoup
 dérangé et que vous n'ait pas
 obligé de me faire cela pour rien
 tout de même que je perde
 son fruit je suis bien content
 de m'entre débarrasser merci

ma famille est bien
 et je espere que la votre est
 tout en bonne santé mes amitiés
 a tout votre serviteur
 Joseph Gauthier



Montréal, 27 janvier 1930.

M. Oscar Asselin, rentier,
Mont-Joli

Mon cher Osacr,

Je crois savoir que Raoul est en ce moment chez vous. J'avais fait le projet de le faire venir à Montréal pour quelques semaines afin de le distraire un peu, malheureusement la chambre que je lui destinais est occupée depuis quelque temps par la petite femme de Jean, indisposée, et qui pour cette raison ne peut s'accommoder du séjour de Valleyfield, où Jean est employé. Dis-moi donc si Raoul doit passer quelque temps encore à Mont-Joli. Je verrai par ta réponse si je puis me mettre à temps en état de le recevoir comme je le voudrais.

Cordialement à toi,

OA/CR

84 ouest, rue Notre-Dame



Montréal, 27 janvier 1930.

Mlle Rose-de-Lima Asselin,
Newport Centre

Ma chère nièce,

Je suis un peu embarrassé pour donner suite immédiatement à ma dernière lettre. Le marché que j'ai en vue n'est pas encore terminé et il ne le sera peut-être pas avant quelques semaines. En outre, la seule chambre que nous avons dans la maison est presque continuellement occupée par la petite femme de Jean, dont la santé ne s'accommode pas du séjour à Valleyfield, où Jean lui-même travaille. Cette pauvre enfant est d'une santé très délicate, et il nous faudra peut-être la garder assez longtemps à notre charge, du moins partiellement.

Je crois que dans les circonstances il n'y a malheureusement qu'à attendre quelque temps. J'écris à ce sujet à Oscar, avec prière de garder Raoul le plus longtemps possible pour que je puisse me mettre plus en état de le recevoir.

Cordialement à toi.

OA/GR

Adresse: 84 ouest, rue Notre-Dame



1 Nous nous inclinons — il le faut
2 bien — devant votre saison majeure

Séraphin Marion

Président de la Société des Conférences
de l'Université d'Ottawa.

S'inviterai prochainement M. Victor
Barbeau. Et si votre patron vient à

changez d'idée, vous sondez
bien ne pas manquer de
nous le faire savoir.

1971

Montréal, 27 janvier 1930.

M. Séraphin Marion,
Université d'Ottawa

Cher Monsieur Marion,

Je vous avais demandé le quart d'heure de Rabelais. Il me faut aujourd'hui vous demander de bien vouloir me relever de mon engagement. A la suite de deux causeries que je faisais dernièrement sur des sujets d'intérêt public (qui cependant ne soulevaient aucun conflit d'opinion ou de partis), mon chef, M. Louis Beaubien, m'a formellement intimé d'avoir à renoncer à ce mode d'activité. Cette injonction me met dans la pénible obligation de vous manquer de parole. M. Victor Barbeau, professeur de littérature française à l'Ecole des hautes Etudes commerciales et directeur de la publicité chez Paul Ostiguy, agent de change, veut bien me rendre le service de me remplacer. Comme il parle beaucoup mieux que moi, et qu'il a pour se préparer plus de loisirs que je n'en ai, vous n'y perdriez pas au change. Vous pourriez lui écrire à l'Ecole à sa charge lui, rue S.-Hubert, 4311.

En vous priant encore une fois de m'excuser, je me
souscris, cher Monsieur Marion,

Votre tout dévoué serviteur,

OA/CR

(Olivar Asselin)

Montréal, 28 janvier 1930.

M. Wilfrid Gascon,
traducteur au Hansard
Ottawa

Mon cher Gascon,

Tu m'auras félicité de bien peu de chose, et, en tout cas, ma causerie sur l'opportunité de faire intervenir les compagnies d'assurance dans la construction de logements à bon marché ou à loyer modique ne saurait guère avoir de conséquences, car cette expression d'opinion m'a valu de la part de mes patrons la défense formelle de m'occuper désormais de questions étrangères à mes intérêts purement professionnels. Celui qu'il y aurait lieu de féliciter, c'est plutôt un homme comme toi, qui n'a cessé depuis vingt ans, quoique fonctionnaire des Chambres, d'exprimer les opinions les plus contraires à celles de la majorité de nos législateurs. Je te remercie quand même de ta délicate pensée. Je souhaite de vivre assez longtemps pour mériter des éloges comme ceux que tu m'as faits. Malheureusement, la puissance de travail, sinon la santé, s'en va peu à peu, et je ne vois pas encore venir l'aisance matérielle qui me permettrait d'envoyer tous les patrons au diable.

Mes amitiés respectueuses à ta famille et mes meilleurs voeux à mon vaillant ami de toujours.
Cordialement à toi,

OA/CR

Montreal 29 Janv 1930

Mon cher frère

Ma mat en réponse à ta lettre
rem ce matin. Kaddil me
dit partir lundi le 3 fev
pour Montréal je lui ai
offert de passer encore
un long-temps avec moi
mais il a décidé de partir
à cette date et rien ne le
retient il passera quelque
temps à Montréal et y va
pentêtre chez Joseph je lui
ai communiqué ta lettre et
il te fait dire qu'il y va chez
Duncombe et de n'aura en
rien partant ne te dérange
pas il est facile de s'en

rendre dit-il et est bien
mieux il me paraît par
séance bien gai c'est
bien bon pour lui de l'exercice
Toute la famille sont en
bonne santé et sous priant
leurs amitiés à tous

Croisoir ton frère

Oscar

P.S Tu me as pas donné
nouvelle du petit chèque
envoyer en novembre pour
le Père Roy il a été fait
affaire comme je vais perdre
son adresse je lui envoie à toi
pour lui faire passer de la

Montréal, 30 janvier 1930.

M. Oscar Asselin,
Mont-Joli.

Mon cher Oscar,

Depuis ma lettre du 27 janvier nous avons pu nous arranger pour recevoir Raoul. D'ailleurs celui-ci sera peut-être heureux de partager son temps entre notre maison et celle des autres frères et soeurs. Qu'il veuille bien nous prévenir d'avance de son arrivée.

Cardialement à toi.

OA/CR

P.S.- Je reçois à l'instant ta lettre d'hier. Tout s'arrange bien. Quant à ton chèque, comme tu le verras par la copie de lettre ci-jointe, je l'ai transmis immédiatement à M. Roy. ~~avec prière de t'en accuser réception directement.~~



pièce jointe

PERRON, VALLEE ET PERRON

~~PERRON, VALLEE ET PERRON~~

AVOCATS

EDIFICE THEMIS
10 OUEST RUE ST-JACQUES
MONTREAL

HON. J. L. PERRON, C. R.

ARTHUR VALLÉE, C. R.

JACQUES PERRON, S. C. L.

AUGUSTE MATHIEU, L. L. B.

E. M. MACDONALD, S. C. L.

IMPORTANT
PRIERE D'ADRESSER
TOUTE CORRESPONDANCE
CASIER POSTAL 2038
MONTREAL

Perron

ADRESSE TELEGRAPHIQUE
"LEX"

CASIER POSTAL 2038

TELEPHONE BELL
HARBOUR 6121-22-23-24-25

30 janvier, 1950.

Monsieur Olivar Asselin,
A/s M. L.G. Beaubien & Cie., Limitée,
84 rue Notre Dame, Ouest,

Montréal.

Cher monsieur:-

Tel que convenu par téléphone, nous vous mettons sous pli projet d'objets pour une compagnie.

Auriez-vous l'obligeance de nous dire si pourrez nous faire la traduction de ces objets.

Vos dévoués,

PERRON VALLEE & PERRON

Par *ECLM*

ECLM/DD

Ann.

To acquire, buy, purchase, lease, or in any other manner whatsoever, royalties and similar privileges, and concessions of any nature whatsoever and to pay for the same either in cash or by the issue of fully or partly paid up shares of the capital stock of the company- to deal in, deal with and enjoy such royalties, privileges and concessions and to sell or otherwise dispose thereof for such consideration as may seem advisable and in particular for shares, bonds or securities of any other company.

II

1. Acquérir de M. Paul Grazi, banquier, de Paris, France, ou de tout autre personnes, société, association ou compagnie, certaines concessions pétrolifères dans la république de Bolivie, et ~~le paiement~~ ^{acquitté le prix} de telle ~~acquisition~~ ^{soit en espèces soit en} ~~en argent ou par l'émission d'actions ou en~~ obligations entièrement libérées ~~du capital~~ ^{actions} de la compagnie, ~~ainsi que~~ ^{ceci} par l'octroi d'une ~~royauté~~ ^{redevance} sur la production ~~totale~~ ^{de} pétrole ou de tout autre produit ou sous-produit résultant des ~~concessions~~ ^{dites} concessions.

2. To prospect for, develop, drill, bore, sink, mine, dig for, produce, procure, manufacture, buy, sell, use, dispose of and deal in natural gas, oil and other natural, artificial or manufactured fuel products, and to carry on all or any of the businesses that are usually or may be conveniently carried on by natural gas, oil or other natural or manufactured fuel product companies.

3. To supply, distribute and deal in gas, oil and other natural or manufactured fuel products for lighting, heating, motive power or any other purposes whatsoever;

III

4. To acquire, construct, erect, lay down, drill, maintain, enlarge, alter, work and use, all such lands, buildings, erections, derricks, easements, gas and other works, wells, reservoirs, machinery, plant, stock pipes, pipe lines, lamps, motors, fittings, meters, apparatus, equipment, material and things, and to supply all materials, products and things, as may be necessary, incident or convenient in connection with the acquisition, production, use, storage, regulation, measurement, supply, piping and distribution, purchase and ~~the~~ sale of other dealing in all or any of the products of the company.

5. To acquire, hold, improve, lease, exchange, operate, sell, deal in and control timber, farming, ranching, grazing, coal, petroleum, natural gas, mineral and other lands or any interest or rights therein and the products thereof; to build, construct, equip, maintain, operate and control plants, mills, mines, quarries, kilns,

III
foundries, furnaces, smelters, woodworking and other factories, reduction and concentration and other works for the development of such lands, and for the development, handling, preparing and rendering commercially valuable and available, the various products thereof.

IV
6. To acquire by lease, purchase, exchange, gift or otherwise, and to build, erect, construct, own, operate, maintain, equip and control manufactories, reservoirs and buildings of all kinds, furnaces, foundries, workshops, refineries, mills and factories with suitable plant, boilers, engines, machinery, fittings, apparatus and appliances.

V
7. To carry on the business in Canada or elsewhere of importers, exporters, producers, traders, refiners, storers, transporters, marketers, suppliers and distributors of petroleum and petroleum products and by-products of every kind and description and natural gas.

8. To carry on the business of manufacturers and refiner of oils, grease, petroleum, and the by-products thereof, to deal in, import, and export, prospect for, open, develop, work, improve, maintain and manage, acquire by purchase, lease or otherwise, and sell, lease or otherwise dispose of petroleum oil-lands, oil, grease, chemicals, or rights or interests therein, and to purchase, buy, sell and deal in crude petroleum oil and other oils, grease and other products thereof; to sink oil-wells, to erect, acquire, buy, purchase, lease, or otherwise maintain and operate oil-refineries or plants; to work the same; to store, tank, warehouse, refine crude petroleum oil and other oils, grease and chemicals; to construct and operate pipe lines for transportation of oil; to construct, and maintain oil works on the property of the company; to do all acts, matters and things as are incidental or necessary to the due attainment of the above objects, or any of them; to carry on the business of bonded warehouses, custom brokers and storage warehouses.

9. Subordonnement aux lois en vigueur dans la république et avec les autorisations, concessions, patentes, ou consentement des autorités législatives, gouvernementales, municipales ou autres qui sont nécessaires, tracer, établir, construire, achever, outiller, entretenir, ^{en tout temps} et exploiter, et au besoin prolonger, déplacer et changer, ~~à toute époque~~, dans les limites de la république de Bolivie, des chemins de fer et embranchements, voies d'évitement et tramways à ^{mi} double ou simple ~~voie~~, à rails de fer ou d'acier, pour la circulation de wagons, voitures et autres véhicules de voies ferrées sur le parcours ou le long des rues, voies publiques ou autres lieux publics et ~~sur~~ à travers des terrains achetés, loués ou autrement acquis ou contrôlés par la Compagnie, aussi ^{de} des lignes de télégraphe et de téléphone et les ouvrages et ateliers ^à y rattachant, aussi des canaux ~~sur~~ et à travers des terrains achetés, loués ou autrement acquis ou contrôlés par la compagnie, et ~~concéder~~ ^{accéder} l'usage des dits chemins de fer et autres ouvrages, par voie de bail, permis ou autrement, ^{ou} ~~pour~~ ^{uniquement} considération; et, aussi ^{par} ~~pour~~ ^{uniquement} considération, ^{également} faire les services de transmission de dépêches télégraphiques et d'échange, de communications téléphoniques et de réception, de transmission et de transport de voyageurs et de marchandises, y compris les dépêches, les messageries et autre ~~trafic~~, par et sur ces ouvrages, par traction animale, ou par la vapeur ou par traction pneumatique, électrique ou mécanique, ou par combinaison de ces différents moyens ou de quelques-uns d'entre eux, et aussi acquérir par voie ^{d'affermage} ~~de~~ ^{d'} achat ou autrement, aux termes et conditions dont il sera convenu, et entretenir et exploiter, ^{uniquement} ~~pour~~ considération, toutes lignes de chemin de fer, de tramways, de télégraphe, de téléphone et de canaux construits; et ~~pour~~ ^{aux} toutes ~~les~~ fins ci-dessus ~~et chacune d'elles~~, conclure et mettre à exécution, les contrats, concessions et conventions qu'elle jugera nécessaires.

V
10. Placer et attribuer ^{fonds} les ~~deniers~~ de la compagnie qui ne sont pas immédiatement requis de la manière qui sera déterminée par résolution du ^{Council of Administration (Board of Directors)} ~~bureau de direction~~ de la compagnie ^{etc.}; en particulier, acheter des actions ou obligations de ^{toute autre} ~~importe~~ quelle compagnie.

VI
11. To apply for, promote and obtain from the Dominion of Canada or any other authority, whether Dominion, Provincial, Imperial, Colonial, or Foreign, and including subordinate and municipal authorities, any statute, ordinance, order, regulation or other authorization or enactment which may seem desirable to the Company or calculated directly or indirectly to benefit the company; and to oppose any proceedings or application which may seem calculated directly or indirectly to prejudice the Company's interests;

VII
12. To pay a commission to any person in consideration of his subscribing or agreeing to subscribe, whether absolutely or conditionally for any shares in, bonds, debenture stock, or other securities of the company or procuring or agreeing to procure subscriptions, whether absolute or conditional for any shares in, bonds, debenture stock or other securities of the company, provided that as regards to shares such commission shall not exceed twenty-five per centum (25%) of the amount realized therefrom.

VIII
13. To pay out of the funds of the Company all or any of the expenses of or incidental to the formation and organization thereof;

IX
14. To remunerate, either in cash or shares, fully paid up or in securities of the company, any company, firm, association, syndicate or individual for expenses incurred and for services rendered or to be rendered to the company in placing or assisting to place or guaranteeing the placing of any of the shares in the company's capital, or any bonds, debentures or other securities of the company

or in or about the organization, formation or promotion of the company, or the conduct of its business.

VIII
15. To distribute among the shareholders of the company in kind, specie or otherwise as may be resolved byway of dividend, bonus, or in any other manner, deemed advisable, any property or assets of the company or any proceeds of the sale or disposal of any property of the company, and in particular any shares, bonds, debentures, debenture stock or other securities of or in any of the company belonging to this company or which it may have power to dispose of.

IX
16. Emettre des ^{actes} titres au porteur (share warrants) conformément aux dispositions de l'article 85 de la loi ~~sur~~ les compagnies strictes commerciales (Companies' Act).

X
17. Payer le montant de tout dividende que la compagnie est autorisée à déclarer en tout ou en partie, en actions du capital-actions de la compagnie et autoriser à cette fin l'émission de ces actions, totalement ou partiellement libérées, ou créditer le montant de tel dividende sur les actions non totalement payées déjà émises.

XI
18. To lease, sell or otherwise dispose of the whole or any part of the property, real or personal, or of the business or undertaking of the Company, to any person, firm or corporation, and to accept by way of consideration for any such sale, lease or disposal any shares, debentures, debenture stock, bonds or other securities of any other company.

19. To take or hold mortgages, hypothecs, liens and charges to secure payment of purchase price, or for any unpaid balance of the purchase price of any part of the Company's property of whatsoever kind sold by the Company or any money due to the Company from purchasers, and to sell or otherwise dispose of said mortgages, hypothecs, liens and charges.

20. To issue paid-up shares, bonds, debenture stock

and/or other securities for the payment, either in whole or in part of any property, real or personal, claims, privileges, licenses, concessions, franchises or other advantages which the company may lawfully acquire, and for services rendered to or work performed for it, and also to issue such fully paid up shares, bonds, debenture stock and/or other securities in payment or part payment or exchange for the shares, bonds or debenture stock and/or other securities of any other company.

21. To purchase, subscribe or apply for, take in exchange or otherwise acquire, register, hold, sell, transfer, assign or otherwise dispose of, or turn to account, the stock, shares, bonds, debentures, debenture stock, notes and other securities and evidences of interest in or indebtedness of, and all other interest in and claims upon any person, firm, voluntary association, trust, joint stock company, or corporation and while the owner or holder thereof to exercise, through such agent or agents as the directors may appoint, all the rights, powers and privileges of ownership, including the right to vote thereon.

22. Hypothéquer, nantir ou donner en gage tous les biens mobiliers ou immobiliers, présents ou futurs, qu'elle pourra posséder, dans le but de garantir toutes obligations, débetures ou actions-débetures ^{par elle} ~~par elle~~ ~~est~~ autorisée ~~par la loi~~ à émettre.

23. Etablir des agences et succursales.

24. Agir comme voituriers, camionneurs, agents, voituriers et expéditeurs, par terre et par eau, ~~agents~~ marchands, entrepreneurs, et entreposer et hangarer des produits, matériaux, effets, articles et marchandises pour d'autres personnes, firmes, compagnies et corporations.

Monsieur Asselin

7.22
Paris
9
Je m'embarquai à
N.Y. le 12 fev, à bord du
"France" en route pour les
Iles Canaries, le Maroc Gi-
braltar, Barcelone, Alger,
Naples, Monaco & Marseille
d'où ma camarade et moi
filions vers Paris - cela
le 1^{er} mars.

Li. bas je serai
correspondante de l'Étéré -
ment pour tout ce qui
concerne les Canadiens,
du reportage à 4.00 la

colonne — je lève décroche-
rai bien la colonne ven-
dôme à ce prix!

Nous descendons au Gra-
yon d'Or 9th Bd Montpar-
nasse, où nous attendent
deux chambres avec eau
courant & chauffage cen-
tral.

Je ne sais comment
vous remercier de tout ce
que vous avez bien voulu
faire pour moi, je ne
saurais l'oublier.

Serai à la gare *Ward*
sur 9-9 heures *Ward*

le 10, entre deux trains
y déposera: vos derniers bijoux
aux chers amis

Mes hommages à Madame
Aubin

cordialement votre

ami
J. J. J.

fév 1930

Montréal, 1er février 1930.

M. Omer Chaput,
traducteur au Ministère du Commerce,
Ottawa

Mon cher Chaput,

Je reçois ce matin avec les "compliments du traducteur" l'édition 1929 de l'Annuaire du Canada. Cette compilation est plus intéressante que jamais, mais surtout je constate que la traduction en est mieux faite et publiée plus tôt qu'autrefois. Je fais ces compliments au traducteur parce qu'ils sont mérités et ensuite parce que cela me fournit l'occasion de demander au même prix un deuxième volume, destiné celui-là à mon bon ami Léopold Leau, professeur de mathématiques au lycée de Nancy et grand ami du Canada, sur lequel il écrit fréquemment. Si, par hasard, le traducteur pouvait disposer d'un troisième volume, toujours au même prix, il faudrait en envoyer un à M. Maurice Hodent, collaborateur au bulletin du Comité France-Amérique, 82, rue des Champs Elysées, à Paris, et spécialiste des choses canadiennes.

Sur quoi il ne me reste qu'un devoir de conscience à remplir, qui est de mettre l'excellent traducteur en garde

contre la traduction de St. Lawrence river par rivière S.-Laurent.
Les Anglais se vantent d'avoir des termes qui nous manquent. Il
ne faudrait jamais perdre l'occasion de leur faire remarquer que
leur langue ne possède pas l'équivalent du mot "fleuve".

Bien amicalement,

(Olivar Asselin)

OA/CR

17-36
Montréal, 5 février 1930.

M. Léopold Leau,
Professeur de mathématiques
à l'Université de Nancy

Cher Monsieur Leau,

La dernière édition de l'Annuaire statistique du Canada me paraît présenter quelque intérêt pour les économistes étrangers qui s'intéressent à notre pays. On doit vous en envoyer ces jours-ci un exemplaire à ma demande. C'est le moins que l'on puisse faire pour ceux qui font au Canada une publicité si fructueuse. Je vous saurais gré d'accuser réception du volume au traducteur, M. Omer Chaput, à Ottawa, lequel ne manquera pas de faire part de votre lettre au directeur général du bureau intéressé, M. Coats.

Cordialement à vous,

(Olivar Asselin)

OA/CR

ERNEST PITT
MONTREAL, CANADA

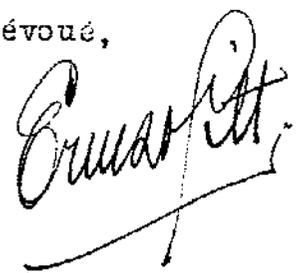
5 février 1930.

Monsieur Oliver Asselin
Messieurs L.G. Beaubien & Cie,
84, rue Notre-Dame ouest,
Montréal.

Cher Monsieur Asselin,

Vous trouverez ci-joint
découpures de journaux, et je considérerais une grande
faveur si vous vouliez bien leur trouver une place à
la fin de votre cahier de notes.

vosre tout dévoué,



EP/L

Incl.



AMEDI 1 FEVRIER 1930

Des quartiers qu'on devrait reconstruire

M. Ernest Pitt endosse les
suggestions de M. Olivar
Asselin touchant ces
quartiers malsains.

EXPROPRIATIONS EN BLOC

M. Ernest Pitt, courtier en im-
meubles de Montréal, nous écrit:

"Quand un particulier, absolu-
ment indépendant, aborde lui-même
des problèmes intéressant la
communauté et qu'il émet des idées
devant la favoriser, nul doute que
tout le monde doit lui en être re-
connaisant.

"C'est là le cas de M. Olivar Asselin,
vice-président de la Ligue du
progrès civique, pour une sugges-
tion qu'il a récemment proposée au
club de Réforme et au "Rotary
Club".

"L'idée dominante qui m'a frap-
pé parmi toutes ces suggestions,
c'est celle qui a trait aux compa-
gnies d'assurances qui, suivant
l'idée du conférencier, devraient
placer une partie de leurs revenus
annuels dans la reconstruction des
quartiers pauvres de notre ville, tout
cela au bénéfice de la santé de la

communauté et de l'immeuble qui
en bénéficierait largement.

"Cependant, dans ce cas-là on se
buterait à une difficulté légale,
puisque'il faudrait obtenir des gou-
vernements l'autorisation pour les
compagnies d'assurances de placer
leurs fonds dans l'immeuble. Mais,
à vrai dire, le point sanitaire dont
le gros public bénéficierait, devrait
trancher la question. Il faudrait de
plus obtenir l'autorisation d'expro-
prier en bloc pour éviter aux pro-
priétaires récalcitrants de nuire au
mouvement.

"Tout en endossant les excellen-
tes suggestions de M. Asselin, je
crois, pour ma part, qu'une excellen-
te idée serait tout d'abord de grou-
per, par exemple, une centaine de
riches actionnaires à qui l'on pro-
poserait personnellement de sous-
crire \$10,000.00, ce qui supposerait
un beau capital et aiderait certaine-
ment à faire rentrer les compagnies
d'assurances dans le mouvement.
Ce ne devrait pas être là une chose
bien difficile, attendu l'esprit de
civisme et de charité qui anime
notre bonne population, et puis, en-
fin, si l'on assurait six pour cent
d'intérêt, je suppose, aux actionnai-
res, ce serait certainement de la
charité bien comprise, et cet appel
ne manquerait sûrement pas d'être
entendu."

Jan 31/30

CANADIAN JEWISH CHRONICLE

CITY PLANNING

By ERNEST PITT

When a private citizen, with no axe to grind, sits down to think over important problems, and having evolved some new and helpful ideas, gives the public the benefit of them, there can be no doubt that the rest of the community owes him a debt of gratitude.

I think a special debt of recognition is due Mr. Oliver Asselin, vice-president of the Civic Improvement League, for the suggestions he made in his recent address on town planning problems, before the Reform Club and the Rotary Club.

I was particularly struck by his suggestion that insurance companies should invest a portion of their funds in rebuilding slum districts. Anything that tends to lengthen the life of the average citizen is profitable to the insurance companies as well as beneficial to the general community. Anything which tends to improve general health offers the same advantages. Real estate would also benefit by it, of course, in that it would tend to create new property values in districts where they are very low.

There is a legal difficulty in the way. It would be necessary to get statutory powers to enable the insurance companies to go into such a business, but in view of the great public benefit that would result, I should imagine it would not be too difficult to get the necessary parliamentary authorization. They might also get powers of expropriation to prevent any recalcitrant owners of slum properties from holding up their good work.

If the appalling conditions under which people live in some of the slum sections of Montreal could be brought home to all the residents of good residential sections, they would unanimously support any move to root out these impossible districts. If they could realize the danger to their own health from having sections of the city in which whole families live in basements, and large families crowd into two-room flats, in the midst of filth and vermin, in ramshackle houses where

decent hygiene is impossible, the threat to public health would surely move them to co-operate in any such movement. These places are occupied mostly by people who can barely afford the strict necessities of life and who, by virtue of their surroundings, have no incentive to ambition, no future to look forward to.

With the exception of Cairo, and Alexandria, Montreal is the world's champion city as regards birth rate, but a great deal of this advantage is lost by the high death rate. An opportunity to reduce the latter in a way that is at the same time from every point of view good business, seems too good to be lost.

**RESOLUTIONS
DU COURTIER
EN IMMEUBLE**

*Canada
1930*
M. Ernest Pitt dit qu'il devrait envisager l'avenir avec confiance

PROGRES ASSURES

A cette époque de "spécialisation", on a "La semaine du poisson", "La semaine de l'agneau", "La journée des fleurs", etc. Au début de l'année, on devrait avoir "La semaine des résolutions", dit M. Ernest Pitt, courtier en immeuble. Ceux qui s'occupent de l'immeuble devraient prendre au début de l'année, durant cette semaine spéciale, de bonnes résolutions. Le pays se compose de deux éléments essentiels: l'immeuble et le peuple. Ceux qui s'occupent d'immeuble, que ce soit à titre de courtiers, d'opérateurs ou de propriétaires, font nécessairement affaire avec la moitié de ces éléments. Il est du devoir de réfléchir au début de cette année; nous sommes tous gardiens de la postérité. Les années se succèdent et le peuple se multiplie, mais le terrain ne s'étendra pas davantage, car il n'y a qu'une moisson qui augmentera en valeur. Un pays jeune comme le Canada et une ville comme Montréal sont appelés à progresser inévitablement et à devenir prospères. La génération présente n'a pas même songé à ce succès. Lorsque la Société des Nations consulte le Dominion, le propriétaire d'un lot, qu'il réside à Back River ou à la Pointe-aux-Trembles, est par le fait même consulté.

L'ARGENT ACQUIS PAR L'IMMEUBLE, DEMEURE

M. Ernest Pitt déclare que
notre époque est faite pour
gagner et dépenser vite
l'argent.

Si nous avons à donner un nom à notre époque comme par exemple, l'Age de la Pierre, l'Age du Fer, et ainsi de suite, le "Temps de la Vitesse" serait bien la désignation propre à notre époque, car quel que nous fassions, où nous allions, d'où nous venons, tout doit se faire rapidement, dit M. Ernest Pitt.

"Il y a cent ans, l'on attendait des mois une réponse d'Angleterre à une lettre d'affaires; aujourd'hui le câblegramme est même trop lent, le téléphone nous met en communication avec Londres et Paris et nous permet de clore un contrat à l'instant, mais le coût en est élevé. La poste aérienne, le fret aérien, la radio, le transport rapide, nous font paraître tout près les distances les plus éloignées. Tout jeune homme, lord Stratchona, partit au Labrador en raquettes dans le but de recevoir des soins médicaux à Montréal, prit trois semaines à s'y rendre et autant pour retourner chez lui. Quel contraste avec le voyage de quelques heures en aéroplane qu'il aurait sans doute fait s'il eût vécu en 1930.

L'impatience à acquérir de l'argent et à le dépenser est aussi visible. Tous semblent chercher un chemin de raccourci. La fabrication, les moyens de transport, la bourse, l'immobilier, sont tous reconnus comme étant des routes conduisant à la fortune, si elles sont bien suivies.

Ceux de la plus jeune génération, regardent avec indifférence la dernière route, c'est parce qu'elle est réputée être plus lente que les autres. D'un autre côté, il ne peut y avoir qu'un faible doute qu'elle ne soit la route la plus sûre. L'immeuble est toujours là. Il n'y a pas de crainte de trouver une lettre ou un télégramme sur votre pupitre vous avertissant que si vous ne protégez pas votre marge immédiatement tout sera perdu.

Si le choix est bien fait, considérant le développement de la ville et l'augmentation en valeur du terrain, des résultats satisfaisants devraient être obtenus. Si la génération passée a négligé l'immeuble et a préféré se concentrer sur quelque chose de nature à procurer la richesse promptement, il y a pu avoir excuse.

Age of Speed, Says Realty Broker

Earning, Spending, High Speed—Property's Lasting Value.

By ERNEST PITT.

If this age were to be named along the line of the Stone Age, the Iron Age, and so on, its best designation would be the Speed Age. Whether going or coming back, we must do it quickly. Whether in making money or in spending it, speed is the main point, and who soever can make his dollar faster or spend it faster than his neighbor is getting the most kick out of life.

A hundred years ago, one waited months for a reply to a business letter to England. Today, the cable is too slow even, and one picks up the telephone, calls long distance and closes a deal with London or Paris, but the charges are high. Air mail, air freight, radio, rapid transportation are cutting out long distances and bringing the furthest places close. Lord Strathcona, while a young man, snowshoeing from Labrador to Montreal to get medical help when stricken with snow-blindness, and taking three weeks each way, makes a striking contrast to the few hours' airplane journey that he would no doubt have taken had he lived in 1929-30. His forty nights sleeping out in the snow in sub-zero weather compare ill with drawing rooms, a luxurious pullman, or with the impatience of city dwellers, stamping and fuming at a street-corner because the car is late, which happens very rarely, or frantically calling the light and power office because the current has been off a few minutes.

The impatience is as visible in getting money as in spending it. Everyone seems to look for a short-cut. Manufacturing, merchandizing, transportation, stock exchange, real estate, are all recognized routes leading to wealth, if properly followed. Some of them are costly and require large amounts of capital to start with. All of them call for expert guid-

ance, for all are full of pitfalls and sidetracks. One reason why so many, particularly of the younger generation, look with hasty indifference on the last named route, is that it is reputed to be slower than the others. On the other hand, there can be little doubt that it is the safest route. Real estate is always there. There is no danger of finding a letter or a wire on your desk telling you that if you don't protect your margin immediately it will disappear.

Properly selected, with the growth of the city and the increase in land values that are inevitable, it is bound to bring profitable results. If the older generation neglected real estate and preferred to concentrate on something of a "get rich quick" nature, there might be some excuse. Perhaps a man of 80 has to make money quick, or else he will never live to enjoy it and might as well not have made any. But the younger generation, which has heaps of time in which to be happy, can ill afford to take the risk of losing everything on a wild speculation, and has every interest in putting at least part of its earnings into the safe, sound, oldest and most reliable investment in the world, mother earth herself, where it will grow and bring forth substantial profits at a time when they are most needed, when the dizzy speed of competitive work and competitive play has worn us out a little, and left us an appetite for ease and comfort during the more mature years of life. The medium priced building lot which a young man buys may not only provide the site for his home when he marries, but may easily, twenty or thirty years later, provide the fortune with which he can spend the rest of his days travelling at leisure.

*Daily Commercial News
Jan 16/30-*

SUGGESTION QUE COMMENTE M.

Canad
1/25/13 **ERNEST PITT**

Comment on pourrait lancer
une campagne chez les
gens riches

Quartiers miséreux

Après avoir dit sa reconnaissance à M. Oliver Asselin, pour la conférence qu'il a prononcée, récemment devant les membres du Club de Réforme, puis du Rotary Club, M. Ernest Pitt, président de la maison Ernest Pitt et Cie, continue dans son entrevue hebdomadaire comme suit: "Tout en endossant les excellentes suggestions de M. Asselin, je crois, pour ma part, qu'une excellente idée serait d'abord de grouper une centaine de riches actionnaires, afin d'intéresser les compagnies d'assurances". La santé publique représente toujours un capital et ce n'est certes pas une utopie d'affirmer que si l'on se débarrassait des quartiers miséreux en premier, la santé publique y gagnerait énormément; la location serait en grande demande, l'immeuble s'en ressentirait et les quartiers excentriques verraient leur valeur sensiblement augmenter, attendu que tout danger de contamination serait évité. Comme on peut voir, M. Pitt, fait allusion à la suggestion de M. Asselin, à l'effet que les compagnies d'assurances placent une partie de leurs revenus annuels dans la reconstruction des quartiers pauvres de notre ville. Il y a là, cependant, une difficulté légale à surmonter, remarque M. Pitt.

City Planning

(By Ernest Pitt)

When a private citizen, with no axe to grind whatever, sits down to think over important civic problems, and having evolved some new and helpful ideas, gives the public the benefit of them, there can be no doubt that the rest of the community owes him a debt of gratitude.

In that respect, I think a special debt of recognition is due Mr. Oliver Asselin, vice-president of the Civic Improvement League, for the suggestions he made in his recent address on town planning problems, before the Reform Club and the Rotary Club.

I was particularly struck by his suggestion that insurance companies should invest a portion of their funds in rebuilding slum districts. This is a suggestion that seems to be in line with much of the public health work that insurance companies have already taken under their wing. Anything that tends to lengthen the life of the average citizen is profitable to the insurance companies as well as beneficial to the general community. Anything which tends to improve health offers the same advantages. Real estate would also benefit by it of course, in that it would tend to create new property values in districts where they are very low.

There is a legal difficulty in the way. It would be necessary to get statutory powers to enable the insurance companies to go into such a business, but in view of the great public benefit that would result, I should imagine it would not be too difficult to get the necessary parliamentary authorisation. They might get powers of expropriation to prevent any recalcitrant owners of slum properties from holding up their good work.

If the appalling conditions under which people live in some of the slum sections of Montreal could be brought home to all the residents of good residential sections, it seems to me they would unanimously support any move to root out these impossible districts. If they could realise the danger to their own health from having sections of the city in which whole families live in basements, and Jarry families crowd into two-room flats in the midst of filth and vermin, in ramshackle houses where decent hygiene is impossible, the threat to public health would surely move them to cooperate in any such movement. These places are occupied mostly by people who can barely afford the strict necessities of life and who, by virtue of their surroundings, have no incentive to ambition, no future to look forward to.

Apart from Mr. Asselin's excellent proposal that the insurance companies should take the matter up, I might be a good idea to get a group of citizens, say a hundred, to subscribe say \$10,000 each to finance an enterprise with the object of making a start in cleaning out slum districts and replacing them by good, hygienic working class residences. The insurance companies could follow up all they had secured necessary legislation. In a city where people are not for their generous treatment of every class of charity drive, the matter should not be difficult, especially with efficient management, it should be possible to assure them a six per cent return on their investment. "Charity with six per cent return" might be a good slogan for such a scheme.

business, but in view of the great public benefit that would result. I should imagine it would not be too difficult to get the necessary parliamentary authorisation. They might get powers of expropriation to prevent any recalcitrant owners of slum properties from holding up their good work.

If the appalling conditions under which people live in some of the slum sections of Montreal could be brought home to all the residents of good residential sections, it seems to me they would unanimously support any move to root out those impossible districts. If they could realise the danger to their own health from having sections of the city in which whole families live in basements, and large families crowd into two-room flats in the midst of filth and vermin, ramshackle houses where decent hygiene is impossible, the threat to public health would surely move them to cooperate in any such movement. These places are occupied mostly by people who can barely afford the strict necessities of life and who, by virtue of their surroundings, have no incentive to ambition, no future to look forward to.

Apart from Mr. Asselin's excellent proposal that the insurance companies should take the matter up, it might be a good idea to get a group of citizens, say a hundred, to subscribe say \$10,000 each to finance an enterprise with the object of making a start in cleaning out slum districts and replacing them by good, hygienic working class residences. The insurance companies could follow up all they had secured necessary legislation. In a city where people are not for their generous treatment of every class of charity drive, the matter should not be difficult, especially with efficient management, it should be possible to assure them a six per cent return on their investment. "Charity with six cent return" might be a good slogan for such a scheme.

The public health value is obvious. Disease fostered in congested slums is later spread to better class districts, by the contact of children and grown up people in places where all classes come together under the same roof, school theatres and the like. The value of such a move to the real estate owners of the city, by the elimination of the poorest values, would have a reflected influence on every other property in the city. Increase in the population by reduction of the death rate would result in an increasing demand for dwelling and properties; and reduction in the public expenditures on care of the sick, the mentally feeble and the normally perverted and criminal cases fostered by congestion and slums would make every individual citizen proportionately richer.

With the exception of Cairo and Alexandria, Montreal is the world champion city as regards birth rate but a great deal of this advantage is lost by the high death rate. An opportunity to reduce the latter in a way that is at the same time from every point of view good business, seems too good to be lost.

AFIN DE SECOURIR LES PAUVRES DE MONTREAL

M. Ernest Pitt commente les
paroles de M. Olivar Asselin.

Par ERNEST PITT

Quand un particulier, indépendant, aborde lui-même des problèmes intéressant la communauté et qu'il émet des idées devant la favoriser, nul doute que tout le monde doit lui en être reconnaissant.

C'est donc là le cas de M. Olivar Asselin, Vice-Président de la Ligue d'Amélioration Publique, pour une suggestion qu'il a récemment proposée au Club de Réforme et au "Rotary Club".

L'idée dominante qui m'a frappé parmi toutes ces suggestions, c'est celle qui a trait aux compagnies d'assurances qui, suivant l'idée du conférencier, devraient placer une partie de leurs revenus annuels dans la reconstruction des quartiers pauvres de notre ville, tout cela au bénéfice de la santé de la communauté et de l'immeuble qui en bénéficierait largement.

Cependant, dans ce cas-là on se butterait à une difficulté légale, puisqu'il faudrait obtenir des parlements l'autorisation pour les compagnies d'assurances de placer leurs fonds dans l'immeuble.

Il est évident que si la riche population de notre ville avait seulement une idée de la misère et de la saleté qui règnent dans certains quartiers, elle serait unanimement en faveur de ce mouvement, car il n'est malheureusement que trop vrai que cette population, vivant dans un si triste milieu dépourvue d'air et de confort, n'a aucune chance d'améliorer son sort.

Tout en endossant les excellentes suggestions de M. Asselin, je crois, pour ma part, qu'une excellente idée serait tout d'abord de grouper, par exemple, une certaine de riches actionnaires à qui l'on proposerait personnellement de souscrire \$10,000.00, ce qui supposerait un beau capital et attirerait certainement à faire rentrer les compagnies d'assurances dans le mouvement. Ce ne devrait pas être là une chose bien difficile, attendu l'esprit de civisme et de charité qui anime notre bonne population.

La santé publique représente toujours un capital, et ce n'est certes pas une utopie d'affirmer que si l'on se débarrassait de ces quartiers miséreux, en premier lieu la santé publique y gagnerait énormément, l'accroissement dans la population irait de pair, la location serait en grande demande, l'immeuble s'en ressentirait et les quartiers excentriques verraient leur valeur sensiblement augmenter, attendu que l'on éviterait toute la contamination.

Montréal a toujours passé pour détenir le record dans la natalité, mais il faut bien admettre aussi que les taux de mortalité infantile sont très élevés, et qu'un excellent moyen pour y remédier ce serait de mettre immédiatement en pratique les suggestions que nous

Montréal transformé

M. Ernest Pitt écrit :

Quand un particulier absolument indépendant aborde lui-même des problèmes intéressant la communauté et qu'il émet ses idées devant la favoriser, nul doute que tout le monde doit lui en être reconnaissant.

C'est là le cas de M. Olivar Asselin, vice-président de la Ligue d'amélioration publique, pour une suggestion qu'il a récemment proposée au Club de Réformé et au Rotary Club.

L'idée dominante qui m'a frappé parmi toutes ces suggestions, c'est celle qui a trait aux compagnies d'assurances qui, suivant l'idée du conférencier, devraient placer une partie de leurs revenus annuel dans la reconstruction des quartiers pauvres de notre ville, tout cela au bénéfice de la santé de la communauté et de l'immeuble qui en bénéficierait largement.

Cependant, dans ce cas-là on se buterait à une difficulté légale, puisqu'il faudrait obtenir des parlements l'autorisation pour les compagnies d'assurance de placer leurs fonds dans l'immeuble. Mais, à vrai dire, le point sanitaire dont le gros public bénéficierait, devrait trancher la question. Il faudrait de plus obtenir l'autorisation d'exproprier en bloc pour éviter aux propriétaires récalcitrants d'enrayer le mouvement.

Il est évidemment certain que si la riche population de notre ville avait seulement une idée de la misère et de la saleté qui régne dans certains quartiers, elle serait unanimement en faveur de ce mouvement, car il n'est malheureusement que trop vrai que cette pauvre population vivant dans un si triste milieu, dépourvue d'air et de confort, n'a aucune chance d'améliorer son sort à moins que l'on n'y aille carrément en rasant ces quartiers.

Tout en endossant les excellentes suggestions de M. Asselin, je crois, pour ma part, qu'une excellente idée serait tout d'abord de grouper, par exemple, une centaine de riches actionnaires à qui l'on proposerait personnellement de

souscrire \$10,000, ce qui aiderait certainement à faire entrer les compagnies d'assurances dans le mouvement. Ça ne devrait pas être chose bien difficile avec le civisme et la charité qui animent notre bonne population. Et si l'on assurait 6 pour cent d'intérêt, je suppose, aux actionnaires, ça serait certainement de la charité bien comprise, et cet appel ne manquerait sûrement pas d'être entendu.

La santé publique représente toujours un capital, et ce n'est certes pas une utopie d'affirmer que si l'on se débarrassait de ces quartiers miséreux, en premier lieu la santé publique y gagnerait énormément, l'accroissement dans la population irait de pair, la location serait en grande demande, l'immeuble s'en ressentirait et les quartiers excentriques verraient leur valeur sensiblement augmenter, attendu que l'on éviterait toute la contamination.

Montréal a toujours passé pour détenir le record dans la natalité, mais il faut bien admettre aussi que les taux de mortalité infantile sont très élevés, et qu'un excellent moyen pour y remédier ce serait de mettre immédiatement en pratique les suggestion que nous venons d'énumérer et de ne pas les laisser tomber à l'eau.

Feb. 1/30

22

Jan. 1/30

SLUM DISTRICTS ARE MENACE TO HEALTH

Ernest Pitt Endorses Olivar Asselin's Idea That Insurance Bodies Should Act

GENERAL BENEFITS SEEN

Group of Hundred Citizens to
Subscribe \$10,000 Each Also Suggested—Property Values Would Rise

Referring to the suggestions on town planning problems as submitted by Olivar Asselin, vice-president of the Civic Improvement League, before the Reform and Rotary Clubs recently, Ernest Pitt, realty expert in this city, reviewed the salient features of the proposed innovations.

The suggestion that insurance companies invest a portion of their funds in rebuilding slum districts, he remarked, was in line with much of the public health work that these companies have already taken under their wing. "Anything that tends to lengthen the life of the average citizen is profitable to them as well as beneficial to the general community. Real estate, of course, would also benefit by it, in that it would tend to create new property values in districts where they are very low."

Mr. Pitt was of the opinion that parliamentary authorization and expropriation powers would not be so hard to get as the first step towards the great project. He says, in part:

"If the appalling conditions under which people live in some of the slum sections of Montreal could be brought home to all the residents of good residential sections, it seems to me they would unanimously support any move to root out these impossible districts. If they could realize the danger to their own health from having sections of the city in which whole families live in basements, and large families crowd into two-room flats, in the midst of filth and vermin, in ramshackle houses where decent hygiene is impossible, the threat to public health would surely move them to co-operate in any such movement. These places are occupied mostly by people who can barely afford the strict necessities of life and who, by virtue of their surroundings, have no incentive to ambition, no desire to anticipate.

lengthen the life of the average citizen is profitable to them as well as beneficial to the general community. Real estate, of course, would also benefit by it, in that it would tend to create new property values in districts where they are very low."

Mr. Pitt was of the opinion that parliamentary authorization and expropriation powers would not be so hard to get as the first step towards the great project. He says, in part:

"If the appalling conditions under which people live in some of the slum sections of Montreal could be brought home to all the residents of good residential sections, it seems to me they would unanimously support any move to root out these impossible districts. If they could realize the danger to their own health from having sections of the city in which whole families live in basements, and large families crowd into two-room flats, in the midst of filth and vermin, in ramshackle houses where decent hygiene is impossible, the threat to public health would surely move them to co-operate in any such movement. These places are occupied mostly by people who can barely afford the strict necessities of life and who, by virtue of their surroundings, have no incentive to ambition, no future to anticipate."

CITIZEN SUBSCRIBERS.

"Apart from Mr. Asselin's excellent proposal that the insurance companies should take the matter up, it might be a good idea to get a group of citizens, say a hundred, to subscribe say \$10,000 each to finance an enterprise with the object of making a start in cleaning out slum districts and replacing them by good, hygienic working class residences. The insurance companies could follow up after they had secured necessary legislation. In a city where the people are noted for their generous treatment of every class of charity drive, the matter should not be difficult, especially as with the efficient management, it should be possible to assure them a six per cent. return on their investment. "Charity with six per cent. return" might be a good slogan for such a scheme.

"The public health value is obvious. Disease fostered in congested slums is later spread to better class districts, by the contact of children and grown-up people in places where all classes come together under the same roof, school, theatres and the like. The value of such a move to the real estate owners of the city is equally obvious. Improvement of the average value of property all over the city, by the elimination of the poorest values, would have a reflected influence on every other property in the city. Increase in the population by reduction of the death-rate would result in an increasing demand for dwellings and properties, and reduction in the public expenditures on care of the sick, the mentally feeble and the morally perverted and criminal cases fostered by congestion and slums would make every individual citizen proportionately richer.

"With the exception of Cairo and Alexandria, Montreal is the world's champion city as regards birth rate, but a great deal of this advantage is lost by the high death rate. An opportunity to reduce the latter, in a way that is at the same time from every point of view good business, seems too good to be lost," he concluded.



House of Commons
Canada

will be very

fevrier 1930

Mon cher Asselin

*Je te communique la copie de 2 lettres
qui, il me semble, t'intéresseront. Avec ton sens de l'organisation
tu verras sans doute mieux que moi ce qu'il y a à faire. Tu
voudras peut-être t'aboucher avec l'abbé Groulx, j'en serais
très heureux. Moi je rentre dans l'ombre avec la session
qui ouvre dans 2 semaines. Si tu veux me dire ce que
tu penses de la question, merci d'avance*

A toi

G. N. P.

*Naturellement, ces lettres sont confidentielles, sur-
tout celle de Mgr Charlebois*



CORIE.

Ottawa, 6 février 1930

Sa Grandeur Monseigneur Charlebois

Vicaire apostolique du Kévatin.

Monseigneur,

Je vous prie de ne pas vous méprendre sur mon importance individuelle. Ancien journaliste devenu fonctionnaire je n'ai cessé de vouloir pour nos compatriotes exilés du pays de Québec une situation qui leur rende supportable leur éloignement de la patrie.

Je ne crois pas qu'il faille compter sur M. King ni sur aucun politicien d'Ottawa pour prendre l'initiative d'une conférence interprovinciale des minorités. Il appartiendrait au gouvernement de Québec de prendre cette initiative, ou encore mieux: à la minorité anglaise de cette province qui jouit des libertés qui vous sont refusées par les majorités anglo-saxonnes. C'est de ce côté-là qu'il faudrait agir. Mgr Piette ou l'abbé Groulx consentirait-il à vous servir d'intermédiaire?

Je suis bien de votre avis que vous éprouverez de la résistance. Il faut commencer par la battre en brèche par une campagne de presse non seulement dans vos journaux, mais dans ceux des autres minorités étrangères. Qu'est-ce que Votre Grandeur penserait d'un congrès des minorités qui ferait connaître leurs desiderata et proposerait lui-même une conférence des ^{ministres} ~~minorités~~ de l'éducation? L'argument électoral peserait d'un grand poids dans la balance.

Donc, 1° entente avec les autres minorités; 2° campagne de presse sagement conduite s'adressant aux meilleurs sentiments des Anglais; 3° pression à Québec; 4° détermination à ne pas se contenter d'un régime de tolérance, mais exiger un statut légal.

Je prie Votre Grandeur d'agréer l'expression de mes très respectueux sentiments.

(Signé) Wilfrid Gaseon



COPIE

Le Pas-Man. 1 février 1930

Monsieur Wilfrid Gascon, Ottawa.

Cher Monsieur,

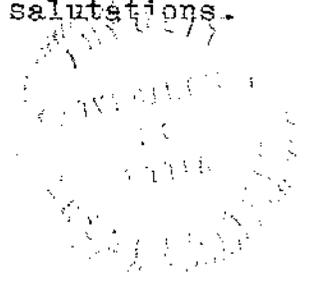
Je suis heureux d'accuser réception de votre aimable lettre. Je l'ai lue avec plaisir car j'y vois un vrai désir de votre part de nous venir en aide dans nos difficultés présentes. Le plan que vous suggérez me sourit beaucoup. Ce serait le meilleur pour en venir à une paix scolaire en Canada. Mais qui peut préparer une telle conférence? Il faudrait que ça partît de haut. Je ne vois que l'Honorable Monsieur King qui pût prendre l'initiative. Y consentirait-il? C'est bien douteux. Supposé que la dite conférence ait lieu, pourrions-nous espérer une entente acceptable par toutes les Provinces? C'est encore douteux vu l'esprit de fanatisme du genre Anderson.

Pour ma part, je serais prêt à fournir mon concours. Si vous aviez des suggestions à faire, je serais heureux de les connaître. Je descendrai à Ottawa vers la mi-mars pour le sacre de Mgr Guy. Il me serait agréable de vous y rencontrer. Je me retirerai à l'Université.

En attendant je vous prie d'agréer mes plus sincères salutations.

(Signé) C. Charlebois o.m.i.

Vic. Apost. du Kéwatin.



17-39

FACULTÉ
DES SCIENCES
—
MATHÉMATIQUES
—

Handwritten signature or mark

UNIVERSITÉ DE NANCY

NANCY, LE 7 *février* 1930

Mon cher ami,

Il y a une nouvelle édition de "devoirs d'algèbre
composés", je viens de vous faire envoyer un exemplaire de H. Beaudouin,
à votre nom, avec votre qualité "jeune". Un mot de l'édition
de l'édition de France? un fait très important concerne votre
simplicité vis-à-vis de l'édition "H. Beaudouin". ~~Voilà~~ sans doute.

Et bien! Que dites-vous de l'indivisibilité (et vraisemblablement)
de l'annulation de l'élément nul? C'est une liste pour un groupe
non nul d'éléments de relations d'équivalence avec un système de base.

Il vaudrait que Bardine envisage le rachat de la parole;
mais il est bien tard.

Le fait qu'il y a une forte opposition à mon sens, c'est que la conscience
est étendue et libérale, ou du moins à G. de la Courbe, et que depuis
les décrets d'août, M. Madelin vient de proposer devant le Comité
Dreyfus un sinistre dans lequel il développe cette idée sous une forme
soignée, en attachant à la carrière de l'enseignement et l'histoire
l'immortalité et l'opacité de sa vie. Les professeurs de sa doctrine.
L'histoire est le miroir de sa vie; sans le miroir la prose
est la vérité.

Une grande partie de ce qui est dit, ce ne sont que des
proposés sans aucune conséquence, et, mon cher ami, je vous prie
d'accepter mes excuses, à la fois
Bardine vous salue et prie de vous en souvenir.

Montréal, 8 février 1930.

M. Joseph Asselin,
Malbaie

Mon cher Jos.,

Ci-joint un chèque de \$700 de M. Joseph Versailles en règlement du prix de tes deux terrains. Nous aurons vraiment eu dans cette affaire une chance peu commune. Les titres du lot 76-42 étaient si imparfaits que personne autre que Versailles n'aurait voulu s'en contenter, et comme j'avais donné l'option sans les vérifier, il nous aurait fallu dépenser une somme énorme pour les faire rectifier, si toute fois la chose avait été possible. Heureusement, Versailles avait un tel besoin de l'autre lot qu'il a passé par-dessus ces lacunes. Je lui ai vendu les deux lots sans garanties de droit, c'est-à-dire qu'il devra lui-même faire rectifier les titres défectueux. N'empêche que l'affaire m'a donné à certain moment de graves inquiétudes.

Les honoraires du notaire pour le certificat de recherches et la rédaction de l'acte de seront comptés, suivant la loi. Je t'enverrai son compte par un prochain courrier, en même temps que le compte de partage des taxes.

Quant à mes services personnels, je suis très heureux de t'en faire cadeau. Si tu tiens absolument à me rémunérer, tu m'enverras \$10 pour l'oeuvre qui m'est si chère, le Refuge Notre-Dame



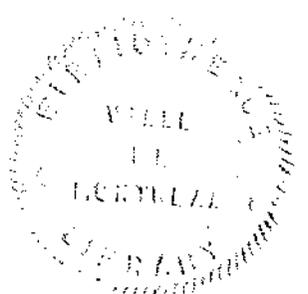
- 2 -

de la Merci, et le trésorier de cette maison t'accusera
réception de la somme.

Ton oncle affectionné,

OA/CR

Chèque



17-41

Montreal, le 11 fevrier 1930.

M. Olivar Asselin.
a/s Beaubien Ltee.
Montreal. Que.

Monsieur,

J'ai remarque dans une collection de medailles du Canada, une piece en bronze, portant l'inscription suivante, "Sou de la pensee francaise."

Auriez-vous la bonte de me dire si cette medaille fut emise par la Societe St Jean Baptiste de Montreal, lors de votre presidence, en quelle annee et la possibilite de m'en procurer une copie pour ma collection des medailles du Canada.

Bien a vous,

Lionel Lapointe.

No. 6255 rue Christophe Colomb.
Montreal. Que.

17-92
Montréal, 13 février 1930.

M. Lionel-A. Lapointe,
6255, rue Christophe-Colomb,
Montréal

Monsieur,

Je reçois ce matin votre lettre du 11. Le sou de la Pensée française fut frappé en 1913, à l'occasion d'une grande collecte publique que fit la Société Saint-Jean-Baptiste (dont j'étais alors le président), au profit des écoles françaises d'Ontario. Il en fut frappé, je crois, une centaine. Si j'ai bonne mémoire, ils se vendaient \$1. chacun. Nous apprîmes après coup que nous nous étions mis dans un très mauvais cas, la loi interdisant sévèrement l'usage de l'effigie des monnaies publiques pour des fins privées. J'ai encore en ma possession quelques-unes de ces pièces. Je les conserve précieusement. Vu le petit nombre en circulation, elles devraient avoir un jour ou l'autre beaucoup de valeur.

Cordialement à vous,

(Olivar Asselin)

OA/CR

Montréal, 17 février 1930.

M. Marcel Dugas,
Grand Hôtel de France,
10, rue de Vaugirard,
Vaugirard, Paris

L'ami Dugas pourrait-il m'aider à me procurer les deux ouvrages indiqués? Si celui de Terracher a été écrit en anglais et n'a pas été traduit, il faudrait s'adresser à France-Grande-Bretagne, 1, rue d'Astorg. Faire pour le mieux. Ci-joint 50 francs.

Amitiés.

Histoire des langues et la géographie linguistique, par

L.-A. Terracher;

Les syndicats financiers, etc. par J. Tchernoff (Recueil Sirey)

RECEIVED
BIBLIOTHÈQUE
MONTREAL
FEB 21 1930

17-47
Montréal, 18 février 1930.

Mlle Jeanne Grisé,
S.-Césaire

Mademoiselle,

Vous avez eu en novembre dernier l'amabilité de m'adresser votre recueil. Je l'ai déposé à ce moment dans un tiroir pour vous en accuser réception à mon premier moment de loisir. J'exécute ce dessein aujourd'hui. Un coup d'oeil que j'ai jeté sur vos écrits ne m'en a malheureusement pas donné une opinion très favorable: plus je vis, plus je me convaincs qu'on a tort d'écrire pour le public quand on n'a rien de nouveau à lui apprendre ou de sensations *nouvelles* à lui apporter. J'ai remarqué cependant chez vous un grand souci de correction et de sincérité. C'est déjà beaucoup, et je ne doute pas que vous fassiez mieux un jour ou l'autre.

En vous remerciant, Mademoiselle, d'avoir bien voulu penser à moi, mais avec le vif regret de ne pouvoir vous encourager davantage, je me souscris

Votre très humble serviteur,

(Olivar Asselin)

OA/CR

Montréal 21 février 1930

À monsieur Vincent Kesselin

Chère tante

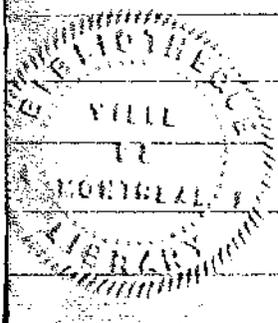
Je joins le montant pour le
notaire de 11.60. Je me rends à votre
demande de 10 pour le refuge Notre-Dame
de la Merci et que je fait avec
plaisir.

Je vous le chèque le 11 si j'ai
retarder de trois jours à vous répondre
c'est que la maladie ma tante est
très grave dans la maison.

Chère tante merci mille fois
pour ma avis rendu au tout
de service pour rien.

J'ai la tête tortiger
mes amitiés à tout
votre service

Vos Espérance



Montréal, 24 février 1930.

M. Joseph Asselin,
Malbaie

Mon cher Joseph,

Je reçois ce matin tes deux mandats-poste de \$11.60 pour le notaire Faribault et de \$10 pour moi. J'endosse le mien immédiatement à l'ordre du Refuge Notre-Dame de la Merci, dont le trésorier, M. Bertrand, t'accusera réception. Je te remercie bien vivement de cette généreuse aumône que tu fais aux pauvres. Quant aux petits services que je t'ai rendus, ils m'ont coûté quelque travail, mais j'ai été très heureux de pouvoir te les rendre.

En te souhaitant santé et bonheur pour toi et ta petite famille, je demeure

Ton oncle dévoué,

DA/CR



L'ILLUSTRATION

13, Rue Saint-Georges
PARIS (9^e)

Trinité 82-54
82-55
82-56

Adresse télégraphique
ILLUSTRATION 22-PARIS

(Chèques postaux : Paris 2.101)

R. C. 155.013 (Seine).

5/5/30

24 : 2 : 50.

Cette lettre m'a été retournée pour adresse incomplète !
Après l'avoir laissée dormir sur ma table, je la confie
à M. Ferdinand Roy. (à qui j'aurai votre réponse
et votre adresse), je vous expédierai les 2 bouquins
Amitié

J. Martin

Vieil ami Asselin (Olivar pour les dames),

En gros financier que vous êtes devenu, vous vous fidez des malheureux gensses de lettres comme de votre première chemise. Cela n'empêche au moins un de ces plumi-tifs de vous conserver une très sincère et très profonde amitié. Il a même finalement digéré votre négligence à lui accuser réception de ce bouquin sur le Canada qu'il s'était fait une joie de vous envoyer.

Mais, à un brave type comme vous, tout se pardonne ! La preuve en est que je vous expédie mon nouveau-né -- pas si nouveau que cela pour vous, puisqu'il s'agit des histoires sud-américaines dont vous aviez lu le manuscrit entre l'Atlantique et le Pacifique.

J'ai le désir d'en envoyer un exemplaire à votre frère Tancrede pour le remercier (selon mes faibles moyens) de la délicieuse promenade qu'il m'avait offerte certain soir autour de Montréal. Puis-je vous demander son adresse ? On peut-être joindrai-je son exemplaire au vôtre la semaine prochaine, quand je m'occuperai de mes expéditions.

Si vous revenez à de meilleurs sentiments épistolaires, vous recevrez dans quelques mois un roman exotique qui courra la chance de vous amuser.

J'ai terminé un roman canadien dont mes amis pensent quelque bien. Plus d'une fois, j'ai eu envie de vous écrire pour vous demander des éclaircissements. La crainte de gaspiller des timbres-poste m'arrêta chaque fois.

Je vous prie de présenter mes respectueux hommages à votre femme et d'accepter ma cordiale poignée de main.

J. Martin

Montréal, 25 février 1930.

M. Lionel-A. Lapointe,
6255, rue Christophe-Colomb
Montréal

Monsieur,

A la suite de nouvelles recherches que j'ai
faites dans les archives de la Société S.-Jean-Baptiste,
j'ai trouvé qu'il avait été frappé du sou de la Pensée
française 280 exemplaires en bronze et 20 exemplaires
en argent.

Cordialement à vous,

(Olivar Asselin)

OA/CR

Cambridge, 1^{er} mai ¹⁷⁻⁴⁹

1930

Cher Ami -

Tout m'a été envoyé ces jours-ci
trois charmants volumes qui m'ont fait
passer plusieurs heures agréables, et pour
lesquels je vous remercie cordialement. Je
trouve que le mieux l'entre des trois, c'est
celui de Constantin Weyer, le plus curieux
celui de Peixoto, et le plus significatif celui
de l'hindou Mukerji. Comme on voit bien par
ce dernier que toutes les religions se rejoignent
dans la mystique, et qu'à une certaine hau-
teur de fervor spirituelle, il importe assez
peu quel Dieu vous adorez!... Je n'ai par-
lencore lu en entier ce dernier volume, et crains
de pousser de passer quelques jours avant que
je vous renvoie les livres. Merci de nouveau
pour cette attention - J'attendais presque en
même temps un mot de vous, me donnant
de vos nouvelles, qui deviennent trop rares,

à mon gré. Et puis, n'avez-vous pas reçu de moi, il y a un mois environ, une sorte de brochure poétique sur laquelle j'aurais beaucoup aimé savoir votre opinion ?

Je l'avais adressée à 56 rue Notre-Dame O. et vous êtes maintenant au no 84. Elle aurait dû, ce me semble, vous trouver tout de même - savez-vous ce que j'ai eu, voyant votre silence se prolonger si fort ? J'ai eu, vraiment, vous aviez scandalisé ? Car si il se fût agi simplement de trouver mes vers insipides, vous me l'auriez bien dit, n'est-ce pas ? Et d'un autre côté il ne semblait même de scandaliser un troupiot comme vous, qui en a vu et lu bien d'autres ! La seule explication que je voyais à ce scandale, c'est que peut-être ma personne garde pour vous certaines constatations religieuses qui vous la font juger difficilement de ^{tout} autres auteurs ou poètes - Mais alors je proteste et je me récite - Mon passé devrait être fini pour

les autres comme il l'est pour moi : j'ai le même droit de penser, de rêver et de parler que peut avoir un être humain quelconque. Et j'ai pris dans ma vie assez de précautions pour entrer la moitié de mes idées, pour qu'il me soit permis, sur le tard, d'en livrer quelques unes à mes plus intimes amis - Quelle que soit la cause du mystère, dites-la moi donc, voulez-vous, tout simplement ? Et si vous n'avez pas reçu cette Chanson japonaise, dites-le moi aussi, et je vous en enverrai une autre copie, avec tous les risques afférents - Mon raisonnement est bien simple : cette fantaisie a été imprimée à l'intention de mes seuls amis : je ne puis avoir une raison au monde de vous remettre de la sorte. Fais ce que dois, advienne que pourra - Et il se peut très bien que vous soyez tout simplement surchargé de travail, et qu'il n'y ait pas de mystère du tout -

Il est une seule question qui me reste en l'esprit de ma prose soit éditée prochainement.

Cette fois ce pourraient être des Contes. Et je
sais très bien que ces historiottes que j'ai publiés
ça et là sont des amusements sans portée ;
mais comme, ni en critique, ni en fantaisie,
je ne pourrais jamais m'exprimer tel que
je suis, ~~mais~~ il faut que je revête en toute
des personnages moqués, et tire le meilleur
parti possible de la pensée de tout le monde...

J'espère que votre santé est bonne,
vos entreprises prospèrent, et vos œuvres se
florissantes - (Je vois parfois dans des jour-
naux votre nom signalé au sujet de ce
refuge St. Jean-de-Dieu, qui me relève
quelque jours, et dont votre dévouement
semble avoir fait une institution importante -
et ne croyez pas que j'aie autre chose que
de l'admiration pour ces charitables activités)

Je vous salue toujours cordiale-
ment de bon cœur !

Louis Dantin



FACULTÉ
DES SCIENCES

MATHÉMATIQUES

Presl.

17-50

UNIVERSITÉ DE NANCY

8 rue Montéguy, NANCY, LE 1^{er} mars 1930

Mon cher ami,

Merci de l'envoi que vous m'avez adressé. "Canada 1930"
est déjà par lui-même fort intéressant. Mais "L'Annuaire 1929"
est une vraie mine! Que de renseignements sur les objets
de vos lettres et de vos ouvrages. Comme je suis à
M. Omer Chaput - en lui adressant tous mes remerciements -
c'est une encyclopédie que ce volume. Me gêne-t-il beaucoup

de trouver à son bon plaisir.

Je suis heureux, lorsque nous aurons U&L Coisic,
de recevoir une bonne et longue lettre de vous,

Bien cordialement à vous,

L. Long

Voilà une si forte proportion de C. Fr. connaissant
l'anglais? Je suppose que parmi eux bon nombre
ne savent que quelques phrases.

J'espère que nos amis nous le boquiras conpat
à la fois de l'orthographe française.

Montreal, le 3 mars 1930.

17-51

Monsieur,

J'ai reçu vos lettres du 13 et 25 février, me donnant de très intéressants renseignements au sujet de l'émission du Sou de la Pensée française en 1913, par la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

J'ai depuis assez longtemps, commencé un double travail; d'abord former une liste aussi complète que possible de toutes les médailles connues de la Société Saint-Jean-Baptiste; puis, chercher ces médailles; mais où? à qui les demander?

Ce sou de la Pensée française, impossible de me le procurer à date. Vous voulez bien me fournir les renseignements, — puisque vous avez encore quelques uns de ces pièces en votre possession, ne consentiriez-vous pas à vous en faire d'un seul spécimen et ainsi satisfaire un numismate entêté?

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, je vous prie l'expression de mes meilleurs sentiments.

Lionel Lapointe.

6255 Christophe Colomb
Montreal-Canada



Montréal, 4 mars 1930.

M. Lionel Lapointe,
6255, rue Ch.-Colomb
Montréal

Cher Monsieur,

Votre lettre du 3 mars ne laisse pas que de m'embarrasser. J'aimerais bien à vous faire plaisir, mais j'ai payé mes Sous de la Pensée française, ils valent aujourd'hui plusieurs dollars chacun, et vous pourriez tout aussi bien me demander ma canne ou mon parapluie parce qu'ils vous plaisent. On fait de ces cadeaux aux amis ou aux bonnes oeuvres, mais je trouverais excessif d'être appelé à en gratifier des inconnus. Je suis sûr qu'à la réflexion vous partagerez ma manière de voir.

Cordialement à vous,

(Clivar Asselin)

CA/CR



PERRON, VALLEE & PERRON

BARRISTERS - SOLICITORS

THEMIS BUILDING
10 ST. JAMES STREET WEST
MONTREAL

HON. J. L. PERRON, K. C.

ARTHUR VALLEE, K. C.

JACQUES PERRON, B. C. L.

AUGUSTE MATHIEU, LL. B.

E. M. MACDONALD, B. C. L.

IMPORTANT

PLEASE ADDRESS ALL
CORRESPONDENCE:
P. O. Box 2038
MONTREAL

CABLE ADDRESS
"LEX"

P. O. BOX 2038

BELL TELEPHONE
HARBOUR 5121-22-23-24-25

March 12th., 1930

Monsieur Olivar Asselin,
60 rue St-Jacques, Ouest,
Montréal.

Cher monsieur:-

Le Département du Secrétaire d'Etat nous avise qu'il faut inclure dans nos requêtes pour lettres patentes pour les deux compagnies boliviennes les conditions se rapportant aux titres au porteur (Share warrants) vu que telles conditions doivent être citées au long dans la charte de chaque compagnie qui veut émettre ces titres.

Nous vous mettons donc sous pli une copie anglaise des conditions en question et nous vous serions très reconnaissants si vous pouviez nous en faire la traduction le plus tôt qu'il vous sera possible.

Vos dévoués,

PERRON VALLEE & PERRON

Par 

ECM/DD

Ann.

The company may issue share warrants under the provisions of the Companies Act, subject to the following provisions:

(1) The share warrants shall be issued upon such request, the compliance with such conditions, the execution of such documents, the surrender of such certificates, the filing of such evidence and the payment of such fees as the directors may from time to time determine;

(2) The share warrants shall be under the seal of the company, and shall be in such language and form as the directors may from time to time determine. They shall be issued only in the following denominations:- one, two, three, four, five, ten, twenty-five, fifty, one hundred, five hundred, one thousand, five thousand, ten thousand and one hundred thousand shares;

(3) There shall be attached to the share warrants coupons, payable to bearer, for dividends upon the shares in question. The form and number of said coupons and the arrangements for the issue of fresh coupons upon the exhaustion thereof shall be as the directors may from time to time determine;

(4) The coupon shall not contain any statement of the amount payable in respect thereof, nor of the date of such payment, but shall be identified by number, and upon any dividend being declared, the directors shall make provision, in such manner as they shall from time to time think fit, for the payment of such dividend to the bearer of the proper coupon;

(5) The directors may from time to time make such provisions as they may think fit for due proof by the bearer of a share warrant of his position as such prior to his exercise of the rights of a shareholder/by signing a requisition or waiver, or casting a vote or otherwise/ including provisions for the deposit of the share warrant for a stated time. No more than one person shall be recognized as a shareholder in respect of any share warrant;

(6) If a share warrant or coupon be worn out,

defaced, lost or destroyed, the directors may issue another share warrant or coupon in its stead upon such terms as to evidence, indemnity or otherwise, and upon payment of such fees as they may determine;

(7) The bearer of a share warrant shall be deemed to be a shareholder of the company for all purposes, and to the full extent, subject always to the provisions of the Companies Act, and of these letters patent in that behalf;

(8) The company may from time to time by by-law enact, repeal, amend or re-enact regulations with regard to share warrants authorized and enacted under the provisions of this clause not inconsistent with the Companies Act or with these letters patent;

(9) The holder of a share warrant shall be subject to the conditions for the time being in force whether made before or after the issue of such warrant.

La Compagnie pourra émettre des actions au porteur (share warrants) sous l'autorité de la Loi des Compagnies, aux conditions suivantes:

1. Les administrateurs arrêteront le mode et les conditions d'émission des actions au porteur, y compris les demandes à formuler et autres formalités à remplir, les certificats à rendre, les pièces justificatives à produire et les honoraires à payer.

2. Les actions au porteur seront revêtues du sceau de la compagnie et seront libellées dans la langue et dans la forme qu'il plaira aux administrateurs. Elles seront émises en titres d'une action, de deux, de trois, de quatre, de cinq, de dix, de vingt-cinq, de cinquante, de cent, de cinq cents, de mille, de cinq mille, de dix mille ou de cent mille actions seulement.

3. Il sera attaché aux actions au porteur des coupons de dividende payables au porteur. La forme et le nombre de ces coupons seront arrêtés par les administrateurs, ainsi que les formalités à remplir pour le recouppement des titres une fois la série épuisée,

4. Le coupon n'indiquera ni le montant ni la date du dividende, mais il portera un numéro d'ordre, et, le dividende déclaré, il appartiendra aux administrateurs de prendre, pour le paiement du dividende au porteur de ce coupon, toutes dispositions qu'ils jugeront bon.

5. Avant que le détenteur d'une action au porteur soit admis à signer une réquisition ou un désistement ^(waiver) à donner un vote ou à exercer ses droits de quelque autre façon, les administrateurs pourront exiger la justification de sa qualité d'actionnaire, et au besoin le dépôt de ses titres pour un temps déterminé, la qualité d'actionnaire n'étant ^{en tout cas,} reconnue qu'à une personne par titre.

6. En cas d'usure, de mutilation, de perte ou de destruction d'un titre, les administrateurs pourront le remplacer par un autre, moyennant les justifications, indemnités et honoraires et à toutes autres conditions qu'ils jugeront raisonnables.

7. Sous réserve des dispositions de la Loi des Compagnies et des lettres patentes applicables en l'espèce, le détenteur d'une action au porteur sera à toute fin et pleinement considéré comme

Actionnaire de la Compagnie.

8. La Compagnie pourra passer en tout temps, abroger, amender ou remettre en vigueur, selon le cas, touchant les actions au porteur, tous règlements autorisés par le présent article (ou la présente clause?) et compatibles avec la Loi des Compagnies et les lettres patentes.

9. La détenteur d'une action au porteur sera assujetti à la réglementation alors en vigueur et applicable en l'espèce, qu'elle ait été passée avant ou après l'émission du titre.

Comité de Souscription pour le Monument de Lesseps-Chichenko

266, RUE ST-JACQUES

MONTREAL

PRESIDENT D'HONNEUR

Honorable Honoré Mercier

MINISTRE DES TERRES & FORETS

SECRETARE

M. Ernest Cormier

ARCHITECTE-INGENIEUR



Monsieur,

Les amis du Comte Jacques de Lesseps, désireux d'honorer sa mémoire, ont entrepris de lui élever un monument à Gaspé, au printemps prochain. Ils associent à son souvenir celui de Monsieur Chichenko qui trouva la mort avec lui dans le tragique accident du 18 octobre 1927.

L'Honorable Monsieur Mercier, Ministre des Terres et Forêts, a bien voulu accepter la Présidence d'Honneur du Comité qui s'est constitué à cet effet. C'est au nom de ce Comité que nous nous permettons de vous adresser un appel.

Vous savez quel fut le rôle de Jacques de Lesseps dans l'aviation: la deuxième traversée de la Manche, effectuée par lui en 1910, le rendit célèbre; ses admirables services dans les rangs de l'aviation française pendant la guerre lui valurent tour à tour grades, citations, Légion d'Honneur. . . . Mais c'est cependant à l'Histoire de l'aviation canadienne que son nom reste plus particulièrement attaché.

Dès 1911 il entreprit en notre pays une magnifique série d'exploits aéronautiques dont le souvenir est encore vivace. Le premier il survola Montréal et Toronto, et c'est par lui encore que tant de Canadiens furent initiés aux merveilles de l'aviation.

Il s'était fixé au Canada et il y revint après la guerre. L'aviation était alors sortie du domaine héroïque et entrée dans le domaine industriel; Jacques de Lesseps s'y consacra simplement. Depuis deux ans il travaillait au relevé aérien de la Gaspésie, au service de la Compagnie Aérienne Franco-Canadienne, lorsqu'il se perdit dans la brume sur le Bas St-Laurent. . . . Avec lui disparut son mécanicien: Monsieur Chichenko, homme de valeur et dont tout Gaspé appréciait le grand coeur et le caractère.

Nous sommes convaincus que vous serez heureux de participer à ce témoignage d'admiration envers l'un des pionniers de l'aviation de notre pays et nous serons reconnaissants de toute souscription, si modique soit-elle, que vous voudriez bien nous adresser.

Avec nos remerciements, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments dévoués.

Ernest Cormier
P. Le Secrétaire:

Tunis le 12.3.30

17-54

CORRESPONDANCE

ADRESSE

Cher ami, "L'absence de l'attente de vous" ce n'est
 il y a quelques temps déjà, m'a réjoui plusieurs
 amis en arrivant, au temps où j'étais le
 sur Blumy & en mes jours réjouissances parfois
 dans une brasserie accueillante!... Poter
 savoir m'a touché, et j'ai écrit à vous le
 dire mes sentiments et en vous encourageant, et
 vous et aux côtés l'assurance de ma fidélité
 amicale, Monsieur (Vernand) Chef de Cabinet
 de Monsieur général de France
 Tunis.

N'écrire que
 sur le côté
 réservé à la
 correspondance

L. V. & NEURDIN RÉUNIS, 44, RUE LUTELIÈRE, PARIS



51 - TUNIS - La Rue du Persan - L. L.